

Déclaration sur les changements climatiques

Aviva Canada
2025



 **AVIVA**

Nos clients avant tout

Profitez de la vie. Planifiez votre avenir. Si les choses tournent mal, nous serons là pour vous.

Il vous faut Aviva.

NOTRE DÉMARCHE DE DÉCLARATION

La présente Déclaration répond aux exigences des parties prenantes d'Aviva Canada et de la réglementation applicable. Elle met l'accent sur les concepts et les indicateurs de rendement clés (IRC) qui se rapportent aux enjeux climatiques prioritaires d'Aviva Canada.

Ce rapport rassemble nos renseignements annuels publiés conformément aux exigences de publication d'informations relatives au climat du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi qu'aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Nous détaillons notre démarche de conformité dans les sections suivantes du présent rapport :

- Résumé de la conformité aux directives réglementaires
- Résumé de la conformité aux recommandations du GIFCC

Nous croyons que des ambitions clairement énoncées et des informations sur le rendement sont essentielles pour améliorer la qualité, la fiabilité et la comparabilité des déclarations sur le climat. Nous nous engageons à présenter dans la présente Déclaration des informations et des données pertinentes pour nos parties prenantes. À titre d'investisseur et d'assureur, nous nous fions également à ce type de renseignements provenant de tiers pour éclairer nos stratégies d'investissement et de souscription et justifier nos communications.

Dans le cadre de cet engagement, la section « Indicateurs et objectifs » de la Déclaration présente les cadres et méthodes que nous jugeons essentiels pour communiquer notre démarche du calcul des émissions.

Les indicateurs climatiques comprennent les estimations actuelles des émissions et les indicateurs prospectifs tels que les ambitions, les objectifs, les scénarios climatiques ainsi que les projections et prévisions climatiques. Consultez la section « Mises en garde » pour connaître les défis et les limites liés à la mesure des émissions afin de déterminer l'incidence des changements climatiques sur Aviva Canada.

NOTRE PLAN DE TRANSITION

L'ambition d'Aviva plc est de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040. Notre deuxième Plan de transition détaille nos stratégies et démarche pour atteindre cet ambition dans l'ensemble de nos activités. La présente Déclaration doit être lue conjointement avec le deuxième Plan de transition d'Aviva plc, publié le 27 février 2025.



Télécharger ici



Contenu

AVANT-PROPOS

La Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva Canada 2025 a été approuvée par le conseil d'administration d'Aviva Canada le 5 mai 2026.

La Déclaration doit être lue conjointement avec les mises en garde.

Elle comprend les renseignements sur le climat exigés par la ligne directrice B-15 du BSIF : Gestion des risques climatiques, ainsi que par la ligne directrice de l'AMF sur la gestion des risques climatiques. Un résumé de la conformité d'Aviva Canada à ces lignes directrices figure à la page 9 de la présente Déclaration.

À moins d'indication contraire, les montants sont exprimés en dollars canadiens (\$) et les chiffres concernent Aviva Canada. Les figures et les tableaux sont numérotés séparément dans chaque section : Sommaire, Stratégie, Gestion des risques, Indicateurs et objectifs.

Aviva Canada comprend toutes les filiales, coentreprises et sociétés associées, telles que définies dans les politiques de déclaration sur les changements climatiques à la page 38.

ASSURANCE INDÉPENDANTE

Aviva Canada a nommé Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« EY ») comme fournisseur d'une assurance indépendante sur certains indicateurs liés au climat et à la durabilité présentés dans la Déclaration, indiqués par le symbole ^{AR} (pour assurance raisonnable). Ces symboles indiquent que les données ont fait l'objet d'une assurance raisonnable indépendante externe. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 65.

- Un glossaire (en anglais) expliquant les principaux termes liés au climat utilisés dans ce document est accessible ici : www.aviva.com/sustainability/climate-goals-glossary/

SOMMAIRE

2	Déclaration du chef des Services financiers
3	Ambitions du groupe Aviva plc
4	Aperçu du Plan de transition d'Aviva plc
5	Étendue des ambitions d'Aviva plc
6	Aviva Canada progresse en 2025
7	Conjoncture
8	Mesure des émissions
9	Résumé de la conformité aux directives réglementaires
10	Conformité aux recommandations du GIFCC

STRATÉGIE

12	Nos risques et occasions liés au climat
15	Notre stratégie climatique
18	Stratégie d'intervention
21	Stratégie de mise en œuvre - Investissements
22	Stratégie de mise en œuvre - Assurances
25	Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva Canada

28 GESTION DES RISQUES

33 GOUVERNANCE

36 INDICATEURS ET OBJECTIFS

68 MISES EN GARDE

GUIDE DE LECTURE

- Les références à Aviva plc désignent le groupe Aviva plc, y compris Aviva Canada.
- Les références à Aviva Canada renvoient à des activités et/ou à des indicateurs propres à l'entreprise canadienne et à ses activités.

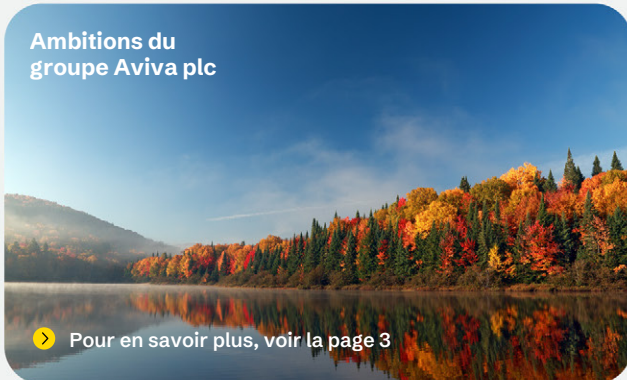
La section « Stratégie » de la présente Déclaration comporte un système de codage couleur pour mettre en évidence notre stratégie de mise en œuvre :

-  Investissements
-  Assurances
-  Activités d'Aviva Canada

- Pour en savoir plus : [Liens vers des lectures complémentaires dans la Déclaration ou en ligne](#)

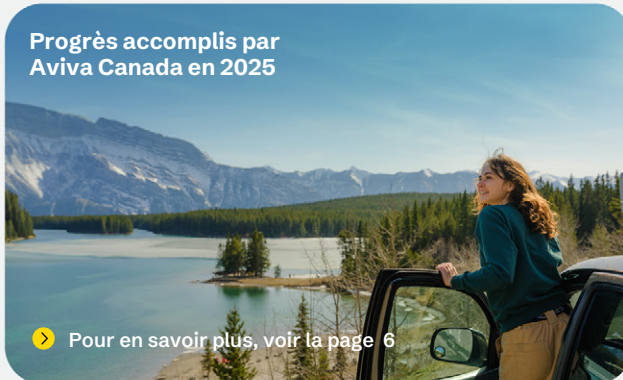
TP Plan de transition
Cette icône fait référence au contenu du Plan de transition d'Aviva plc publié le 27 février 2025.

Ambitions du groupe Aviva plc



➤ Pour en savoir plus, voir la page 3

Progrès accomplis par Aviva Canada en 2025



➤ Pour en savoir plus, voir la page 6

Indicateurs et objectifs



➤ Pour en savoir plus, voir la page 36



Déclaration du chef des Services financiers

Partout au Canada, les familles, les entreprises et les collectivités sont confrontées aux répercussions et aux coûts croissants des phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous constatons cette réalité de première main : des familles déplacées, des vies chamboulées, des collectivités confrontées à des rétablissements longs et difficiles. Ces réalités renforcent notre détermination à agir avec urgence, empathie et un profond sens des responsabilités.

Aviva Canada considère depuis longtemps le développement durable comme essentiel au bien-être de ses clients et à la pérennité de son entreprise. Il s'agit de l'un de ses quatre piliers stratégiques, témoignant de son engagement à façonner un avenir plus résilient pour les collectivités qu'elle dessert. Cela implique de se confronter aux réalités des changements climatiques : réduire les risques et les pertes là où c'est possible, renforcer la résilience et l'adaptation là où c'est nécessaire, et contribuer à une transition juste et inclusive.

En 2025, Aviva plc a publié son deuxième Plan de transition du Groupe, qui détaille les mesures prises dans l'ensemble de nos activités pour progresser vers un avenir à faible émission de carbone, résilient face aux changements climatiques, respectueux de l'environnement et inclusif, conformément aux principes d'une transition juste. Ce rapport est une nouvelle occasion de démontrer nos progrès, de maintenir la transparence et de rendre compte de nos ambitions.

Vous y trouverez un compte rendu clair des progrès constants que nous réalisons année après année, progrès rendus possibles par le dévouement des équipes au sein de l'organisation. Cela comprend

une réduction de 60 % des émissions opérationnelles de portées 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2019.

Nous savons que le progrès n'est pas linéaire : la réalisation de nos ambitions climatiques s'inscrit dans des systèmes politiques et économiques complexes et interdépendants. Un progrès significatif et durable exige bien plus que les efforts d'une seule organisation. Il requiert des politiques publiques favorables, des données et des normes plus solides, ainsi qu'une collaboration intersectorielle.

C'est pourquoi nous continuons de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement, nos partenaires du secteur et les organisations de la société civile afin d'accélérer les changements systémiques nécessaires pour faire face aux risques climatiques. Ces partenariats sont essentiels pour renforcer la résilience des collectivités partout au pays.

Notre stratégie pour l'avenir doit aider les Canadiens à s'adapter aux effets du changement climatique déjà en cours. Dans le but de promouvoir des logements plus sécuritaires et des collectivités plus résilientes, nous continuons de renforcer notre gestion des risques climatiques et d'intégrer ces enseignements pour permettre aux consommateurs de faire des choix mieux informés. En Alberta, nous avons lancé deux projets pilotes de construction résidentielle visant à démontrer à quoi peuvent ressembler des logements abordables et résilients aux changements climatiques, ainsi que les moyens requis pour soutenir l'adaptation à l'échelle communautaire.

Nous ne sous-estimons ni la complexité de la situation actuelle, ni les efforts qui restent à fournir. Nous sommes néanmoins encouragés par la dynamique croissante qui se manifeste au sein des collectivités, des entreprises et des administrations canadiennes. En misant sur un engagement

constant, une collaboration concrète et en plaçant les Canadiens au cœur de nos décisions, nous pouvons façonner un avenir où les collectivités demeurent protégées et où l'assurance accessible.

Karan Kak
Chef des Services financiers
Le 5 mai 2026

« Nous ne sous-estimons ni la complexité de la situation actuelle, ni les efforts qui restent à fournir. Nous sommes néanmoins encouragés par la dynamique croissante qui se manifeste au sein des collectivités, des entreprises et des administrations canadiennes. »

En savoir plus :

- ▶ [Les ambitions du groupe Aviva plc page 3](#)
- ▶ [Conformité aux directives réglementaires page 9](#)
- ▶ [Sommaire de la conformité aux exigences du GIFCC page 10](#)
- ▶ [Indicateurs et objectifs climatiques page 36](#)
- ▶ [Mises en garde page 68](#)



Ambitions du groupe Aviva plc

Les ambitions du groupe Aviva plc ont été définies dans le Plan de transition du Groupe (publié en février 2025).

RÉALISÉES
D'ici la fin de 2025

73 %

xDL

de nos fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des objectifs fondés sur les données scientifiques et validés d'ici la fin de 2025

100 %

AR

de l'électricité produite à partir de sources renouvelables

Électrifier

xDL

notre parc de véhicules au R.-U. et en Irlande d'ici la fin de 2025

AMBITIONS À MOYEN TERME
D'ici 2030

Électrifier

notre parc de véhicules au Canada et dans le reste du monde d'ici la fin de 2027

100 %

de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, maintenue jusqu'à la fin de 2025 et par la suite

Assurer la transition

pour aider notre clientèle à se tourner vers les véhicules électriques (VÉ), en poursuivant l'élaboration de propositions

60 %

de réduction de l'intensité économique en carbone de portées 1 et 2 des actions, des obligations et prêts de sociétés, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans les fonds d'actionnaires, les fonds avec participation aux bénéficiaires et les fonds d'assurés (lorsque nous en contrôlons¹ le processus décisionnel et pour lesquels nous avons des données) d'ici la fin de 2029, par rapport à l'année de référence 2019

90%

de réduction des émissions de GES de portées 1 et 2 d'ici la fin de 2030 (par rapport à l'année de référence 2019)

AMBITION À LONG TERME
D'ici 2040

Groupe ZÉN

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de nos ambitions. D'autres ambitions et de plus amples renseignements sur l'étendue de chacune d'entre elles, y compris celles qui étaient réalisées à la fin de l'année 2025, figurent dans les sections correspondantes de la présente Déclaration. Le contenu de cette page doit être lu conjointement avec le Rapport sur les critères de déclaration 2025 d'Aviva plc.

1. Aviva plc est réputée détenir le contrôle des décisions de placement lorsqu'elle est responsable de la définition du mandat de placement : définition de l'objectif de placement, des lignes directrices et de l'appétence au risque; choix de l'indice de référence pour répondre aux attentes des clients et des actionnaires; et sélection du gestionnaire. Cela exclut les liens vers des fonds externes fournis sur les plateformes, les arrangements mixtes dirigés par un consultant et les mandats externes de la clientèle.

xDL Indique les cas où Direct Line Insurance Group plc (Direct Line) est exclu du calcul de certains indicateurs non financiers. L'acquisition de Direct Line par Aviva plc a été finalisée le 1^{er} juillet 2025. Les indicateurs du groupe Aviva plc ont été mis à jour afin d'inclure Direct Line, dans la mesure du possible, notamment pour tous les indicateurs requis à des fins de conformité. Les indicateurs mis à jour incluent la contribution de Direct Line pour la période suivant l'acquisition, soit du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.



Aperçu du Plan de transition d'Aviva plc



« Pour Aviva Canada, la durabilité signifie être présent pour nos clients dans un contexte de changements climatiques – de façon constante et surtout lorsque cela compte le plus. Nous progressons, tout en reconnaissant la complexité du chemin à parcourir. Nous renforçons la gestion des risques climatiques dans l'ensemble de nos activités de production, d'indemnisation, d'investissement et d'exploitation, et nous protégeons et restaurons la nature afin de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et la résilience, pour que les collectivités soient mieux préparées. Cette Déclaration témoigne de notre engagement envers la transparence et la responsabilité : des progrès mesurables, des défis relevés en toute franchise et des efforts soutenus. »

Shilpa Tiwari
Responsable du développement durable
Aviva Canada

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Avec vous aujourd'hui pour bâtir un plus bel avenir

TP

NOTRE AMBITION CLIMATIQUE

Devenir une entreprise ZéN d'ici 2040 et prendre des mesures qui favorisent la transition de l'ensemble de l'économie

NOTRE STRATÉGIE D'INTERVENTION

Principales mesures :

- Examiner les politiques publiques, la réglementation, les normes sectorielles et les cadres nécessaires à la transition.
- Dialoguer avec les principales parties prenantes, comme les responsables des politiques, et les organismes de réglementation et de normalisation, afin d'influencer le changement.

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie d'intervention](#)

NOTRE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

INVESTISSEMENTS

Key actions:

- Investir dans une démarche climatique responsable
- Élaborer des cadres d'investissement
- Proposer des solutions durables à notre clientèle
- Financer la transition
- Gestion holistique
- Procéder à certains désinvestissements

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie de mise en œuvre - Investissements](#)

ASSURANCES

Key actions:

- Décarboner nos activités de production
- Assurer la transition
- Décarboner nos activités d'indemnisation
- Faire évoluer notre stratégie d'affaires en matière d'assurance maladie
- Aider les entreprises et les particuliers à se préparer aux changements climatiques

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie de mise en œuvre - Assurances](#)

ACTIVITÉS D'AVIVA

Key actions:

- Décarboner nos sites opérationnels
- Électrifier notre parc de véhicules
- Décarboner notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle
- S'attaquer aux dernières catégories opérationnelles de portée 3

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva](#)

À mesure que l'intégration de Direct Line au sein d'Aviva plc se poursuit dans l'ensemble de nos activités, nous examinerons les impacts sur notre stratégie de développement durable.

ACTIVÉ PAR

Gouvernance

➤ Pour en savoir plus : [Gouvernance](#)

Gestion des risques et des occasions

➤ Pour en savoir plus : [Risques et occasions liés au climat](#)

Présentation de l'information

➤ Pour en savoir plus : [Indicateurs et objectifs](#)

Étendue des ambitions du groupe Aviva plc

TP Plan de transition

Vous trouverez ci-dessous un résumé des limites de la portée des ambitions 2030 et 2040 incluses dans le Plan de transition d'Aviva plc, publié en février 2025. Des précisions sur ces ambitions sont présentées dans le Plan de transition d'Aviva plc. Les mises à jour des progrès à l'horizon 2025 pour les ambitions propres à Aviva Canada sont présentées dans les sections pertinentes de la présente Déclaration.

	Portée des émissions de GES	Catégories applicables à Aviva plc	Disponibilité des données	Importance des émissions	Niveau d'influence d'Aviva plc	Fin 2025: atteint		2030		2040	
						Portée ou base	Ambition	Portée ou base	Ambition	Ambition	
OPÉRATIONS D'AVIVA PLC											
Action directe	Portées 1 et 2	Activités du Groupe	Oui	Faible	Élevé	Portée 1 et 2	100 % d'électricité issue de sources renouvelables	Portée 1 et 2	Réduction de 90 % des émissions par rapport à une l'année de référence de 2019 ¹		
	Portée 3²	Catégorie 1 : Biens et services achetés	Oui	Moyen	Moyen	Engagement	70 % des fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des cibles fondées sur les données scientifiques et validées ³ .			Aucun déchet envoyé dans les sites d'enfouissement d'ici 2030, des ambitions supplémentaires devant être établies en 2026 pour les catégories 5 et 6	
		Catégorie 2 : Biens d'investissement	Oui	Moyen	Moyen						
		Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Partielle	Faible	Faible						
		Catégorie 5 : Déchets générés par les activités	Partielle	Faible	Moyen						
		Catégorie 6 : Voyages d'affaires	Partielle	Faible	Moyen/élevé						
		Catégorie 7 : Navetage des employés	Partielle	Faible	Low						
INVESTISSEMENTS											
Action directe, influence et plaidoyer	Portée 3²	Catégorie 15: Investissements	Oui	Élevé	Faible/Moyen	Engagement	70 % des fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des cibles fondées sur les données scientifiques et validées ³	Portée 3 cat. 15 (Portées 1 et 2 des investissements seulement)	Réduction de 60 % de l'intensité carbone économique de portées 1 et 2 des actions, des obligations et des prêts de sociétés, des infrastructures et des actifs immobiliers ⁴ détenus par les actionnaires, les fonds avec participation aux bénéficiaires et les fonds d'assurés (pour lesquels nous disposons d'un contrôle sur les décisions ⁵ et de données) d'ici la fin de l'année 2029, par rapport à l'année de référence 2019.		
		Catégorie 15 : Investissements (obligations souveraines et autres catégories d'actifs)	Partielle	Élevé	Faible/Moyen						
ASSURANCES											
Action directe, influence et plaidoyer	Portée 3²	Catégorie 11 : Émissions liées aux activités d'indemnisation (utilisation des produits vendus)	Partielle	Moyen	Moyen	Engagement	70 % des fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des cibles fondées sur les données scientifiques et validées ³				
		Catégorie 15 : Souscription	Partielle	Élevé	Faible						

Groupe zéro émission nette⁶

- Aviva plc compensera les émissions résiduelles des portées 1 et 2 jusqu'à concurrence de 10 % à partir de 2030.
- La qualité des données et les méthodes qui ne sont pas encore au point compliquent la prise de décision sur le plan commercial et la présentation de l'information.
- Ambition globale du Groupe couvrant la chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation en assurance de dommages et la chaîne d'approvisionnement opérationnelle, une cible étant fixée pour la fin de l'année 2025.
- Comprend l'ensemble des émissions opérationnelles des bâtiments pour les investissements immobiliers directs, les prêts hypothécaires commerciaux et les hypothèques rechargeables.
- Aviva est considérée comme ayant le contrôle sur les décisions en matière d'investissement lorsqu'elle est responsable du mandat d'investissement, c'est-à-dire lorsqu'elle établit l'objectif d'investissement, les lignes directrices et l'appétit au risque, choisit l'indice de référence pour atteindre les objectifs de la clientèle et des actionnaires, et sélectionne les gestionnaires. Cela exclut les liens vers des fonds externes fournis sur les plateformes, les arrangements mixtes dirigés par un consultant et les mandats externes de la clientèle.
- Notre ambition couvre tous les volets de l'entreprise, y compris les investissements (portée 3, catégorie 15), la souscription (portée 3, catégorie 15), la chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation (portée 3, catégorie 11), ainsi que les activités et la chaîne d'approvisionnement d'Aviva (portées 1 et 2; portée 3, catégories 1 à 14).



Aviva Canada

Progrès réalisés en 2025

Nous avons continué de progresser en 2025, en prenant des mesures pour atteindre nos ambitions à moyen terme définies dans le Plan de transition d'Aviva plc.



ENGAGEMENT

En 2025, Aviva Canada s'est engagée auprès des instances dirigeantes et des principaux acteurs de l'industrie afin de favoriser l'harmonisation des objectifs en matière de climat et de nature, d'apporter son expertise technique et de contribuer à l'élaboration des politiques.

Ses interventions se sont exercées notamment auprès de postes de direction à l'Institut pour la réduction des pertes catastrophiques, au Bureau d'assurance du Canada (BAC) ainsi qu'à la coalition Un Canada résistant au climat.

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie d'engagement](#)

INVESTISSEMENTS

34 %

Réalisé¹

Pourcentage des actions, des obligations et des prêts d'entreprises de notre portefeuille investis dans des sociétés dont les objectifs sont validés par la SBTi, contre un objectif de 33 % avant la fin de 2025.

60 %

Pourcentage de réduction de l'intensité carbone économique des portées 1 et 2 des actions et des obligations d'entreprises (pour lesquelles nous exerçons un contrôle décisionnel et détenons des données) par rapport à l'année de référence de 2019, avec un objectif de 60 % d'ici la fin de 2029.

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie de mise en œuvre - Investissements](#)

ASSURANCES

25 %

Pourcentage d'augmentation à partir de 2024 du nombre de véhicules électriques et hybrides immatriculés à titre privé sur les routes canadiennes et assurés par Aviva Canada.

6,5 millions \$

Croissance des PÉB dans le portefeuille d'assurance des entreprises du secteur des énergies renouvelables au Canada.

Favoriser l'adoption des VE

Nous continuons d'accompagner nos clients dans leur transition vers les véhicules électriques grâce à des produits et services qui reflètent l'évolution vers une mobilité à faibles émissions de carbone.

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie de mise en œuvre - Assurance](#)

ACTIVITÉS D'AVIVA CANADA

54 %

Réalisé¹

Pourcentage des fournisseurs d'Aviva Canada par dépenses, couvrant les biens et services achetés, en fixant des objectifs validés et fondés sur des données scientifiques par rapport à notre ambition de 70 % avant la fin de 2025. Cette ambition du groupe Aviva plc a été atteinte à 73 % à la fin de 2025.

60 %

Pourcentage de réduction des émissions absolues de portées 1 et 2 d'Aviva Canada par rapport à l'année de référence 2019, comparativement à notre ambition de 90 % d'ici la fin de 2030.

100 %

Réalisé¹

Nous avons maintenu notre approvisionnement en électricité provenant de sources renouvelables en 2025, grâce à l'achat de certifications d'énergie renouvelable, un objectif que nous avons déjà atteint en 2022, en avance sur notre ambition de le faire d'ici la fin de 2025.

83 %

Pourcentage d'électrification du parc de véhicules d'Aviva Canada, conformément à notre ambition de 100 % d'ici la fin de 2027.

➤ Read more: [Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva](#)



1. Cette page présente un aperçu des progrès réalisés par Aviva Canada à la fin de 2025 et rend compte des mesures prises en 2025 et au cours des années précédentes. La mention « Réalisé » indique les ambitions du Plan de transition d'Aviva plc qui ont été atteintes ou maintenues à la fin de 2025 pour le groupe Aviva plc.

Conjoncture

L'évolution de la conjoncture a une incidence sur notre capacité à mettre en œuvre nos initiatives liées au climat et à la nature, et tout au long de l'année 2025, des changements importants se sont produits dans l'environnement physique, géopolitique et réglementaire.



PHYSIQUE

Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la dernière décennie a connu les 10 années les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle mondiale, avec une probabilité de 70 % que la moyenne quinquennale 2025-2029 dépasse pour la première fois 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels¹.

Le bilan de santé planétaire 2025 a confirmé que sept des neuf limites planétaires mondiales ont été franchies², signalant des risques croissants pour les systèmes de maintien de la vie sur Terre.

Le rythme des changements climatiques et de la dégradation de la nature continue de contribuer à des impacts importants liés aux conditions météorologiques. En 2025, les pertes annuelles dues aux inondations fluviales et aux débordements ont atteint 388 milliards de dollars américains³.

Au Canada, on a continué de subir les conséquences des changements climatiques : feux de forêt intenses, inondations généralisées, sécheresses, canicules sans précédent et orages violents.⁴ La saison des feux de forêt de 2025 au Canada a été la deuxième pire jamais enregistrée, avec 8,9 millions d'hectares brûlés, soit plus du double de la moyenne des dix dernières années⁵.

Le WWF-Canada a signalé un déclin continu des populations fauniques dans les principaux habitats.



GÉOPOLITIQUE

L'action climatique mondiale a progressé en 2025, avec des tendances encourageantes en matière de déploiement des énergies renouvelables, des véhicules électriques et du chauffage à faible émission de carbone.

Cependant, les résultats de la COP30 de la CCNUCC et les contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées n'ont guère permis de réduire l'écart restant par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris. La divergence des priorités gouvernementales, la fragmentation des politiques et des défis plus vastes, notamment la sécurité énergétique et la hausse du coût de la vie, continuent de freiner les progrès.

Au Canada, une année électorale fédérale a ralenti les principaux développements politiques axés sur l'action climatique, même si l'élan s'est poursuivi en matière de tarification du carbone industriel, de captage et de stockage du carbone et d'énergies renouvelables.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour attirer les investissements privés dans la réduction des émissions dans le cadre de la Loi sur les changements climatiques, notamment par le biais d'un plan d'action pour une énergie propre visant à accélérer la décarbonation du secteur énergétique.

Le pacte pour une industrie propre de l'Union européenne a progressé malgré un parlement plus divisé, soutenant le déploiement des énergies renouvelables et l'électrification des industries, des transports et du chauffage à forte intensité énergétique.



RÉGLEMENTAIRE

L'année 2025 a été marquée par une importante activité réglementaire dans le domaine du développement durable.

Au Canada, la ligne directrice B-15 du BSIF : Gestion des risques climatiques et la ligne directrice de l'AMF sur la gestion des risques climatiques sont entrées en vigueur pour Aviva Canada, établissant ainsi les premières exigences obligatoires de divulgation liées au climat applicables pour l'exercice 2025.

Au Royaume-Uni, la Prudential Regulation Authority a publié les cotes SS5/25 et PS25/25, remplaçant la cote SS3/19 et renforçant les attentes prudentielles des banques et des assureurs en matière d'intégration des risques climatiques.

En Europe, la Commission européenne a restreint la portée de son cadre de durabilité, notamment par des modifications touchant à la fois la directive sur les rapports de durabilité des entreprises et la directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises.

À l'échelle mondiale, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a annoncé son intention d'imposer progressivement des exigences de divulgation liées à la nature, tandis que le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) a annoncé la publication prochaine de lignes directrices sur l'intégration des risques liés à la nature, attendues en 2026.

1. <https://wmo.int/publication-series/wmo-global-annual-decadal-climate-update-2025-2029> (en anglais)
2. <https://www.planetaryhealthcheck.org> (en anglais)
3. <https://www.undrr.org/gar/gar2025> (en anglais)
4. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/dix-evenements-meteorologiques-plus-marquants/2025.html>
5. <https://cwfis.cfs.nrcan.gc.ca/fr/sommaire>



Mesure des émissions

Notre compréhension des données, des mesures et des méthodologies sur les effets des changements climatiques et de leurs impacts continue d'évoluer.

Nous mesurons nos émissions conformément aux normes du Protocole des gaz à effet de serre. Les émissions de GES sont réparties en émissions de portée 1, 2 et 3.

- **Émissions de portée 1** – émissions directes provenant de sources propres à Aviva Canada.
- **Émissions de portée 2** – émissions indirectes libérées lors de la production d'énergie utilisée par Aviva Canada.
- **Émissions de portée 3** – émissions issues de la chaîne de valeur d'Aviva Canada.

Le Plan de transition d'Aviva plc, publié en février 2025, définit la portée de nos ambitions de groupe ainsi que les dépendances et hypothèses sous-jacentes. Nombre d'entre elles échappent à notre

contrôle direct. Nous continuons de faire face à des défis liés à la qualité et à l'accessibilité des données, aux méthodologies et à l'équilibre à trouver entre nos objectifs de développement durable et nos autres ambitions. Par ailleurs, notre marge de manœuvre quant aux émissions de GES relevant de notre empreinte carbone, dans nos secteurs d'investissement, d'assurance et opérationnels, demeure variable.

Un exemple concerne nos émissions de portée 3, en particulier celles de la catégorie 15 : Investissements et souscription (notre « portée 3 de 3 »). Les données sur les GES sont de plus en plus répandues, par contre, leur qualité est encore médiocre et l'élaboration des méthodes n'est pas terminée. En outre, lorsque ces émissions sont calculées à l'échelle du portefeuille, une part importante est comptée en double. D'après nos connaissances actuelles et étant donné que nous avons peu d'influence sur ces émissions, nous n'entrevoions pas de possibilité d'atteindre zéro émission nette dans cette catégorie. Néanmoins, nous restons déterminés à faire tout ce qui est en

notre pouvoir afin de les diminuer. Nous misons sur le dialogue et le plaidoyer afin de réduire les émissions de cette catégorie à long terme, comme la plupart des émissions de toutes les catégories de la portée 3.

Bien que nous demeurions confrontés à ces défis et que les attentes du marché concernant la définition d'une institution financière ZÉN continuent d'évoluer, nous sommes déterminés à concrétiser notre ambition et à jouer notre rôle dans la transition mondiale. Nous continuerons à affiner notre stratégie, nos leviers et nos méthodes, tout en intégrant les pratiques exemplaires afin que nos actions soient les plus efficaces possibles et favorisent nos progrès.

Nos émissions de portée 3 classées dans la catégorie 15 correspondent aux émissions de portées 1, 2 et 3 des sociétés dans lesquelles nous investissons et de notre clientèle d'assurance. Leurs émissions de portée 3 (« portée 3 de 3 ») comprennent les émissions générées par leurs fournisseurs et leur clientèle.

La disponibilité et la fiabilité des données relatives aux émissions de portées 1 et 2 de la portée 3, se sont nettement améliorées. Afin d'illustrer la qualité des données utilisées pour les émissions financées de portées 1 et 2, nous présentons une évaluation conforme à la méthodologie du Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF). Cette évaluation repose sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond aux données les plus fiables et 5, à des estimations plus approximatives. La majorité de notre portefeuille d'investissement — notamment les titres de créance et les actions cotées — obtient un score de qualité des données avoisinant 2,1, ce qui indique qu'il s'appuie principalement sur des données déclarées plutôt que sur des estimations.

La prise en compte des émissions de portée 1 et de portée 2 des entreprises, tous secteurs confondus et à l'échelle mondiale, permet d'obtenir un bon aperçu des émissions tout au

long de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur celles que les entreprises contrôlent directement.

Nos émissions financées comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2 des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous ne publions pas encore les émissions de portée 3 de ces sociétés (3 sur 3).

DÉPENDANCES ET HYPOTHÈSES

Au-delà des défis liés à la mesure, notre ambition repose sur un certain nombre de dépendances externes et d'hypothèses. Celles-ci incluent notamment :

- des dépendances au sein de notre chaîne de valeur élargie, incluant les entreprises dans lesquelles nous investissons, nos clients en assurance et notre propre chaîne d'approvisionnement;
- des facteurs propres à l'industrie (par exemple, un cadre réglementaire favorable dans le secteur financier);
- des facteurs macroéconomiques plus larges (comme un environnement économique et géopolitique mondial propice).

À l'échelle mondiale, la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2025 demeure un défi. Face aux risques que le changement climatique fait peser sur nos activités et nos clients, nous poursuivons notre dialogue avec les principales parties prenantes, en nous appuyant sur leurs forces et leurs connaissances afin de créer un environnement propice à une transition efficace. Ces interdépendances sont accentuées par les difficultés liées aux données et aux méthodologies de calcul des émissions, notamment celles de portée 3, pour les catégories 1 à 15.

- ▶ **Pour en savoir plus :** [Plan de transition - Dépendances et hypothèses](#)



Conformité aux directives réglementaires

La ligne directrice B-15 du BSIF sur la gestion des risques climatiques, ainsi que la ligne directrice de l'AMF sur la gestion des risques climatiques, s'appliquent à Aviva Canada pour l'exercice 2025 et établissent des exigences de déclaration en matière de climat. Le tableau ci-dessous renvoie à la section pertinente de la présente Déclaration où ces obligations de divulgation sont traitées.

Exigences de déclaration pour 2025	Élément de déclaration	Rubrique des informations communiquées
Gouvernance Communiquer les pratiques de gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques.	a. Décrivez les organismes de gouvernance chargés de la surveillance des risques et des opportunités liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance - Rôles et responsabilités de notre conseil d'administration en matière de climat (voir page 34)
	b. Décrire le rôle de la direction dans le suivi, la gestion et la supervision des risques et des opportunités liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance - Rôles et responsabilités de notre direction en matière de climat (voir page 35)
Stratégie Communiquer les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires, la stratégie et la prise de décision de l'organisation, ainsi que sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie, lorsque cette information est jugée significative.	a. Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation, la classification de chaque risque climatique (physique ou de transition) et le délai prévu d'apparition des effets (court, moyen et long terme).	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat : définitions (voir page 12) Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat (voir page 13)
	b. Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur : <ul style="list-style-type: none"> le modèle d'affaires et la chaîne de valeur (ainsi que leur degré de concentration dans celle-ci); la stratégie et la prise de décisions; et la situation financière, le rendement financier et le flux de trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat (voir page 12) Stratégie - Notre stratégie climatique (voir page 15) Indicateurs et objectifs - Pertes liées aux conditions météorologiques (voir page 50)
Gestion des risques Communiquer la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	a. Décrire les processus de l'organisation pour identifier, évaluer, prioriser et surveiller les risques liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat (voir page 12) Gestion des risques - Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat (voir page 30)
	b. Décrire les processus de l'organisation pour identifier, évaluer, prioriser et surveiller les occasions liées aux changements climatiques, y compris l'utilisation d'analyses de scénarios connexes.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat (voir page 12) Gestion des risques - Notre processus de suivi et de gestion des risques climatiques (voir page 30) Gestion des risques - Analyse de scénarios (voir page 31)
	c. Décrire la façon dont les processus pour identifier, évaluer, prioriser et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont intégrés aux processus globaux de gestion des risques et contribuent à les définir.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques - Notre processus d'intégration des risques liés aux changements climatiques dans la gestion des risques (voir page 29)
Indicateurs et objectifs Communiquer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative.	a. Présenter les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs et objectifs - Aperçu de nos indicateurs (voir page 37)
	b. Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portées 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, et les risques connexes.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs et objectifs - Émissions de carbone opérationnelles (voir page 42)
	c. Décrire les objectifs quantitatifs et qualitatifs liés au climat utilisés par l'organisation pour suivre les progrès réalisés dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> Nos ambitions au sein du groupe Aviva plc (voir page 3) Progrès réalisés par Aviva Canada en 2025 (voir page 6) Stratégie - Notre stratégie climatique (voir page 15) Stratégie de mise en œuvre - Investissements (voir page 21), Assurance (voir page 22), Activités d'Aviva (voir page 25) Indicateurs et objectifs - Aperçu de nos indicateurs (voir page 37)



Conformité aux recommandations du GIFCC

Le GIFCC présente 11 recommandations que les organisations doivent inclure dans leurs rapports sur le climat. Le tableau ci-dessous renvoie à la section correspondante du présent rapport pour Aviva Canada.

Bien qu'Aviva plc ait respecté les 11 recommandations (voir la Déclaration sur les changements climatiques 2024 d'Aviva plc), Aviva Canada continue de travailler à l'élargissement de la portée de ses cibles et indicateurs de notre marché, à l'élaboration de sa méthodologie d'analyse des scénarios climatiques et à l'amélioration de ses informations dans ce domaine. Outre le rapport final du GIFCC, nous avons examiné l'annexe du GIFCC (publiée en octobre 2021).

Piliers du GIFCC	Déclarations recommandées par le GIFCC	Rubrique des informations communiquées
Gouvernance Communiquer les pratiques de gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques.	a. Décrire le rôle du conseil d'administration dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance - Rôles et responsabilités de notre conseil d'administration en matière de climat (voir page 34)
	b. Décrire la surveillance exercée par la direction quant aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance - Rôles et responsabilités de notre direction en matière de climat (voir page 35)
Stratégie Communiquer les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière, lorsque cette information est jugée significative.	a. Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat (voir page 12)
	b. Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Nos risques et occasions liés au climat (voir page 12) Stratégie - Notre stratégie climatique (voir page 15)
	c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changement climatique, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Notre stratégie climatique (voir page 15) Gestion des risques - Analyse de scénarios (voir page 31) Indicateurs et objectifs - Valeur climatique à risque (actuellement en cours de révision au niveau d'Aviva plc. Aviva plc - Renseignements financiers sur le climat 2025 - voir page 54)
Gestion des risques Communiquer la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	a. Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques - Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (voir page 30)
	b. Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques - Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (voir page 30)
	c. Décrire la façon dont les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques - Notre processus d'intégration des risques liés aux changements climatique dans la gestion des risques (voir page 29)
Indicateurs et objectifs Communiquer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative.	a. Présenter les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs et objectifs - Aperçu de nos indicateurs (voir page 37)
	b. Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portées 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, et les risques connexes.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs et objectifs - Émissions de carbone opérationnelles (voir page 42) Indicateurs et objectifs - Émissions financées (voir page 44) Indicateurs et objectifs - Suivi des placements souverains (voir page 47)
	c. Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que son rendement par rapport aux objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie - Notre stratégie climatique (voir page 15) Indicateurs et objectifs - Aperçu de nos indicateurs (voir page 37)



Stratégie

La durabilité est l'une des quatre priorités stratégiques d'Aviva.

DANS CETTE SECTION

- 12 Nos risques et occasions liés au climat
- 15 Notre stratégie climatique
- 18 Stratégie d'intervention
- 21 Stratégie de mise en œuvre - Investissements
- 22 Stratégie de mise en œuvre - Assurances
- 25 Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva Canada



Nos risques et occasions liés au climat

Aviva Canada considère que les changements climatiques constituent un risque important pour notre stratégie, notre modèle d'affaires, nos clients et la société en général.

Aviva Canada reconnaît la nécessité de renforcer la résilience face aux risques associés aux changements climatiques, l'adaptation et la résilience faisant partie de notre stratégie, tout en continuant d'identifier les occasions liées au climat.

Les inondations, les incendies de forêt et autres catastrophes climatiques démontrent déjà l'impact des risques physiques sur la vie de nos clients. De plus, des risques de transition apparaissent à mesure que nous évoluons vers une économie sobre en carbone. Nous continuons de renforcer notre résilience face aux risques de transition, physiques et de litige liés au climat.

➤ **Pour en savoir plus :** [Une approche des risques climatiques intégrée dans notre cadre de gestion des risques](#)



RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AU CLIMAT

Risques de transition : Les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Il peut s'agir de vastes changements mondiaux sur les plans politique, juridique, technologique ou commercial ayant pour but d'atténuer les effets des changements climatiques.

Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent présenter pour les organisations des niveaux variables de risques financiers et d'atteinte à la réputation.

Risques physiques : Les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations climatiques aiguës, brusques et perturbatrices, comme des tempêtes plus fréquentes et plus violentes, des chaleurs et des froids extrêmes, des inondations, des sécheresses et des incendies, ainsi que d'incidences climatiques graduelles et chroniques, telles que des températures plus élevées que la moyenne, l'élévation du niveau de la mer et la propagation de maladies à transmission vectorielle.

Les risques physiques comprennent également les effets résultant directement de ces événements, tels que les dommages matériels, et ceux qui peuvent survenir indirectement à la suite d'événements ultérieurs, tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales ou la pénurie de ressources.

Risques de litige : Les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations où des parties ayant subi des dommages en raison des changements climatiques cherchent à se faire indemniser par d'autres, car elles leur attribuent une responsabilité dans les dommages qu'elles ont subis. Lorsque de telles réclamations aboutissent, les parties visées peuvent chercher à récupérer les frais encourus, en totalité ou en partie, auprès de leur assureur

en vertu de contrats avec des tiers. Le non-respect des exigences réglementaires et des obligations de déclaration, ainsi que les poursuites directes liées au climat intentées contre Aviva Canada, pourraient également entraîner des risques de litige. Pour plus d'informations sur nos risques de litige, voir la note 9 - Risques de litige.

Occasions liées au climat

Les occasions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone devraient se manifester à court, moyen et long terme. Il est donc essentiel de veiller à être outillés pour répondre à ces occasions et offrir une valeur à long terme à nos actionnaires.

Risques et occasions liés au climat recensés pour Aviva Canada

Au cours de la dernière année, nous avons mené un exercice de recensement des risques et des occasions liés au climat afin d'évaluer nos principaux risques et occasions dans les domaines de notre stratégie de mise en œuvre : investissements, assurances et activités d'Aviva Canada. Chaque risque et occasion recensé a ensuite été examiné en fonction de sa probabilité et de son incidence potentielle.

Dans la présente section, nous avons résumé une évaluation de nos risques physiques et de transition les plus importants, ainsi que des occasions auxquelles nous sommes ou pourrions être exposés, et les horizons temporels sur lesquels ils pourraient se manifester. Ces horizons temporels, présentés ci-dessous, permettent de classer les risques et les occasions liés au climat qui ont actuellement une incidence et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur notre planification opérationnelle et financière, jusqu'à notre ambition à long terme au niveau du groupe Aviva plc.

Les risques et occasions les plus importants recensés sont liés à l'impact des risques physiques, notamment l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, le

secteur de l'assurance d'Aviva Canada étant le plus exposé. Les risques d'inondations et d'incendies de forêt sont une priorité et constitueront le principal axe des futures analyses de scénarios climatiques en 2026. Pour plus d'informations sur notre approche actuelle et future en matière d'analyse de scénarios, veuillez consulter la page 31.

Nous prenons déjà des mesures pour gérer notre exposition quotidienne aux risques climatiques et pour nous assurer d'avoir les bases nécessaires à l'adaptation de notre approche au fil du temps. Les principales mesures d'atténuation visant à faire face à ces risques et à saisir les occasions sont également décrites dans cette section.

HORIZONS TEMPORELS

Nous utilisons les horizons temporels suivants pour classer les occasions et les risques liés au climat, en fonction de notre stratégie et de nos plans d'affaires :

CT Court terme (0-3 ans)
Risques et occasions à court terme jugés importants pour notre cycle de planification commerciale et financière triennal.

MT Moyen terme (3 à 10 ans)
Risques et occasions à moyen terme jugés importants pour nos ambitions de 2030.

À long terme (plus de 10 ans)
Risques et occasions à long terme jugés importants pour notre ambition de 2040.





RISQUES ET OCCASIONS DE TRANSITION

Vous trouverez ci-dessous les risques et les occasions potentiels liés à la transition matérielle pour Aviva Canada, ainsi que notre point de vue actuel sur les exemples de mesures d'atténuation qui peuvent être prises.

Risques	Occasions	Échéance	Notre rôle	Mesures d'atténuation d'Aviva Canada
<p>Réduction potentielle des rendements : Les investissements de l'entreprise dans des sociétés et des secteurs fortement émetteurs de carbone, qui ne prennent pas de mesures pour effectuer la transition vers une économie à plus faible intensité carbone.</p>	<p>Possibilité de rendements accrus : Les investissements de l'entreprise favorisant la transition vers une économie à plus faible intensité carbone.</p>		<p>Investissements</p>	<p>Investissements Surveiller et gérer l'exposition aux secteurs à forte intensité de carbone et investir dans des actifs durables.</p> <p>Augmenter les investissements dans les entreprises qui travaillent à la mise en place de plans de transition solides et crédibles.</p>
<p>Impact potentiel sur nos activités d'assurance : L'adoption par les clients de technologies nouvelles ou non éprouvées liées à la transition compliquer l'évaluation de la probabilité des sinistres et l'estimation des coûts d'assurance. Cela pourrait avoir une incidence sur nos activités d'assurance des particuliers et des entreprises, y compris en assurance Biens et Auto.</p> <p>L'évolution de la demande du marché, qui se détourne des secteurs à forte intensité de carbone, et la contraction qui en résulte affectent nos activités d'assurance des entreprises.</p>	<p>Potentiel d'amélioration des rendements de nos activités d'assurance : Le développement des produits et des services qui soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et répondent à l'évolution des besoins et des préférences des clients (par exemple, des produits qui répondent aux besoins spécifiques d'un client ayant souscrit une assurance automobile facultative).</p> <p>Mise à profit de la demande croissante en assurance pour les énergies propres, l'électrification et les infrastructures à faibles émissions de carbone.</p>		<p>Assurances</p>	<p>Engager nos entreprises dans lesquelles nous investissons à soutenir leur transition et à identifier les occasions de gestion des impacts liés au climat et à la nature.</p> <p>Assurances Assurer la Transition, avec des offres de produits améliorées répondant aux besoins des clients et récompenser les clients pour leurs actions responsables.</p> <p>Mettre en place des cadres et des outils internes pour aider nos rédacteurs production à tenir compte des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs évaluations des risques.</p>
<p>Perturbation potentielle de notre chaîne d'approvisionnement : Des retards dans les réparations et une augmentation des coûts de règlement des sinistres peuvent survenir si la main-d'œuvre qualifiée, les matériaux et les infrastructures nécessaires pour soutenir les nouvelles technologies ne répondent pas à la cadence d'adoption observée chez les clients.</p>	<p>Occasions de mobilisation : Nos fournisseurs afin de les accompagner dans la transition vers une économie à plus faible intensité carbone, par exemple en collaborant avec nos fournisseurs de l'Indemnisation pour assurer une gestion durable des réparations.</p>		<p>Activités d'Aviva Canada</p>	<p>Activités d'Aviva Canada S'engager auprès des fournisseurs pour les encourager à passer à une économie à plus faible émission de carbone.</p> <p>Mobiliser nos fournisseurs de l'Indemnisation pour développer des pratiques durables.</p> <p>Investir dans les énergies renouvelables et l'autoproduction.</p>

Notre stratégie climatique

Nous avons annoncé notre ambition de devenir une entreprise zéro émission nette en 2021. La deuxième version du Plan de transition d'Aviva plc, publiée en février 2025, marque une évolution de notre stratégie climatique visant à concrétiser nos ambitions tout en répondant à de nouveaux risques et en saisissant de nouvelles occasions.

➤ [Read more: Our Aviva plc Transition Plan](#)

Nous demeurons pleinement engagés dans notre ambition de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040 et dans la réalisation de nos objectifs intermédiaires, conformes aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous continuerons à poursuivre l'atteinte d'objectifs scientifiques pour atteindre la carboneutralité, comme indiqué dans le dernier Plan de transition d'Aviva plc. Cependant, Aviva plc a décidé de ne plus solliciter la validation officielle de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) et de retirer, par conséquent, la validation des cinq objectifs que la SBTi avait accordée en 2022.

Notre stratégie ZÉN demeurera évolutive et s'adaptera aux dernières avancées scientifiques sur le climat, aux scénarios de décarbonation crédibles, aux méthodologies sectorielles et à notre modèle économique. Cette approche nous permettra de rester concentrés sur l'accompagnement des besoins changeants de nos clients, des collectivités et de nos actionnaires. Elle nous permettra également de continuer à financer et à assurer les secteurs et les entreprises en transition, contribuant ainsi à la décarbonation réelle de l'économie. Nous maintiendrons un dialogue constant avec nos intervenants tout au long du développement de notre stratégie.

Entre-temps, nous continuons de déployer les initiatives présentées dans le deuxième Plan de transition d'Aviva plc, publié en février 2025, en prenant des mesures concrètes pour soutenir la décarbonation de l'ensemble de nos activités. Un résumé de ces progrès est disponible à la page 6.

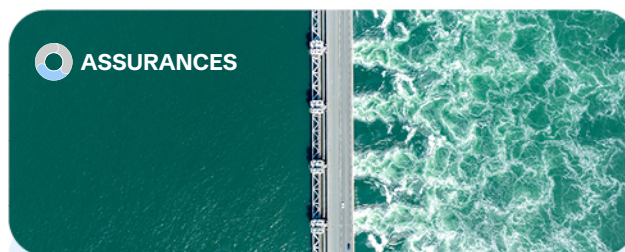
Notre stratégie de mise en œuvre s'articule autour de trois axes : les investissements, l'assurance et les activités d'Aviva Canada. Nous avons résumé notre vision actuelle de notre rôle dans la Transition en tant que propriétaire d'actifs, assureur et entreprise citoyenne.



INVESTISSEMENTS

En tant que propriétaire d'actifs, nous pouvons potentiellement améliorer les rendements à long terme en privilégiant les investissements qui favorisent la décarbonation et l'adaptation aux changements climatiques, en orientant les capitaux vers des solutions climatiques et en soutenant les entreprises et les secteurs de l'ensemble de l'économie réelle.

➤ [Pour en savoir plus : Stratégie de mise en œuvre - Investissements](#)



ASSURANCES

En tant qu'assureur, nous jouons un rôle essentiel pour faciliter une transition harmonieuse et bâtir un avenir durable et résilient face au changement climatique. Notre stratégie climatique vise à soutenir le développement de solutions climatiques essentielles à cette transition, en proposant des assurances qui permettent aux nouvelles technologies et aux nouveaux modèles économiques de se déployer à grande échelle.

Nous protégeons également nos clients et les communautés contre les impacts croissants des changements climatiques, en veillant à ce que nos produits et services évoluent au rythme des risques. Nous aidons aussi les ménages, les entreprises et les collectivités à s'adapter aux impacts physiques du changement climatique déjà ressentis, grâce à des solutions et des conseils qui renforcent leur résilience et encouragent des choix plus durables.

➤ [Pour en savoir plus : Stratégie de mise en œuvre - Assurances](#)



ACTIVITÉS D'AVIVA CANADA

Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement, notamment en ce qui concerne nos immeubles à bureaux, notre parc de véhicules utilitaires, nos centres de réparation automobile et notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle. Nous priorisons la réduction des émissions sur lesquelles nous avons un contrôle direct, en particulier les émissions de portées 1 et 2 d'Aviva Canada. En réduisant ces émissions, on peut atténuer les risques tout en saisissant les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience opérationnelle.

En ce qui concerne notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle, nous continuons de dialoguer avec nos fournisseurs, en les encourageant à fixer des objectifs de décarbonation fondés sur des données scientifiques.

➤ [Pour en savoir plus : Stratégie de mise en œuvre - Opérations d'Aviva Canada](#)





Notre stratégie climatique

ADOPTER UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA TRANSITION

Nous sommes conscients que la réalisation de nos ambitions climatiques exige une approche intégrée qui tienne compte de la nature, de l'adaptation aux changements climatiques, de la résilience et d'une transition juste. Conformément au Plan de transition d'Aviva plc, nous concentrons de plus en plus nos efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre d'approches stratégiques relatives à la nature, à l'adaptation et à la transition juste.

Nature

En matière de protection de l'environnement, nous avons appliqué le cadre stratégique relatif à la nature d'Aviva plc à l'échelle du groupe grâce à un large éventail d'activités et d'actions relevant des volets engagement et mise en œuvre. Cela inclut la réalisation des mesures clés définies pour la protection de l'environnement dans la dernière version du Plan de transition d'Aviva plc.

En 2025, nous avons continué d'approfondir notre compréhension de nos interactions avec la nature. Aviva Canada a contribué à l'évaluation des enjeux liés à la nature à l'échelle du groupe afin de cerner et d'évaluer les dépendances, les impacts, les risques et les occasions liés à la nature dans l'ensemble de nos investissements, de nos activités de production et de nos activités. Cette évaluation s'appuyait sur nos travaux antérieurs en la matière et sur l'approche LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser et Préparer) du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature.

Les leçons apprises de l'évaluation alimenteront le développement futur de notre stratégie en matière de nature et l'intégration future des considérations environnementales dans la prise de décision au sein de notre entreprise.

- **Pour en savoir plus :** [Engagement avec les acteurs de la société civile oeuvrant dans le domaine de la nature.](#)

Adaptation et résilience

En matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience, nous avons continué d'appuyer nos clients et les collectivités afin de renforcer leur aptitude à faire face aux risques climatiques. En 2025, Aviva Canada a mené des campagnes nationales de sensibilisation sur les principaux risques climatiques et a maintenu ses services gratuits de surveillance et d'intervention en cas d'incendies de forêt, en partenariat avec Wildfire Defense Systems, dans l'ensemble de l'Ouest canadien.

- **Pour en savoir plus :** [Aviva Canada lance une initiative de protection contre les feux de forêt en Alberta et en Colombie-Britannique.](#)

Nous avons collaboré avec Habitat pour l'humanité Canada, Habitat pour l'humanité - sud de l'Alberta, l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques et la Canadian Home Builder's Association (association canadienne des constructeurs d'habitations) sur des projets pilotes de construction de maisons résilientes au climat en Alberta, contribuant ainsi à faire progresser les méthodes de construction qui protègent mieux les familles contre les intempéries tout en favorisant l'accès à des logements sécuritaires et abordables.

- **Pour en savoir plus :** [Aviva Canada investit dans des maisons résilientes au climat en Alberta.](#)

Une transition juste

Nous continuons d'approfondir notre compréhension des aspects sociaux de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, en ciblant les secteurs où nous pouvons maximiser notre impact dans l'appui à une « transition juste ». Dans le cadre d'une initiative du Groupe visant à développer nos compétences collectives dans ce domaine, Aviva Canada a participé à un programme personnalisé de renforcement

des capacités, offert en 2025 aux membres des équipes d'investissement et d'assurance. Cet engagement a accru la compréhension interne des principes de la transition juste et amélioré notre maîtrise des indicateurs et mesures clés liés aux enjeux de transition juste, en appui à notre intention de mettre en place une approche stratégique harmonisée à l'échelle du Groupe.

INTÉGRER LE CLIMAT DANS LA PLANIFICATION D'ENTREPRISE

Afin de réaliser nos ambitions, les répercussions des risques et des occasions liés au climat sont prises en compte dans notre planification stratégique. Le climat (et la durabilité), tout comme les trois autres piliers de notre stratégie, sont formellement intégrés à notre processus de planification stratégique triennal. Ce processus sous-tend nos ambitions et objectifs financiers et non financiers, y compris ceux pris en compte pour notre politique de rémunération.

L'importance des risques et des occasions liés au climat pour nos activités, ainsi que les horizons sur lesquels ils se manifestent, dépend du contexte géographique, des produits d'assurance concernés et des investissements envisagés.

LA RÉSILIENCE DE NOTRE STRATÉGIE

L'analyse de scénarios est un outil essentiel pour déterminer l'incidence potentielle du changement climatique sur nos activités, notamment sur nos résultats, et nous aider à maintenir notre résilience face à différents scénarios climatiques. Notre plan d'affaires 2026-2028 comprend des analyses qualitatives et quantitatives de scénarios climatiques, accompagnées de processus de tests de résistance et de mise à l'épreuve de scénarios.

Notre évaluation des risques et des occasions liés au climat, notamment intégrée à notre modélisation financière, démontre la stratégie d'Aviva Canada visant à maintenir sa

résilience face à ces risques et occasions, tout en considérant l'éventail et la disponibilité des mesures de gestion susceptibles d'être mises en œuvre ultérieurement. Afin de préserver cette résilience, nous devons influencer les autres acteurs et appuyer une réponse mondiale coordonnée à la transition vers une économie sobre en carbone afin de limiter notre exposition et celle de l'humanité aux dérèglements climatiques.

C'est pourquoi nous nous engageons à améliorer constamment notre compréhension de l'incidence des risques liés aux changements climatiques sur nos activités. En 2026, nous élargissons notre approche d'analyse de scénarios afin de quantifier plus précisément les répercussions financières des incendies de forêt et des inondations sur l'appréciation des risques d'assurance des biens selon différents horizons temporels et scénarios climatiques. Pour plus d'informations sur notre approche d'évaluation des risques et des occasions liés au climat, veuillez consulter la page 30.

En matière d'investissements, nous sommes conscients que les risques physiques et liés à la transition peuvent avoir des répercussions financières sur notre portefeuille. Aviva Canada vise à intégrer la valeur à risque climatique (VaR climatique) à sa gestion de portefeuille et à sa stratégie d'investissement, conformément aux pratiques établies d'Aviva plc. L'intégration de cet indicateur permettra d'éclairer la prise de décision et d'aider Aviva Canada à mieux comprendre son exposition aux secteurs et aux émetteurs présentant le risque climatique le plus élevé.

En matière d'assurance, l'aggravation et la fréquence accrues des demandes d'indemnité liées aux conditions météorologiques sont susceptibles d'affecter négativement notre rentabilité en augmentant la fréquence et le montant des indemnités, notamment dans les scénarios de fortes émissions. Nous surveillons notre exposition actuelle aux événements climatiques

Notre stratégie climatique

extrêmes pour l'ensemble de nos activités assurées grâce à notre modélisation des catastrophes. Nous prévoyons que les effets physiques des changements climatiques entraîneront d'autres risques et périls non assurables ou nécessitant des couvertures inabordables à long terme; pour y faire face, nous approfondissons actuellement notre évaluation des événements climatiques extrêmes pour notre portefeuille de responsabilité en assurance des biens.

Afin d'atténuer davantage les risques pesant sur nos résultats à court et moyen terme, nous maintenons des activités d'assurance de dommages diversifiées qui limitent l'exposition à des emplacements et des secteurs d'activité individuels, ainsi qu'un vaste programme de réassurance qui nous protège contre les risques importants et systémiques, y compris les risques liés au climat pour nos activités d'assurance de dommages, comme les incendies de forêt et inondations majeurs au Canada. Afin de favoriser l'atténuation des risques à long terme, Aviva Canada s'engage à investir dans l'adaptation et la résilience avec divers partenaires, pour garantir que la couverture d'assurance demeure largement accessible aux Canadiens.

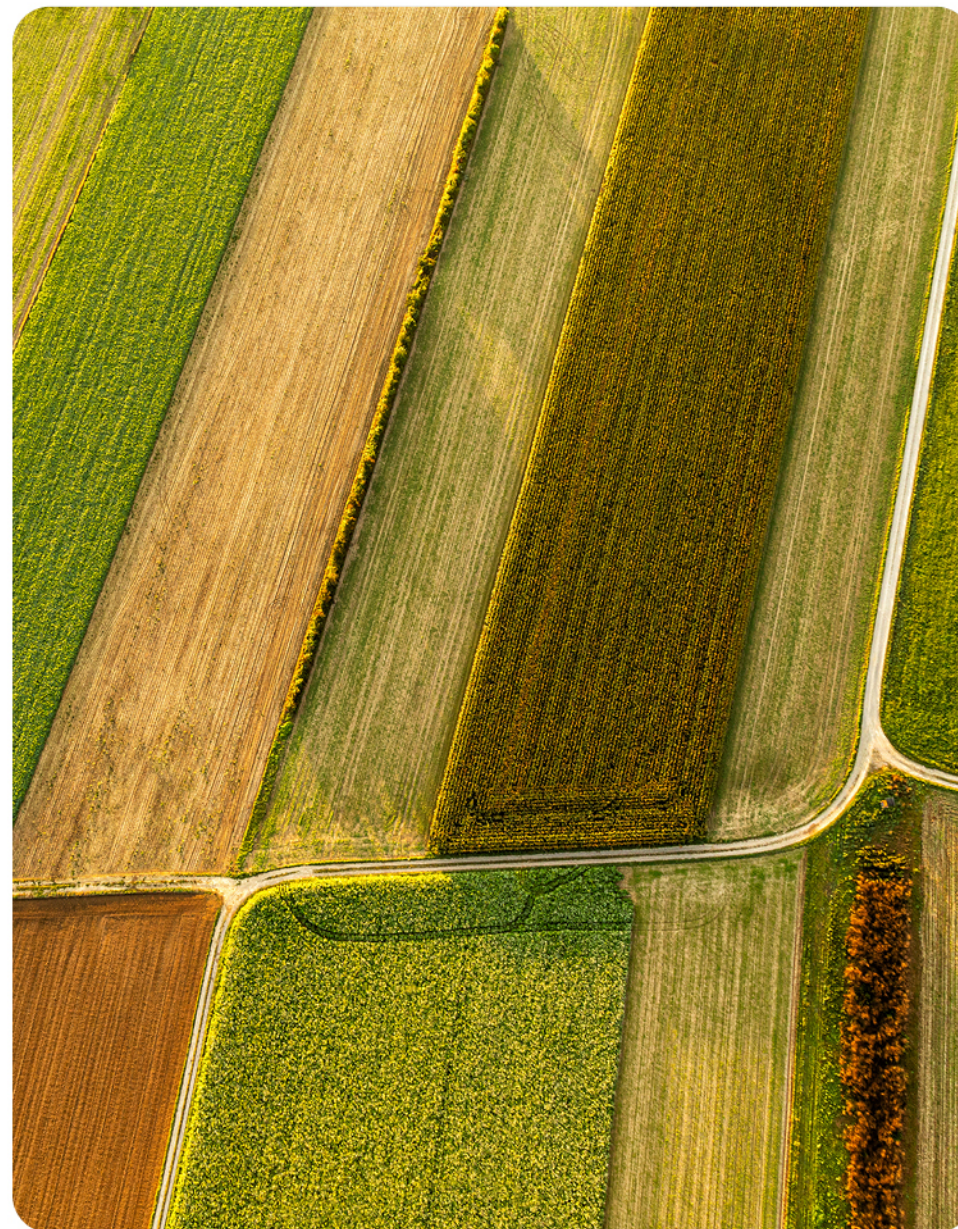
En ce qui concerne les activités d'Aviva Canada, nous nous concentrons sur notre capacité à réagir de manière résiliente en cas de perturbations liées aux conditions météorologiques. Nous continuons d'investir dans des partenariats solides et un soutien stratégique au sein de notre chaîne d'approvisionnement, même lorsque des conditions météorologiques extrêmes affectent la disponibilité des produits sur le marché. Nous maintenons également des ressources spécialisées, comme notre équipe d'intervention en cas de catastrophe, afin de garantir une mobilisation rapide, de réduire les délais et d'assurer le bon déroulement du traitement des demandes d'indemnité.

POLITIQUES D'EXCLUSIONS DE BASE

Notre objectif est d'utiliser notre influence en tant que grand propriétaire d'actifs et assureur pour inciter les entreprises à adopter des pratiques plus durables. Cependant, certains secteurs et activités économiques sont fondamentalement incompatibles avec la raison d'être, les valeurs et l'ambition d'Aviva plc de devenir une entreprise durable. Dans ces cas, nous excluons généralement les entreprises et les secteurs concernés de nos investissements et de notre appétit.

Nos exclusions s'appliquent à certaines activités d'investissement et de production d'Aviva Canada. Pour les investissements, elles concernent tous les portefeuilles sur lesquels nous exerçons un contrôle décisionnel. Ces exclusions portent sur certains types d'armes, le tabac, le pétrole arctique, les sables bitumineux et le charbon thermique lorsque les revenus ou l'exposition assurée de l'entreprise dépassent les seuils fixés. Elles font également référence aux normes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous prévoyons certaines exceptions, notamment pour les entreprises disposant d'un plan de transition crédible conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

➤ **Pour en savoir plus :** www.aviva.com/sustainability/resources-and-reporting-hub/ (en anglais)



Stratégie d'intervention

La décarbonation de l'économie dans laquelle nous opérons et investissons, ainsi que la réalisation de nos ambitions, dépendent de l'élan mondial en faveur de l'action climatique. Nous exerçons notre influence pour contribuer à générer des changements concrets.

Notre stratégie d'intervention soutient ainsi chaque volet de notre stratégie de mise en œuvre — que ce soit dans nos investissements, nos activités d'assurance ou nos opérations internes — notamment par le biais de nos actions d'engagement tout au long de notre chaîne de valeur.

NOTRE APPROCHE

Le changement climatique représente un risque systémique pour le système financier. Il exige la collaboration des gouvernements, des organismes de réglementation, des entreprises, des institutions financières, des consommateurs et de tous les acteurs de l'économie mondiale.

Notre ambition stratégique intègre des facteurs macroéconomiques, sectoriels et de chaîne de valeur, ce qui nécessite la collaboration et l'action de ces parties prenantes. Nous devons également mobiliser nos clients et veiller à ce que nos actions reflètent leurs intérêts et leurs valeurs.

Nous classons nos parties prenantes en trois groupes en fonction de leur rôle dans la conduite du changement systémique, comme indiqué dans la figure 1. Les activités d'engagement auxquelles nous avons participé en 2025 avec (i) les instances dirigeantes, (ii) les acteurs de l'industrie et (iii) la chaîne de valeur sont décrites dans les pages suivantes.

COLLABORATION AVEC LES ORGANES DIRECTEURS EN 2025

Les gouvernements, les régulateurs, les organismes de normalisation et autres organismes publics disposent de multiples leviers pour mobiliser leurs économies nationales sur la voie de la carboneutralité. L'intervention auprès de ces parties prenantes est un élément important de notre stratégie.

Organisations multilatérales

Aviva plc collabore avec diverses organisations multilatérales afin de promouvoir une ambition mondiale cohérente en matière de climat et de protection de la nature.

Conférence des Parties des Nations Unies

Avant la COP30 qui s'est tenue au Brésil, Aviva plc a présenté ses priorités dans le document « Priorités politiques d'Aviva pour la COP30 de la CCNUCC », appelant les pays à veiller à ce que leurs engagements en vertu de l'Accord de Paris soient ambitieux et assortis de plans de mise en œuvre clairs. Aviva plc a aussi plaidé pour un plan précis d'adaptation et pour la protection et la restauration de la nature.

Responsables politiques, régulateurs et organismes de normalisation

Nous nous engageons dans des politiques et des interventions spécifiques qui peuvent nous aider à atteindre l'ambition d'Aviva plc et à atténuer nos dépendances.

Conseil financier de transition

Le chef de la direction d'Aviva Investors, Mark Versey, a été invité à se joindre au comité directeur du Conseil du financement de la transition du Royaume-Uni, présidé par Lord Alok Sharma, président de la COP26. Aviva plc est représentée au sein des groupes de travail chargés d'élaborer des recommandations à l'intention des entreprises.

Conseil « Net Zero »

Mark Versey a également été invité à se joindre au Conseil « Net Zero » du gouvernement britannique, présidé par Ed Milliband, secrétaire d'État à la Sécurité énergétique et à la Lutte contre les émissions de carbone. Dans le cadre de ce forum, Aviva plc a contribué à l'élaboration de feuilles de route ZÉN sectorielles et non sectorielles, ainsi qu'à la mise à jour du budget carbone et du plan de croissance du Royaume-Uni, publiés en octobre 2025.

Nous accompagnons également le DESNZ dans l'élaboration de fiches d'information sectorielles sur les investissements, afin de mettre en lumière les besoins de financement des différents secteurs de l'économie à faible émission de carbone et les différents niveaux de maturité technologique.

Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB)

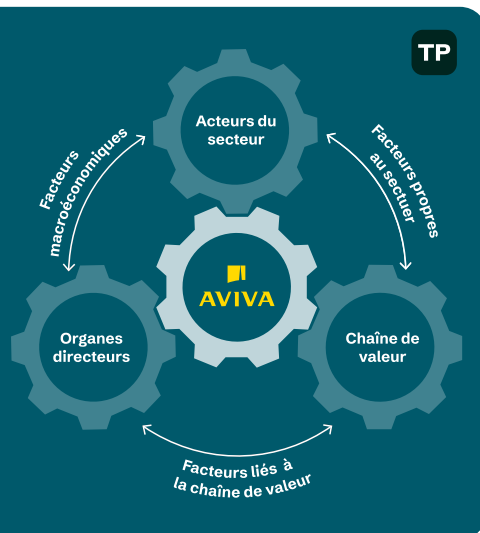
L'ISSB s'efforce d'établir un référentiel mondial visant un niveau d'adoption semblable aux Normes internationales d'information financière (IFRS). S'impliquer activement dans la mise en œuvre de ces normes est essentiel pour les intérêts d'Aviva plc en matière de rapports, et contribue également à rehausser le niveau des rapports en matière de développement durable à l'échelle mondiale.

Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes

Aviva Canada a été invitée à témoigner dans le cadre de l'étude du gouvernement fédéral sur la protection des Canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Cette étude, menée par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, examine comment le gouvernement fédéral – en collaboration avec le secteur de l'assurance, les gouvernements provinciaux et municipaux et d'autres partenaires clés – peut élaborer une stratégie financièrement viable pour protéger tous les Canadiens contre les répercussions, les risques et les coûts réels des phénomènes météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques. Elle analyse aussi les conséquences de ces phénomènes sur les finances publiques et le pouvoir d'achat des ménages.

Figure 1: Nos principales parties prenantes

- i. Les **organes directeurs** englobent les responsables politiques, les organismes de réglementation et de normalisation, ainsi que des organisations multilatérales.
- ii. Les **acteurs du secteur** sont les organismes sectoriels et les associations professionnelles, les organisations de la société civile, les gestionnaires de fonds et d'actifs, et les courtiers.
- iii. Les **membres et les clients de la chaîne de valeur** englobent les clients institutionnels, les émetteurs et les sociétés en portefeuille, les fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement et les clients du secteur de la vente au détail.



INTERVENTION AUPRÈS DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE EN 2025

Nous collaborons avec les organismes industriels et les associations professionnelles afin d'influencer le débat sur les politiques climatiques et environnementales et de convenir d'objectifs et d'actions collectifs. Nous privilégions le dialogue avec les organes sectoriels en fonction de leur influence et de leur capacité à façonner le marché et l'environnement politique, ainsi que de notre rôle et de notre influence au sein de ces organisations.

Les principales activités d'Aviva Canada et du groupe Aviva plc entreprises en 2025 sont décrites dans cette section. Toutefois, le Groupe est actif auprès d'un certain nombre d'autres organes du secteur, comme il est indiqué dans le Plan de transition d'Aviva plc.

AVIVA CANADA

Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC)

L'IPSC est un centre de recherche canadien qui se consacre à la recherche et au développement de solutions pratiques pour améliorer l'intégrité et la fonctionnalité de nos espaces physiques, afin de réduire les risques de dommages causés par les catastrophes naturelles. Aviva est représentée au conseil d'administration de l'IPSC et collabore étroitement avec lui pour diffuser ses recherches et promouvoir l'adoption de ses recommandations, pour ainsi aider nos clients à réduire les risques de sinistres futurs.

Bureau d'assurance du Canada (BAC)

Aviva Canada participe activement aux initiatives climatiques du BAC, qui visent à proposer des solutions axées sur les politiques publiques et les consommateurs afin d'aider les Canadiens à atténuer les risques climatiques et leurs impacts personnels. Aviva Canada préside le Comité sur les catastrophes naturelles du BAC et, en collaboration avec le BAC, nous avons plaidé auprès du gouvernement fédéral pour la mise en place d'un programme d'assurance contre les inondations et d'une stratégie nationale d'adaptation.

Un Canada résistant au climat

En tant que membres d'Un Canada résistant au climat, une coalition d'intervenants dirigée par le BAC et vouée à l'adaptation aux changements climatiques et à la résilience, nous collaborons avec des assureurs, des organisations non gouvernementales (ONG) environnementales, des groupes de recherche, des représentants municipaux et des membres de communautés autochtones. Les efforts d'Un Canada résistant au climat ont permis d'obtenir des engagements en matière de résilience climatique et de plaider en faveur de mesures supplémentaires.



AVIVA PLC

Alliance des propriétaires d'actifs à zéro net (NZAOA)

Signataire et participant aux groupes de travail sur le suivi, l'établissement de rapports et la vérification, le financement de la transition, l'engagement et les politiques, en vue de la publication prochaine de la cinquième version du Protocole relatif à la fixation des objectifs. Président du Groupe de travail sur la déforestation.

Partenariat pour la comptabilisation financière du carbone (PCAF)

Membre du PCAF et membre permanent du Groupe de travail sur les données climatiques. En 2025, nous avons participé à quatre groupes de travail qui ont élaboré de nouvelles normes pour les catégories d'actifs de mesure des émissions.

Principes pour une assurance durable (PSI)

Nous sommes membres et coresponsables du groupe de travail sur la nature. Aviva Canada apporte également son expertise au projet sur le traitement durable des sinistres du groupe de travail de l'industrie canadienne de l'assurance sur les Principes pour une assurance durable (PSI). Ce projet vise à établir une méthodologie normalisée pour mesurer et comptabiliser les émissions associées aux activités liées aux sinistres en assurance de dommages.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Signataire des Principes et représentée dans plusieurs comités consultatifs et groupes de travail, notamment le Groupe d'engagement souverain collaboratif sur les changements climatiques ainsi que le Groupe de référence des gestionnaires d'investissements dans les systèmes durables.

Forum PRA/FCA sur les risques financiers liés au climat (CFRF)

Membre participant du PRA/FCA CFRF, Aviva contribue à l'élaboration de bonnes pratiques permettant aux institutions d'identifier et d'évaluer les risques et les opportunités liés au climat et à la nature. Par exemple, en 2025, Aviva a piloté la mise à jour de l'outil en ligne de scénarios climatiques et a collaboré avec JBA Consulting à la réalisation d'une étude de cas sur les risques d'inondation liés au climat pour les propriétés résidentielles en Grande-Bretagne.

Forum des directeurs financiers

Membre participant du Forum des directeurs financiers (CFO) qui vise à influencer l'évolution de l'information financière et de la réglementation, notamment la mesure des émissions financées pour les assureurs.



INTERVENTION AUPRÈS DES PARTICIPANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE OEUVRANT POUR LA NATURE

La restauration et la protection de la nature sont au cœur de la stratégie climatique d'Aviva plc. Elles jouent un rôle essentiel dans la réduction des émissions et l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux. En investissant dans des solutions climatiques fondées sur la nature partout au Canada, nous visons à générer des bénéfices pour les populations, la nature et le climat. En tirant parti de l'expertise et des ressources de nos partenaires, nous réalisons des avancées significatives pour promouvoir la valeur des solutions fondées sur la nature et démontrer notre engagement envers la protection de l'environnement.

WWF-Canada

Aviva Canada est toujours le principal commanditaire du Programme de subventions Nature et Climat du WWF-Canada, qui aide les organismes locaux et les communautés autochtones à restaurer les terres et les rivages dégradés et qui plaide en faveur d'une économie respectueuse de la nature.

En 2025, ce partenariat représentait un investissement de plus de 460 000 \$ pour soutenir la Secwepemcúl'ecw Restoration and Stewardship Society (SRSS) dans la restauration des forêts touchées par les incendies sur le territoire traditionnel en Colombie-Britannique. Au cours de la saison de plantation de 2025, la SRSS a planté près de 925 000 arbres indigènes sur environ 480 hectares de terres endommagées par le feu, contribuant ainsi à la reconstitution d'habitats essentiels pour plus d'une douzaine d'espèces menacées et revêtant une importance culturelle.

Depuis 2021, Aviva Canada a investi plus de 3 millions de dollars dans le programme de subventions Nature et Climat du WWF-Canada.

Programme « Changez, rechargez » - Jour de la Terre Canada

Lancé en 2022, le programme « Changez, rechargez » d'Aviva Canada, en partenariat avec Jour de la Terre Canada, représente un investissement de 3 millions de dollars sur trois ans visant à élargir l'accès aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les collectivités mal desservies du Canada.

Le programme a pris fin en 2025, finançant des projets dans neuf municipalités et une communauté des Premières Nations, portant ainsi à 25 le nombre total de bénéficiaires à l'échelle nationale. En 2025, 39 nouvelles bornes de recharge ont été installées, dont une première réalisation sur un territoire des Premières Nations, en partenariat avec la Première Nation We'koqma'q, en Nouvelle-Écosse.

D'ici la fin du projet, plus de 120 bornes de recharge seront opérationnelles dans sept provinces, afin de soutenir la transition du Canada vers des transports plus propres et à faibles émissions de carbone.

Habitat pour l'humanité Canada

En 2025, Aviva Canada a annoncé un nouveau projet pilote de résilience climatique en partenariat avec Habitat pour l'humanité Canada, un organisme sans but lucratif national qui œuvre à l'accès à la propriété. Dans le cadre de cette initiative, Aviva Canada a investi plus de 375 000 \$ pour soutenir la construction de 24 logements avec Habitat pour l'humanité - sud de l'Alberta, à Chestermere, en Alberta, une région identifiée comme présentant un risque élevé de grêle. Notre financement servira à couvrir les coûts des aménagements résistants à la grêle pour toutes les maisons concernées. Le chantier a débuté en novembre 2025 et devrait être achevé au printemps 2027.

Les leçons tirées de ce projet pilote contribueront à orienter les futurs projets d'Habitat pour l'humanité, l'objectif à long terme étant de s'assurer que chaque nouvelle maison issue du projet soit résiliente face aux changements climatiques. Cette initiative souligne le leadership d'Aviva Canada et son engagement à protéger les Canadiens contre les changements climatiques.

Il s'agit d'un exemple éloquent de notre capacité à conjuguer action climatique et impact social, en construisant des logements résilients face aux aléas climatiques tout en améliorant l'accès à des logements sécuritaires et abordables pour les familles vulnérables.

Canards Illimités Canada

En 2025, Aviva Canada a poursuivi son soutien au programme Force de la nature de Canards Illimités Canada, contribuant ainsi à faire progresser les projets d'infrastructures naturelles qui aident à protéger les collectivités contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

Notre contribution de 50 000 \$ en 2025 a soutenu la restauration des milieux humides, la recherche et les partenariats locaux, notamment l'atténuation des inondations dans le bassin versant de la rivière Lorette au Québec, la lutte contre les inondations côtières et l'érosion dans le Lower Mainland en Colombie-Britannique, ainsi que la recherche en Ontario sur le rôle des solutions fondées sur la nature dans la résilience communautaire. Depuis 2022, Aviva Canada a investi plus de 200 000 \$ dans le programme Force de la nature, réaffirmant ainsi son engagement envers des solutions climatiques fondées sur la nature qui contribuent à bâtir des collectivités plus sûres et résilientes.

Conservation de la nature Canada (CNC)

Le partenariat d'Aviva plc avec Conservation de la nature Canada contribue à la protection et à la restauration d'environ 900 hectares de prairies, de forêts et de marais littoraux au Canada.

En 2025, les efforts ont notamment porté sur la restauration des forêts au Manitoba par la cueillette de semences et la préparation des sites, la restauration des prairies en Saskatchewan par la lutte contre les espèces envahissantes et la création de vergers de semences indigènes, et la conservation des marais maritimes sur cinq propriétés nouvellement acquises au Québec par la transplantation de zostères marines, la restauration et l'engagement communautaire.

Wild + Pine

Le premier partenariat canadien d'Aviva plc avec Wild + Pine, une entreprise d'Edmonton, vise à restaurer des terres dégradées et marginales en Alberta pour les transformer en paysages forestiers, à reconstruire des habitats et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le financement d'Aviva plc soutient le projet StoneWoods Forest Carbon de Wild + Pine, qui restaure environ 450 hectares.

Depuis 2024, Wild + Pine poursuit sa collaboration avec la Tribal Chiefs Employment and Training Services Association (TCETSA) pour organiser un cours sur l'environnement visant à renforcer les compétences environnementales des étudiants autochtones et de leurs communautés. Ce projet, financé par Aviva plc, servira d'étude de cas et de laboratoire de terrain pour les étudiants actuels, et accueillera divers essais sur le terrain pour faire progresser le développement technologique et les meilleures pratiques du secteur.



Investissements

ACTIONS CLÉS

- 1. Investir en tenant compte des considérations climatiques et créer des cadres d'investissement :**
Utiliser un éventail d'indicateurs climatiques pour étayer la prise de décision tout en créant des cadres qui appuient notre ambition ZÉN.
- 2. Financer la transition :**
Chercher simultanément à décarboner nos portefeuilles et à mieux les arrimer aux objectifs de l'Accord de Paris.
- 3. Désinvestissement sélectif :**
Désinvestir de manière sélective, lorsque les risques pour la durabilité sont fondamentalement incompatibles avec notre approche d'investissement durable.

Aviva plc est un investisseur universel, c'est-à-dire que nous investissons dans l'ensemble de l'économie et nous sommes donc engagés à générer des changements concrets dans le monde. Aviva Canada cherche à renforcer l'adéquation de ses portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris, en cohérence avec les ambitions climatiques, environnementales et sociales d'Aviva.

Pour atteindre notre ambition à long terme, nous avons défini des étapes intermédiaires qui nous permettent de suivre les progrès réalisés vers la décarbonation de notre portefeuille d'investissements. Pour concrétiser nos ambitions, nous mettons en œuvre une série d'actions clés qui nous aident à saisir les occasions qu'offre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tout en réduisant notre exposition aux pratiques nuisibles.

En 2025, Aviva Canada a atteint son objectif lié aux actifs durables de 150 M\$ par année, fixé en 2020.

2 528 millions \$

Investissement d'Aviva Canada dans des actifs durables¹, dont des actifs en transition d'une valeur de 1 424 millions \$.

PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES AMBITIONS DU GROUPE AVIVA PLC

Ambition d'Aviva plc pour 2030 :

TP

Progrès réalisés par Aviva Canada à la fin de 2025

Nous travaillons actuellement à la réalisation de notre ambition de réduire de 60 % l'intensité économique en carbone de portées 1 et 2 des actions, des obligations et prêts de sociétés, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans les fonds d'actionnaires, à but lucratif et de titulaires de police, sur lesquels nous exerçons un contrôle décisionnel² et de données, d'ici la fin de 2029 par rapport à l'année de référence 2019.

Réduction de 60 % atteinte

- **Note 5 - Émissions financées :** voir les détails de notre ambition pour 2030, y compris les actifs concernés.
- **Note 7 - Investissement dans des actifs durables**



1. Les actifs durables comprennent les actifs verts, les actifs en transition, les actifs sociaux et d'autres actifs liés au développement durable. Voir la note 7 pour plus d'informations.
2. Aviva plc est réputée détenir le contrôle des décisions de placement lorsqu'elle est responsable de la définition du mandat de placement : définition de l'objectif de placement, des lignes directrices et de l'appétence au risque; choix de l'indice de référence pour répondre aux attentes des clients et des actionnaires; et sélection du gestionnaire. Cela exclut les liens vers des fonds externes fournis sur les plateformes, les arrangements mixtes dirigés par un consultant et les mandats externes de la clientèle.



Assurances

ACTIONS CLÉS :

- Décarboner notre souscription :** Développer des capacités de mesure des GES lorsque de meilleures données seront disponibles et collaborer avec l'industrie.
- Assurer la transition :** Soutenir la croissance des énergies renouvelables et l'adoption des VÉ.
- Décarboner notre indemnisation :** Mesurer et éviter les émissions de GES grâce à l'engagement des fournisseurs et à l'intégration de la résilience.
- Aider les entreprises et les particuliers à se préparer aux changements climatiques :** Mettre en œuvre des initiatives renforçant la nature et favorisant l'adaptation.

Notre division d'assurance de dommages couvre les risques des secteurs des particuliers et des entreprises partout au Canada. Notre division mondiale Grands comptes et assurance spécialisée (GCS) accompagne nos clients à l'échelle mondiale, les aidant à protéger ce qui compte pour eux, où qu'ils soient dans le monde.

Nous offrons un large éventail de produits d'assurance aux particuliers, aux petites et moyennes entreprises et aux grandes entreprises internationales, notamment des polices d'assurance des biens et de la responsabilité civile.

DÉCARBONATION DE LA SOUSCRIPTION ET DE L'INDEMNISATION

Bien que les normes industrielles soient encore en cours d'élaboration, nous avons activement contribué à leur avancement grâce à des partenariats industriels clés,

notamment avec le Forum du PNUE pour l'assurance de la transition (FIT).

Il n'existe pas de méthodologie sectorielle pour mesurer les émissions des processus d'indemnisation, mais nous continuons de collaborer avec les organismes de normalisation et nos pairs afin de contribuer à l'élaboration d'une norme sectorielle.

Nous mettons en œuvre plusieurs mesures pour décarboner nos portefeuilles de souscription. Cela comprend la limitation, voire l'exclusion, des activités liées aux combustibles fossiles à fortes émissions, comme indiqué dans notre Déclaration relative à la souscription reposant sur les facteurs ESG, le renforcement de notre présence sur les marchés engagés dans la transition vers une économie sobre en carbone et la mobilisation de notre expertise pour promouvoir le changement dans l'ensemble de nos marchés.

Émissions liées aux sinistres

Nous avons lancé des initiatives de développement durable afin d'intégrer les principes de durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation, notamment en sensibilisant nos fournisseurs au développement durable, en

mettant en œuvre une politique d'approvisionnement durable et en promouvant des pratiques de traitement durable des sinistres.

Croissance de notre portefeuille d'assurance du secteur de l'énergie renouvelable

6,5 millions \$

Les primes brutes émises (PÉB) du portefeuille d'assurance des entreprises du secteur de l'énergie renouvelable d'Aviva Canada par rapport à notre ambition d'atteindre 10 M\$ de PÉB d'ici la fin de 2027.

À Aviva Canada, nous avons mis en place des méthodologies et des outils analytiques pour mesurer les émissions liées aux processus d'indemnisation Automobile et Biens. Nous collaborons également avec nos pairs de l'industrie, en tant que participant au projet sur le traitement durable des sinistres du groupe de travail de l'industrie canadienne de l'assurance sur les Principes pour une assurance durable (PSI), afin d'établir une méthodologie normalisée pour mesurer les émissions associées aux activités de gestion des sinistres en assurance. Afin de réduire les

répercussions de notre processus de traitement des sinistres, nous continuons de tenir compte de l'incidence climatique de la réparation et de la mise au rebut des véhicules. Nous privilégions l'utilisation de pièces recyclées pour les réparations automobiles, lorsque cela est sécuritaire et faisable.

Grâce à l'initiative « Une voiture non louée, un arbre planté », Aviva Canada offre aux clients admissibles qui renoncent à une voiture de location à la suite d'un sinistre de verser un don pour qu'un arbre soit planté.

Depuis le lancement du programme en 2023, Aviva Canada a versé un don à Arbres Canada permettant de planter 33 646 arbres, soutenant ainsi la restauration de l'environnement tout en réduisant l'empreinte écologique liée à l'utilisation des véhicules de location.

L'UN DES EMPLOYEURS LES PLUS ÉCOLOGIQUES DU CANADA

En 2025, Aviva Canada a été nommée, pour la première fois, parmi les employeurs les plus écologiques du Canada par Mediacorp Canada Inc. Ce prix récompense les organisations qui font figure de proue en matière de sensibilisation à l'environnement et qui mettent en œuvre des initiatives de développement durable exceptionnelles.

Parmi les initiatives mises en évidence figuraient notre Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZéN et notre engagement continu à réduire les émissions liées au processus de traitement des sinistres, témoignant de nos efforts constants pour réduire l'impact environnemental tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES AMBITIONS DU GROUPE AVIVA PLC

Les ambitions d'Aviva plc

TP

Réalisations d'Aviva Canada à la fin de 2025

70 % des fournisseurs, selon leurs dépenses, se seront fixé des objectifs validés et fondés sur des données scientifiques d'ici la fin de 2025.¹ Cette ambition concerne également notre chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation en assurance de dommages.

Taux de 73 % atteint par Aviva plc. Aviva Canada a appuyé cette réalisation : 54 % de ses fournisseurs, selon les dépenses, avaient établi des objectifs fondés sur des données scientifiques et validés à la fin de 2025.

Assurer la transition en soutenant nos clients dans l'adoption de véhicules électriques.

Hausse de 25 % par rapport à 2024 du nombre de véhicules électriques et hybrides immatriculés à titre privé sur les routes canadiennes et assurés par Aviva Canada.



ASSURER LA TRANSITION

Assurer la transition énergétique

Aviva Canada offre des solutions d'assurance des entreprises qui soutiennent le développement et l'exploitation des technologies d'énergies renouvelables et à faibles émissions de carbone, notamment l'énergie éolienne en mer et côtière, l'énergie solaire, l'hydrogène vert, les bornes de recharge pour véhicules électriques, le stockage par batteries et d'autres technologies émergentes. Nous assurons également les risques liés à l'hydrogène, à la biomasse, à la géothermie et au solaire thermodynamique, afin de répondre aux besoins évolutifs des entreprises qui se tournent vers des sources d'énergie plus durables.

Aviva Canada a récemment souscrit sa première assurance d'envergure pour un système de stockage d'énergie par batterie (SSEB) : un projet de pointe réalisé sur 17 mois, d'une capacité totalisant 411 MW et plus de 1560 MWh répartie sur 872 unités. Nous assurons la phase de construction ainsi qu'une partie du programme d'exploitation une fois le projet terminé. Cette étape importante témoigne de notre capacité grandissante d'assurer des projets complexes d'énergies renouvelables.

Assurer l'adoption des véhicules électriques

Nous collaborons avec nos clients pour encourager l'adoption de choix durables qui favorisent la transition vers une économie sobre en carbone. Aviva Canada offre une assurance auto des particuliers pour les véhicules électriques, incluant des options comme le dépannage en cas de panne de la batterie et une garantie en cas de panne de la borne de recharge à domicile. Nous offrons également des rabais sur les véhicules électriques et hybrides, ainsi que sur les bornes de recharge résidentielles.

AIDER NOS CLIENTS À RÉDUIRE LES RISQUES

Au Canada, notre division Grands comptes et assurance spécialisée (GCS) offre des assurances sur mesure aux entreprises des secteurs de la construction, de l'énergie renouvelable et de l'exploitation minière, les aidant ainsi à se prémunir contre des risques uniques et de plus en plus complexes. Nous associons une expertise en souscription propre à chaque secteur à une présence multinationale et à des solutions avancées de gestion des risques, donnant aux entreprises les moyens de croître, d'innover et de façonner l'avenir en toute confiance.

Les risques climatiques sont de plus en plus difficiles à assurer sans mécanismes de réduction des risques. Aviva Canada a investi dans une meilleure compréhension de ces risques, notamment en développant son expertise interne en météorologie et en analyse de données afin de mieux accompagner ses clients.

De plus, le service Solutions de gestion des risques d'Aviva (SGRA) offre à ses clients une expertise concrète et sur le terrain pour les aider à comprendre et à gérer les risques liés au climat. Grâce aux SGRA, les entreprises clientes bénéficient d'évaluations personnalisées, de conseils techniques et de recommandations concrètes visant à réduire les pertes associées aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux catastrophes naturelles, aux pannes d'équipement et aux perturbations opérationnelles. En intégrant les analyses des SGRA à leurs stratégies de gestion des risques, les clients peuvent renforcer leur résilience, améliorer la sécurité et assurer la continuité de leurs activités, contribuant ainsi à des activités plus durables dans un contexte de changement climatique.

Pour aider ses clients à renforcer leur résilience, Aviva Canada a élargi son réseau de partenaires spécialisés, offrant ainsi à sa clientèle de l'assurance des entreprises un meilleur accès à des fournisseurs de services

indépendants et agréés. Grâce à ce réseau, les clients peuvent bénéficier d'une gamme plus étendue de solutions de gestion des risques et de services de prévention des sinistres, ce qui leur permet de mieux comprendre, d'atténuer et de gérer les risques et les occasions liés à leurs activités.

En 2025, Aviva plc a aussi lancé la division des Solutions mondiales de gestion des risques d'Aviva (SMGRA), un réseau international de plus de 230 experts-conseils en gestion des risques au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada. Le réseau des SMGRA associe une expertise de proximité aux normes internationales de prévention des sinistres afin de proposer des solutions de gestion des risques sur mesure à nos clients professionnels. Le réseau joue également un rôle clé en les accompagnant dans leurs choix durables et le renforcement de leur résilience face au changement climatique.

Nous continuons d'investir dans des cadres, des outils et des analyses qui aident nos rédacteurs production à intégrer les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation du risque d'assurance des entreprises. Ainsi, nous garantissons non seulement la protection et le renforcement de la résilience de nos clients, mais aussi notre contribution à une économie plus durable et sobre en carbone.

Renforcer la résilience

Tout au long de 2025, Aviva Canada a continué d'aider ses clients à renforcer leur résilience face à des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes. Notre équipe d'assurance des particuliers a mené des campagnes de sensibilisation nationales afin d'informer les clients et les courtiers sur les mesures concrètes à prendre pour prévenir ou atténuer les dommages liés aux principaux risques climatiques, notamment les inondations, les incendies de forêt, les vents violents et la grêle, ainsi que les ouragans. Ces campagnes

fournissent aux clients des conseils clairs et concrets pour mieux préparer leurs résidences et leurs collectivités avant l'arrivée de phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous investissons également dans des initiatives favorisant la réduction proactive des risques. En 2025, nous avons étendu notre projet pilote de détecteurs de fuites pour l'offrir aux clients de certains courtiers en Ontario et d'Aviva Direct, portant à environ 850 le nombre d'appareils distribués depuis le lancement de l'initiative. Ce programme aide les clients à détecter les problèmes liés à l'eau avant qu'ils ne causent des dommages importants, l'un des types de sinistres les plus fréquents et les plus coûteux en assurance habitation.

Afin d'encourager davantage la réduction proactive des risques, l'Assurance des particuliers met au point un nouveau crédit de résilience visant à intégrer les caractéristiques de résilience des habitations comme facteur de tarification dans les modèles de tarification territoriaux. À compter de 2026, ces modèles seront déployés province par province, en commençant par l'Ontario et l'Alberta. Cette initiative vise à récompenser les clients qui investissent dans des mesures rendant leur habitation plus résiliente aux risques liés au climat.

Systèmes de défense contre les feux de forêt

Nous continuons d'offrir un service gratuit de prévention des incendies de forêt à nos clients de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba, grâce à notre partenariat avec Wildfire Defense Systems (WDS). WDS assure la surveillance des incendies de forêt, la prévention des sinistres et l'intervention sur le terrain lorsqu'une propriété est menacée.



UNE NOUVELLE FAÇON DE CONSTRUIRE

En 2025, Aviva Canada a investi plus de 400 000 \$ dans des matériaux résilients pour deux projets pilotes de construction de maisons résistantes au climat en Alberta. Ces initiatives, élaborées en collaboration avec Habitat pour l'humanité Canada, Habitat pour l'humanité - sud de l'Alberta, l'IPSC et l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, comprennent un immeuble de 24 logements résistants à la grêle à Chestermere et une construction résistante au vent et à la grêle à Calgary.

Ensemble, ils visent à établir une nouvelle norme en matière de construction résidentielle qui contribue à protéger les familles des intempéries tout en élargissant l'accès à des logements sécuritaires et abordables pour les familles vulnérables.

Les conclusions tirées de ces projets pilotes orienteront les futurs projets d'Habitat pour l'humanité, la formation des intervenants du secteur et d'éventuelles mises à jour des codes du bâtiment, démontrant ainsi qu'il est possible de construire des logements à la fois résilients et abordables à grande échelle.

➤ [Pour en savoir plus : Aviva Canada finance la construction de logements adaptés aux changements climatiques en Alberta](#)



ENGAGEMENT SUR LES RISQUES CLIMATIQUES ET GÉOPOLITIQUES À LA CONFÉRENCE RIMS CANADA 2025

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir la résilience climatique et la gestion des risques d'entreprise, notre équipe canadienne de l'Assurance des entreprises a participé à la conférence RIMS Canada 2025, organisée par la Risk and Insurance Management Society (RIMS) — une organisation mondiale de premier plan vouée à la promotion des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Notre séance, « Changement de perspectives : comment l'instabilité mondiale et les changements climatiques redéfinissent le risque », a été organisée en collaboration avec une entreprise de premier plan dans le développement de projets d'énergies renouvelables, notre équipe des SGRA et nos collègues de l'Assurance des entreprises. Ensemble, nous avons analysé comment l'instabilité géopolitique, les déplacements liés au climat et l'évolution des alliances mondiales remodelent les intérêts assurables et remettent en question les cadres de gestion des risques traditionnels. Ces dynamiques soulignent la nécessité de stratégies intégrées qui anticipent les risques systémiques et soutiennent les objectifs de développement durable à long terme.

En échangeant nos points de vue lors de cette rencontre, nous avons renforcé notre approche visant à intégrer les considérations climatiques dans la planification et la gouvernance des risques, garantissant ainsi que nos parties prenantes sont préparées à un contexte de plus en plus évolutif.



Activités d'Aviva Canada

ACTIONS CLÉS

- Décarboner nos sites opérationnels :** Mettre en œuvre une stratégie de bâtiments à bilan énergétique nul et réaliser des investissements importants dans les énergies renouvelables
- Électrifier notre parc de véhicules :** Remplacer les véhicules à moteur à combustion interne par des véhicules électriques à batterie (VÉB) et des véhicules hybrides rechargeables (VHR)
- Décarboner notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle :** Engager nos fournisseurs à fixer des objectifs fondés sur la science
- Aborder nos catégories opérationnelles restantes de portée 3 :** Définir des ambitions supplémentaires pour les émissions de portée 3, conformément à l'évolution des normes du secteur

PROGRÈS VERS NOS AMBITIONS AU SEIN DU GROUPE AVIVA PLC

Ambitions d'Aviva plc	TP	Portée	Méthodologies sous-jacentes et/ou validation externe	Performance d'Aviva Canada à la fin de l'année 2025
Réduction de 90 % des émissions de portées 1 et 2 d'ici la fin de 2030 par rapport à 2019 ¹		Activités d'Aviva Canada	Conformément au cadre SBTi	60 %
100 % de notre électricité provenant de sources renouvelables avant la fin de 2025		Activités d'Aviva Canada	RE100 ^{2,3}	100 %
100 % des véhicules de nos parcs automobiles au Royaume-Uni et en Irlande seront électriques ou hybrides avant la fin de 2025 (fin 2027 pour le Canada et le reste du monde)		Parcs automobiles d'Aviva plc	EV100 ⁴	83 %
70 % des fournisseurs, selon leurs dépenses, se fixent des objectifs validés et fondés sur des données scientifiques d'ici la fin de 2025. ¹ Cette ambition inclut notre chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation en assurance de dommages.		Chaîne d'approvisionnement opérationnelle et de l'indemnisation	Conforme au cadre de la SBTi ¹	Taux de 73 % atteint par Aviva plc. Aviva Canada a appuyé cette réalisation ; 54 % de ses fournisseurs, selon les dépenses, avaient établi des objectifs fondés sur des données scientifiques et validés à la fin de 2025.
Objectif zéro déchet aux sites d'enfouissement avant la fin de 2025 (Royaume-Uni et Irlande) et pour le reste des activités d'Aviva d'ici la fin de 2030.		Activités d'Aviva Canada	Vers la certification « zéro déchet aux sites d'enfouissement »	28 % de tous les déchets d'Aviva Canada sont envoyés aux sites d'enfouissement. ⁵

1. Aviva plc a décidé de ne plus solliciter la validation officielle de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) et de retirer, par conséquent, la validation des cinq objectifs que la SBTi avait accordée en 2022.

2. <https://www.there100.org> (en anglais)

3. Des sites supplémentaires ont été acquis en 2024 et ont été inclus dans nos processus de déclaration énergétique après le 31 décembre 2024. Nous avons donc acheté des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour ces sites plus tard en 2025.

4. <https://www.theclimategroup.org/EV100>. Indicateur communiqué conformément aux critères EV100 en vigueur au moment de la définition de notre ambition en 2021, lesquels incluaient les véhicules électriques hybrides rechargeables.

5. Ce pourcentage est basé sur les données des sites où les renseignements sont recueillis et fournis par les propriétaires.



Les émissions associées aux activités d'Aviva sont celles sur lesquelles nous avons le plus de contrôle, et nous reconnaissons l'importance de montrer l'exemple.

Afin de servir notre vaste clientèle, Aviva Canada est présente physiquement en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, et compte plus de 5 000 employés.

La décarbonation de nos propres activités et de notre chaîne d'approvisionnement (catégories 1 et 2) constitue un élément essentiel de notre stratégie ZÉN.

Notre stratégie opérationnelle inclut le fonctionnement efficace de nos bureaux, ainsi que les émissions indirectes liées à nos déplacements professionnels, au transport des employés, à notre environnement informatique et à la gestion de nos déchets.

De plus, nous nous engageons à maintenir un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable, objectif que nous avons atteint depuis 2022.

Nous collaborons également avec plus de 490 fournisseurs au Canada. Nous définissons notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle comme l'ensemble des frais d'approvisionnement qui soutiennent nos activités internes. Nous la distinguons de notre chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation, qui concerne nos activités de gestion des sinistres. L'engagement auprès de ces fournisseurs constitue un volet important de notre stratégie ZÉN.

Nous travaillons également à la réduction de nos émissions opérationnelles restantes de portée 3 (catégories 3 à 14). Nous collaborons activement avec Aviva plc à l'établissement

d'objectifs et à l'harmonisation des méthodologies pour atteindre notre stratégie ZÉN.

BÂTIMENTS OPÉRATIONNELS D'AVIVA CANADA

Nous poursuivons nos efforts d'amélioration des bâtiments afin de réduire les émissions de carbone, d'accroître l'efficacité énergétique et de faire en sorte que nos emplacements contribuent concrètement à la préservation des écosystèmes.

Évaluation du bâtiment

Nous avons lancé des évaluations préliminaires des bâtiments et de la consommation énergétique de deux de nos bureaux canadiens afin de cerner les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

ÉLECTRIFICATION DE NOTRE PARC AUTOMOBILE

Dans le cadre de notre engagement EV100, nous visons la transition de l'ensemble de notre parc automobile vers l'électrique à batterie et l'hybride rechargeable d'ici la fin de 2027. Au Canada, 83 % des véhicules de notre parc actuel d'environ 274 véhicules sont électriques à batterie (VÉB) ou hybrides rechargeables (VHR). Dans le cadre de cet engagement, nous retirerons progressivement les véhicules à moteur thermique ou hybrides autorechargeables, au besoin, en les remplaçant par des VHR ou VÉB à mesure que les contrats de location arrivent à échéance ou que de nouvelles commandes sont passées.

SOUTIEN AUX DÉPLACEMENTS POUR LES EMPLOYÉS D'AVIVA

Afin de promouvoir les déplacements domicile-travail à faibles émissions de carbone et de réduire les émissions liées au transport, Aviva Canada offre un service de navette reliant son bureau de Markham à quatre grands pôles de transport en commun. En favorisant l'utilisation du transport en commun pour les déplacements domicile-travail, ce service rejoint en moyenne près de 60 employés d'Aviva Canada chaque jour.



BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES DESTINÉES AUX EMPLOYÉS AU BUREAU DE MARKHAM

Nous avons installé 40 bornes de recharge pour véhicules électriques destinées aux employés de notre bureau de Markham, qui seront opérationnelles au début de 2026. Ces bornes contribueront à promouvoir des solutions de déplacement plus écologiques pour nos employés.

DÉCARBONATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT OPÉRATIONNELLE ET DE L'INDEMNISATION D'AVIVA CANADA (CATÉGORIES 1 ET 2)

Afin de soutenir l'ambition d'Aviva plc d'atteindre un taux de 70 % de ses fournisseurs (selon les dépenses) ayant fixé des objectifs validés et fondés sur des données scientifiques avant la fin de 2025, nous avons entamé un dialogue avec nos fournisseurs sur leurs émissions. 54 % de ses fournisseurs, selon les dépenses, ayant établi des objectifs validés et fondés sur des données scientifiques avant la fin de 2025, Aviva Canada a contribué de manière significative à l'objectif d'Aviva plc d'atteindre un taux de 73 % avant la fin de 2025.

Aviva Canada continuera de collaborer activement avec ses fournisseurs afin de renforcer l'alignement sur ses objectifs climatiques et de soutenir les progrès vers la réalisation de son ambition ZéN d'ici 2040.

Aviva Canada a tenu son troisième Sommet des fournisseurs sur la cible ZéN en mai 2025, avec un format renouvelé comprenant cinq ateliers animés par des experts et conçus pour accompagner les fournisseurs à toutes les étapes de leur démarche climatique. 98 % des participants au sondage ont jugé l'événement utile.

Le Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZéN en est à sa troisième année au Canada. À ce jour, 49 fournisseurs d'Aviva Canada y ont participé, et plus des trois quarts d'entre eux ont établi ou envisagent d'établir des objectifs fondés sur des données scientifiques. Une PME participante a déjà atteint son objectif à court terme de réduction des émissions de GES de portées 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022, en seulement deux ans.

ÉMISSIONS OPÉRATIONNELLES

Grâce à l'électrification de notre parc automobile et à la décarbonation de nos bureaux, nos émissions opérationnelles de portées 1 et 2, basées sur le marché, ont diminué de 1 % sur un an.

Aviva Canada a réalisé une réduction de 60 % des émissions absolues de portée 1 et de portée 2 par rapport à l'année de référence 2019.

COMPENSATION DE CARBONE

Les activités d'Aviva Canada sont restées neutres en carbone (par l'achat de crédits de carbone) en 2025. Pour ce faire, nous avons retiré¹ des crédits de carbone équivalents à nos émissions pour les émissions portées 1 et 2 (selon le marché) ainsi que pour les catégories 3, 5, 6 et 7 des émissions de portée 3. Aviva Canada prévoit conserver la carboneutralité de ses émissions opérationnelles jusqu'en 2030.

PARTENARIAT DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS À NOTRE BUREAU D'OAKVILLE

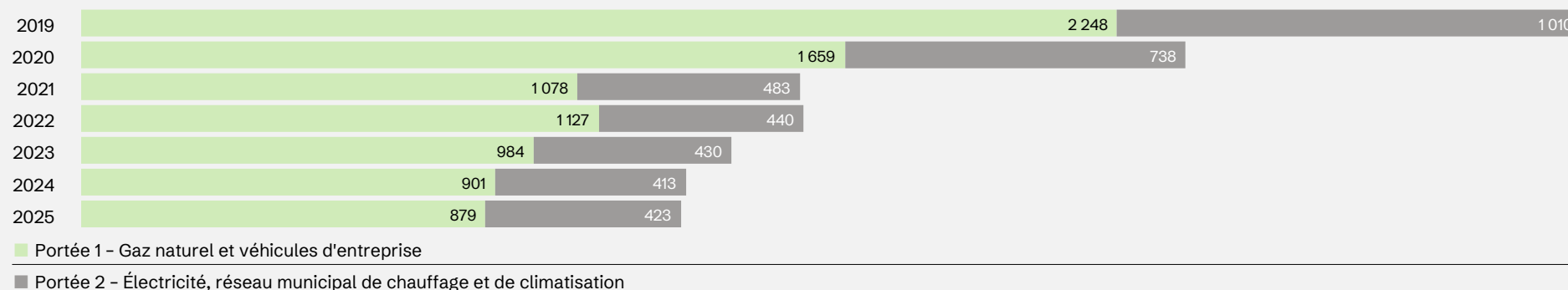
Depuis juin 2025, notre bureau d'Oakville collabore avec une entreprise locale de gestion des déchets afin de soutenir notre objectif zéro déchet dans les sites d'enfouissement grâce à la valorisation énergétique des déchets. Ce partenariat nous a permis de détourner environ 14,5 tonnes métriques de déchets des sites d'enfouissement et de les réorienter vers la valorisation énergétique, ce qui représente environ 50 % du total des déchets enfouis produits par les bureaux canadiens.

Ce processus a permis d'économiser l'équivalent de 39 MWh d'électricité et de réduire les émissions de GES de 101 tonnes d'équivalent CO₂, contribuant ainsi à réduire notre impact environnemental tout en transformant les déchets opérationnels en une ressource précieuse.

PANNEAUX SOLAIRES À NOTRE BUREAU D'OAKVILLE

En 2025, 326 panneaux solaires ont été installés sur le toit de nos bureaux d'Oakville. Ils devraient produire environ 185 MWh par année et réduire la consommation énergétique annuelle du bâtiment d'environ 25 %, contribuant ainsi à la réduction directe des émissions. Cette installation représente une avancée majeure dans le cadre de l'objectif ZéN d'Aviva plc d'ici 2040, faisant de ce bâtiment le premier d'Aviva Canada capable de produire de l'énergie propre sur place. Nous continuerons d'étudier les possibilités d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble de nos activités et d'explorer des pistes d'amélioration de notre efficacité énergétique.

Figure 1 : Émissions de carbone opérationnelles absolues d'Aviva Canada en t éq. CO₂ (selon le marché)



1. Dans le contexte des crédits carbone, le terme « retirer » signifie que le bénéfice du crédit a été réalisé (généralement une déclaration publique a été faite indiquant qu'il a été utilisé pour atténuer les émissions). Le retrait des crédits carbone dans le registre public concerné garantissant leur indisponibilité sur le marché et évite le risque de double comptage.

Gestion des risques

Une approche des risques climatiques intégrée à notre cadre de gestion des risques.

DANS CETTE SECTION

29 Gestion des risques

31 Analyse de scénarios

32 Appétit pour le risque



Gestion des risques

Aviva Canada dispose d'un cadre de gestion des risques robuste et systématiquement intégré.

Le cadre de gestion des risques d'Aviva Canada définit la manière dont nous identifions, mesurons, surveillons, gérons et signalons les risques auxquels nous, notre entreprise, nos clients et la société dans son ensemble sont ou pourraient être exposés (y compris les risques liés au climat et autres risques liés à la durabilité).

NOTRE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT DANS LA GESTION DES RISQUES

Aviva Canada estime que les changements climatiques représentent un risque important pour ses clients, sa stratégie, son modèle d'affaires et la société en général.

Leurs effets se font déjà sentir et nous les abordons proactivement grâce à nos

processus de gestion des risques. Nous continuons de renforcer notre résilience face aux risques liés à la transition climatique, aux risques physiques et aux risques de litige (y compris l'écoblanchiment).

Les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité font partie intégrante de nos politiques de gestion des risques¹, des normes de l'entreprise², de notre stratégie et de nos politiques d'exclusion de base à l'échelle du Groupe depuis plusieurs années. Grâce à notre cadre de gestion des risques (voir la Figure 1), nous identifions, mesurons, surveillons, gérons et communiquons les risques liés au climat.

Le cadre d'appétence au risque climatique d'Aviva Canada permet à la direction et au conseil d'administration d'exprimer la nature des risques climatiques que notre entreprise est prête à accepter ou à éviter.

Il permet une prise de décision éclairée et fondée sur les risques grâce à l'identification,

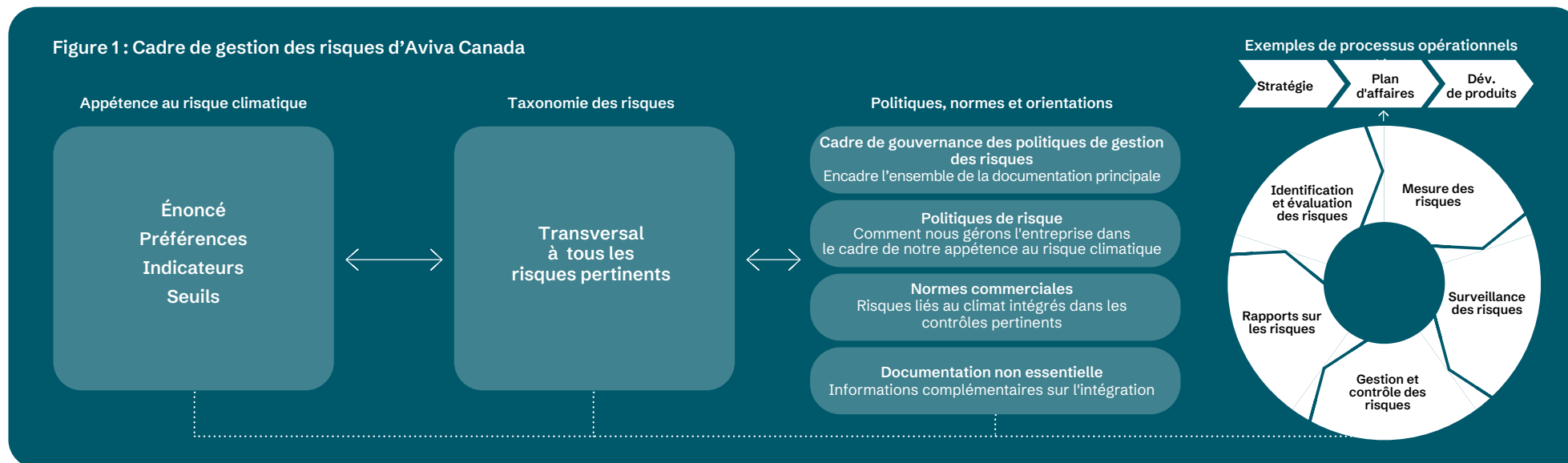
l'acceptation et la gestion active de ces risques, conformément à notre plan d'affaires et à notre Ambition sur la durabilité. Lorsque l'organisation se situe en dehors de ce cadre, des plans clairs et solides doivent être mis en place pour y revenir.

Les risques liés au climat sont considérés comme transversaux plutôt que comme des risques isolés; ils influencent plusieurs aspects de notre taxonomie des risques, car le climat a un impact sur d'autres risques. Les risques les plus touchés sont le risque sur le crédit, le marché et sur l'assurance de dommages.

Nos normes commerciales intègrent explicitement, le cas échéant, les risques liés au climat dans nos activités de gestion des risques et de contrôle, qui soutiennent nos décisions quotidiennes. Ce faisant, nous tenons compte du fait que les risques et occasions liés au climat ne s'intègrent pas toujours facilement au processus de gestion des risques existants.

Notre évaluation du cadre d'appétence au risque climatique est guidée par la question de savoir si Aviva Canada est en voie d'atteindre ses ambitions externes et de satisfaire aux exigences réglementaires.

Dans le cadre de l'amélioration continue de notre approche de gestion des risques climatiques, nous veillons à répondre aux besoins de nos clients, aux exigences réglementaires croissantes et à l'évolution du contexte macroéconomique et géopolitique. Nous demeurons vigilants face aux changements de proximité, de probabilité et d'ampleur des risques liés au climat, tout en suivant l'amélioration des données et des outils. Nous poursuivons la mise en œuvre d'améliorations en matière de gestion et de contrôle des risques climatiques au sein de l'organisation et sur l'ensemble de nos lignes de défense. Ces améliorations renforcent notre gestion des risques climatiques et permettent de mettre en place un environnement de contrôle plus performant.



1. Cela inclut notre cadre de gestion des risques, notre politique de gestion des risques financiers, notre politique de gestion des risques opérationnels, notre cadre d'appétence au risque, ainsi que nos politiques liées à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).
 2. Normes de l'entreprise encadrant la durabilité, la stratégie, la marque, la proposition client, les communications et les affaires publiques, la gestion actif-passif, la gestion des placements, le financement de titres, la liquidité, la gestion du risque de crédit des tiers et des garanties, l'information financière, ainsi que l'approvisionnement et l'impartition.



NOTRE PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT

Nous utilisons notre processus d'identification des risques pour identifier l'exposition potentielle aux risques liés au climat au moyen des risques physiques associés (par exemple les inondations, les incendies de forêt, les tempêtes de vent et les cyclones tropicaux ainsi que les fortes précipitations), des risques de transition (par exemple les nouvelles politiques climatiques) et le risque de litige (y compris l'écoblanchiment).

Nous effectuons une analyse d'exposition pour comprendre l'impact de ces risques sur nos expositions les plus importantes.

Nous cartographions les risques émergents à l'aide de notre spectre des risques émergents, qui se distinguent des risques actuels par un haut degré d'incertitude quant à la manière et au moment où ces risques pourraient se concrétiser, ainsi que par leur impact potentiel sur Aviva Canada.

Le risque émergent le plus plausible et ayant le plus grand impact oriente la priorisation des actions de gestion et des rapports (voir la Figure 2).

NOTRE PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT

La matérialité et les horizons temporels sur lesquels les risques et occasions liés au climat influencent nos activités dépendent des produits d'assurance, des zones géographiques et des investissements concernés.

Nous utilisons une variété d'indicateurs pour surveiller et gérer notre adéquation aux objectifs d'atténuation des changements climatiques et pour évaluer les impacts financiers potentiels sur notre entreprise, dont les émissions de carbone opérationnelles, les émissions financées, le suivi des fonds souverains, l'investissement dans des actifs durables et les pertes liées aux événements météorologiques.

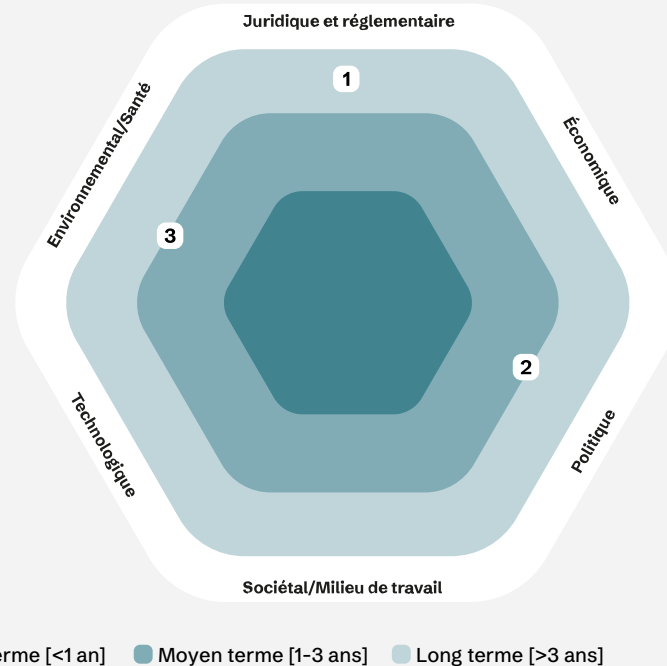
Nous continuons également d'approfondir notre compréhension des risques juridiques, notamment pour réduire les risques de préjudices associés à l'écoblanchiment.

Nous utilisons l'analyse de scénarios climatiques comme outil de gestion des risques et prenons en compte des analyses de scénarios à la fois qualitatives et quantitatives pour éclairer nos processus d'évaluation des risques, de gestion et d'évaluation interne des risques et de la solvabilité afin de tester la résilience de notre stratégie commerciale et de nos activités, ainsi que pour adapter notre entreprise et renforcer notre résilience face aux effets du changement climatique.

L'horizon temporel et les scénarios retenus dépendent des cas d'usage. La page suivante présente quelques exemples de cas d'utilisation illustrant nos processus de gestion des risques et de prise de décision.

Le conseil d'administration d'Aviva Canada est responsable en dernier ressort de la surveillance des risques. Il approuve annuellement le profil de risque d'Aviva Canada et veille à la mise en place et au fonctionnement de contrôles prudents et efficaces afin d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est chargé d'aider ce dernier dans sa surveillance du profil de risque, d'examiner le profil de risque non financier et l'efficacité du cadre de gestion des risques.

Figure 2 : Spectre de risque



Risque	Scénarios de risques émergents
1 Climat : Litige	Renforcer la réglementation en matière de durabilité
2 Climat : Transition	Mise en œuvre rapide des politiques
3 Climat : Physique	Augmentation des risques physiques



ANALYSE DE SCÉNARIOS

Nous utilisons des analyses de scénarios climatiques, à la fois qualitatives et quantitatives, pour mieux comprendre les répercussions potentielles du changement climatique sur notre entreprise selon différents scénarios et horizons temporels, et pour répondre à divers cas d'usage. Notre approche tient compte des méthodologies et des connaissances scientifiques existantes et est adaptée à nos activités.

Analyse à court terme :

Diverses formes d'analyse de scénarios à court et à moyen terme sont utilisées pour s'assurer que notre stratégie à court terme reste résiliente face aux risques liés au climat.

PLANIFICATION D'ENTREPRISE

Notre plan d'affaires triennal (2026-2028) intègre trois scénarios climatiques à court terme du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) : « Réalités divergentes »¹, « Vers l'Accord de Paris »² et « Catastrophes et stagnation des politiques »³. Ces scénarios envisagent l'évolution du climat à court terme (5 ans), ce qui correspond aux considérations de risques à court terme d'Aviva Canada (0 à 3 ans). Chaque scénario explore un ensemble d'hypothèses et met en lumière deux points essentiels : les phénomènes météorologiques extrêmes régionaux entraînent des diminutions temporaires, mais importantes, du produit intérieur brut (PIB), affectant ainsi l'économie mondiale; et tout retard dans les efforts de transition accroît le coût économique de cette transition et pourrait engendrer des difficultés financières supplémentaires. L'analyse examine l'incidence potentielle de chaque scénario sur nos principaux risques et occasions à court terme et décrit les mesures de gestion pertinentes pour atténuer les risques ou tirer parti des occasions.

EXIGENCES DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ

Nous intégrons également, le cas échéant, les répercussions potentielles à court terme du changement climatique dans notre modèle interne d'exigences de capital de solvabilité sur un horizon d'un an. Les risques les plus touchés sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'assurance de dommages.

Bien que cela ne soit pas propre aux risques climatiques, dans le cadre des processus internes de gestion du capital d'Aviva Canada, nous surveillons régulièrement notre sensibilité aux scénarios économiques et non économiques et effectuons des tests de résistance et de scénarios (y compris des tests de résistance inversés) pour tester la résilience des plans d'affaires et orienter la prise de décisions.

RÉASSURANCE, TARIFICATION ET SOUSCRIPTION

Nous nous adaptons à un monde où les risques physiques sont croissants. Nous avons intégré la possibilité d'événements météorologiques extrêmes de courte durée dans la tarification de nos assurances de dommages, la conception de nos programmes de réassurance et le suivi des pertes réelles liées aux intempéries par rapport aux pertes prévues par secteur d'activité. Des plans éprouvés et efficaces sont en place pour mieux faire face aux événements météorologiques majeurs et aux sinistres qui y sont liés, s'appuyant sur la cartographie des risques et des outils de modélisation des inondations.

En matière de souscription, nous utilisons, en complément de nos modèles de tarification, des outils de sélection des risques pour mieux tenir compte du profil de risque individuel des clients, par exemple ceux établis dans des zones particulièrement exposées aux inondations.

De plus, nous conseillons et accompagnons nos clients par l'intermédiaire de notre propre équipe interne de gestion des risques, qui les aide à déterminer les mesures qu'ils peuvent entreprendre pour atténuer/minimiser les répercussions des risques climatiques.

Analyse à moyen et à long terme :

Étant conscients de la nécessité de prendre en compte les répercussions potentielles du changement climatique sur nos activités au-delà du court terme, nous prévoyons d'utiliser des analyses de scénarios climatiques supplémentaires afin d'évaluer les effets des risques physiques sur notre portefeuille de responsabilité. Cette analyse examinera les répercussions potentielles d'un scénario d'émissions modérées et d'un scénario d'émissions plus élevées, conformément à la 6^e phase du Projet d'intercomparaison de modèles climatiques couplés (CMIP6) du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

S'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre de l'exercice normalisé de scénarios climatiques du BSIF en 2024, nous poursuivons en 2026 notre évaluation des risques climatiques liés à notre portefeuille de responsabilité d'assurance des biens afin d'en évaluer les pertes et les répercussions financières potentielles. À cette fin, nous évaluerons notre exposition aux risques liés aux incendies de forêt, aux crues fluviales, côtières et pluviales selon divers scénarios climatiques et horizons temporels.

En anticipant les résultats financiers potentiels de notre portefeuille et leur incidence potentielle sur les demandes d'indemnité, nous pouvons intégrer les conclusions de l'analyse de scénarios à notre politique de tarification et à la planification de nos produits, tout en orientant notre appétit pour le risque lié aux risques physiques. Les résultats de cette évaluation seront également pris en compte dans notre planification stratégique globale, notamment en ce qui concerne l'incidence sur notre situation financière, notre rendement et nos flux de trésorerie.



1. Une orientation mondiale ambitieuse et bien coordonnée vers l'objectif ZéN, dans laquelle des politiques climatiques mises en œuvre tôt atténuent les chocs de transition et les perturbations économiques.
2. Un contexte mondial caractérisé par une action climatique lente et désordonnée, dans lequel l'aggravation des risques physiques et la perturbation des chaînes d'approvisionnement accentuent les chocs économiques et la volatilité des marchés.
3. Un contexte mondial caractérisé par des risques physiques croissants et une action climatique tardive, dans lequel des politiques réactives et fragmentées accentuent la volatilité, les perturbations et la pression sur les coûts.



Gestion des risques

DÉCLARATION D'APPÉTENCE AU RISQUE

Nous avons défini notre cadre d'appétence pour le risque climatique (y compris les déclarations et préférences climatiques) afin de permettre la prise de décisions éclairées et fondées sur les risques. Ce cadre garantit que les risques liés au climat sont intégrés à notre processus décisionnel et que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs, ainsi que pour respecter les obligations réglementaires et de déclaration.

Nous avons une faible appétence pour les risques liés au climat, lesquels pourraient avoir un impact négatif important sur son bilan, son modèle d'affaires et sa réputation, ainsi que sur ses clients et la société en général. Nous prenons des mesures actives pour identifier, gérer et surveiller ces risques en agissant sur les changements climatiques, en agissant comme une entreprise durable et en tenant nos promesses en matière d'action sociale. Nos préférences en matière de risques climatiques reflètent le niveau de risque que notre entreprise est prête à accepter ou à éviter autant que possible.

En tirant parti de ces outils, nous approfondissons notre compréhension et permettons un suivi efficace des risques liés au climat, en veillant à ce qu'ils soient intégrés à notre processus décisionnel quotidien.

PROCESSUS D'ESCALADE

L'appétence au risque climatique est définie par le conseil d'administration. En cas de dépassement de cette appétence, le conseil en serait informé, et l'incident serait discuté lors de la prochaine réunion du sous-comité ou du conseil, selon le cas.

FRÉQUENCE DE RÉVISION

Nous surveillons notre appétence au risque chaque trimestre à l'aide du rapport du chef de la gestion des risques (CGR).

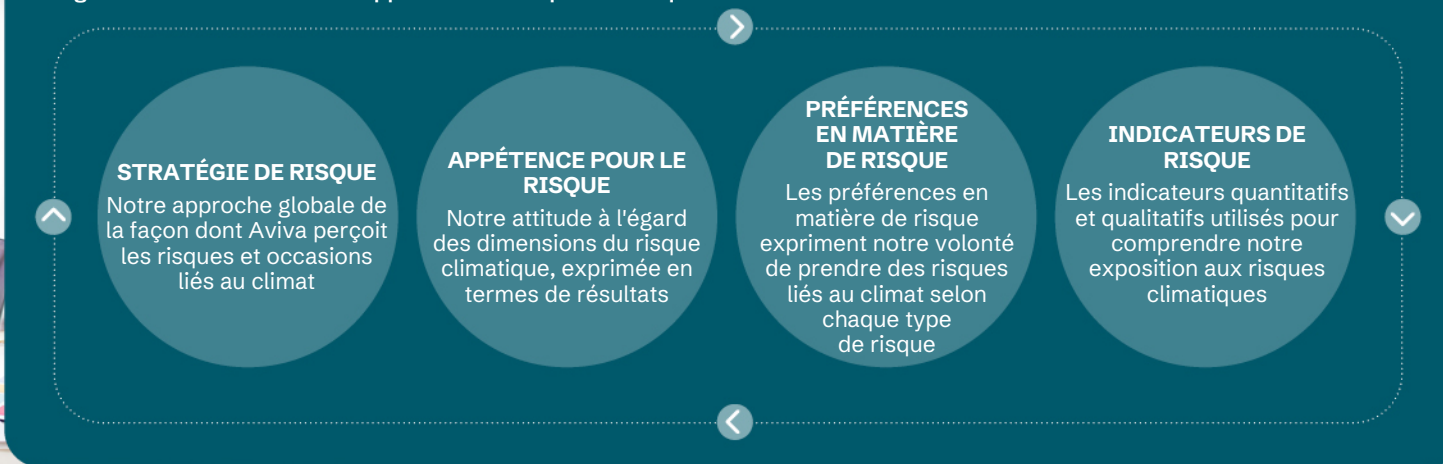
➤ **Pour en savoir plus :** [Consultez notre section sur les risques et les occasions liés au climat pour des exemples de mesures d'atténuation des risques physiques et de transition mises en œuvre par Aviva Canada.](#)

PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE RISQUE

Type de risque	Préférence	Raisonnement
Risque de transition	Éviter ¹	Nous cherchons à limiter notre exposition au risque de transition climatique, qui pourrait résulter des changements importants attendus en matière de politiques, de technologies et de marchés, tout en soutenant des solutions qui favoriseront une transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au climat, conformément à notre stratégie de développement durable intégrée à notre plan d'affaires (y compris nos déclarations de base liées à la souscription et à l'exclusion d'investissements).
Risque physique	Accepter ²	Nous sommes conscients des effets physiques, à la fois aigus et chroniques, des changements climatiques. Nous cherchons à limiter notre exposition en matière d'investissement et de souscription nette à ces risques, tout en soutenant activement l'adaptation et le renforcement de la résilience.
Risque de litige	Éviter	Nous cherchons à limiter notre exposition aux risques de litiges climatiques (y compris le risque d'écoblanchiment) contre Aviva Canada, qui pourraient découler de parties ayant subi des pertes et des dommages dus aux changements climatiques, dans la mesure où elles estiment que leurs activités d'investissement ou de souscription ont contribué à ces pertes.



Figure 3 : Éléments clés de l'appétence au risque climatique d'Aviva Canada



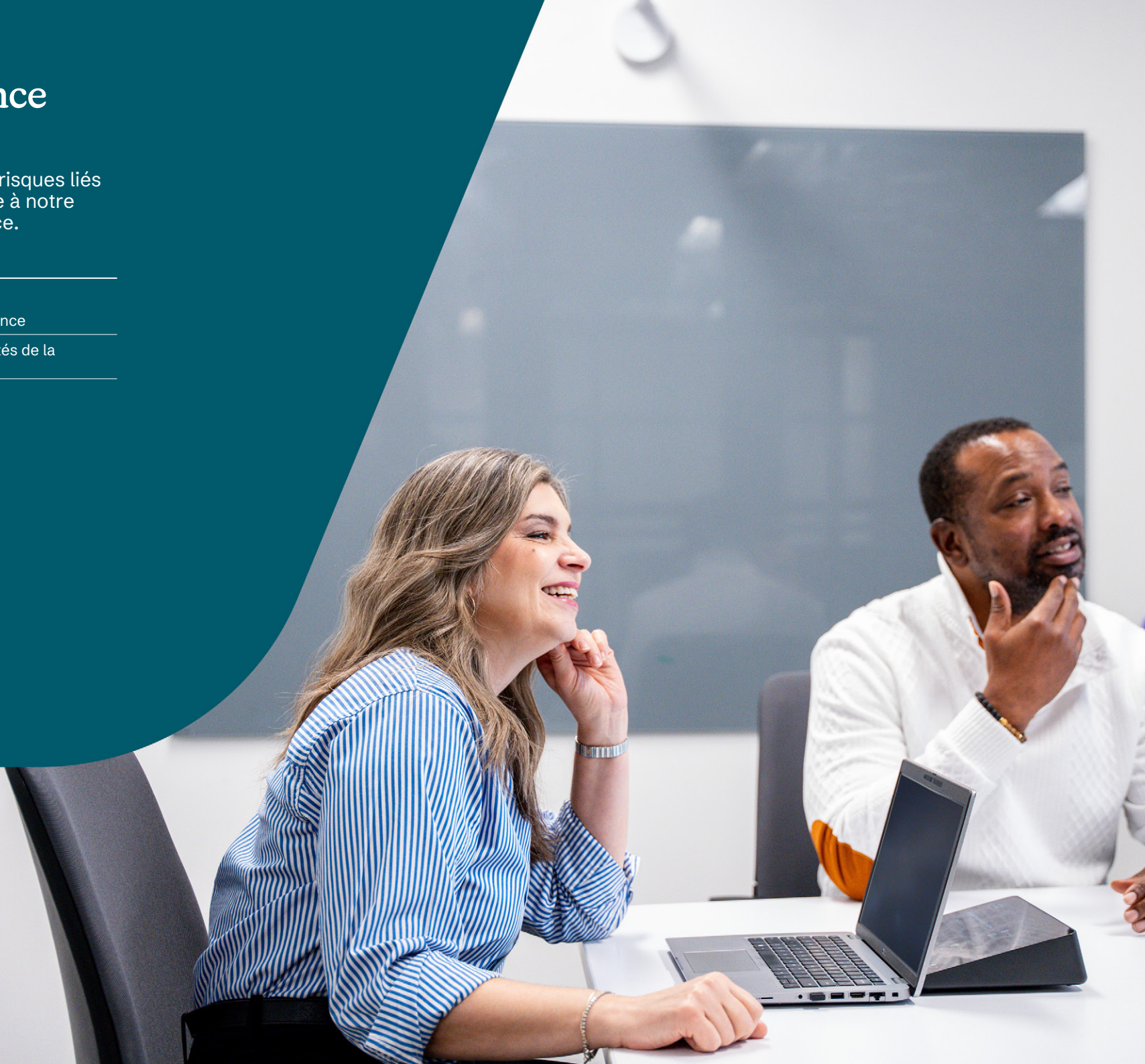
1. Nous sommes prêts à accepter une petite partie de ce risque.
2. Nous sommes prêts à accepter une part modérée de ce risque.

Gouvernance

La gouvernance des risques liés au climat est intégrée à notre cadre de gouvernance.

DANS CETTE SECTION

- 34 Comités de gouvernance
- 35 Rôles et responsabilités de la direction



Une bonne gouvernance est essentielle à la réalisation de l'Ambition de durabilité d'Aviva plc.

Aviva Canada s'efforce de disposer d'un système de gouvernance solide, doté de contrôles efficaces et rigoureux. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer l'intégration des changements climatiques au sein de notre organisation. Nous avons intégré le climat à notre cadre d'appétence au risque, défini notre préférence en matière de risques climatiques et intégré les risques climatiques à nos plans d'affaires afin de faciliter une prise de décisions fondées sur ces risques.

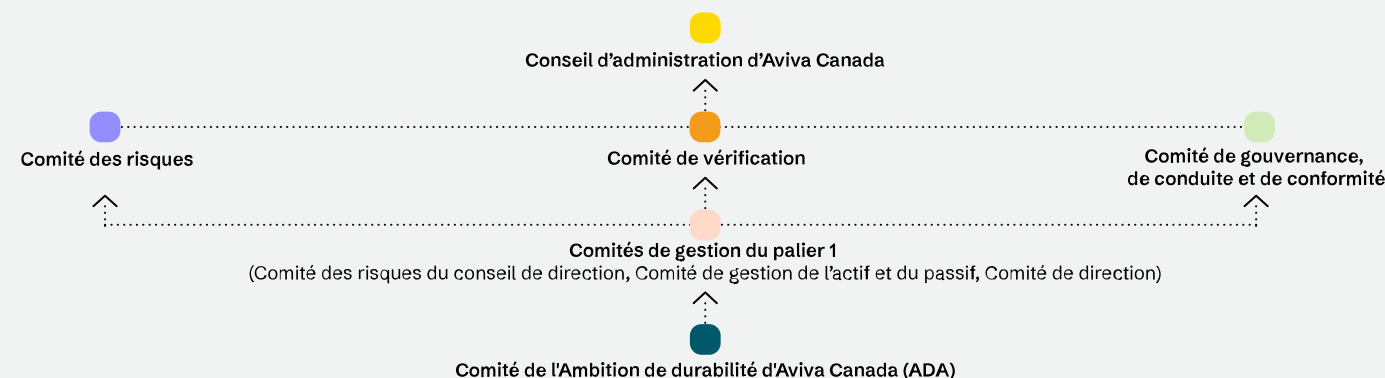
La gouvernance est proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de notre entreprise. Elle permet au conseil d'administration, à ses comités, aux comités de direction et à la haute direction d'intégrer les risques et occasions liés au climat dans notre stratégie, nos processus décisionnels et nos processus opérationnels.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE DE CLIMAT

Le conseil d'administration d'Aviva Canada possède une vaste expérience en matière de climat et de durabilité. Il procède annuellement à l'évaluation des compétences et de l'expérience des administrateurs au moyen d'une matrice de compétences, incluant l'expertise liée aux enjeux climatiques. Plus de la moitié des administrateurs sont reconnus comme ayant une expertise dans ce domaine.

RÉMUNÉRATION

Depuis 2021, des critères de développement durable sont intégrés aux primes du Programme d'intéressement à long terme (PILT) du chef de la direction d'Aviva Canada. De plus, tous les employés doivent se fixer un objectif précis axé sur la durabilité dans le cadre du processus d'évaluation du rendement. Le rendement par rapport à ces objectifs oriente les décisions en matière de primes annuelles.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Responsable de la promotion du succès à long terme de l'entreprise en définissant la stratégie et l'appétence au risque d'Aviva Canada. Le conseil d'administration accorde l'approbation finale de la Déclaration sur les changements climatiques.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aide le conseil dans sa supervision des rapports financiers et des contrôles sur les rapports financiers, y compris les informations financières et non financières liées au climat.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, DE CONDUITE ET DE CONFORMITÉ

Aide le conseil à superviser la gouvernance et le cadre de conduite ainsi que les responsabilités connexes.

COMITÉ DES RISQUES

Examine et recommande au conseil d'administration l'approbation de l'exposition de l'entreprise à la gestion des risques financiers et non financiers liés à la durabilité et aux changements climatiques.

COMITÉ EXÉCUTIF DE GESTION DES RISQUES

Assure la surveillance, la remise en question, le soutien et les conseils concernant le profil de risque et les expositions d'Aviva Canada, conformément au cadre d'appétence au risque applicable et aux exigences réglementaires. Cela comprend la surveillance formelle de l'appétence au risque, de la stratégie de gestion des risques et de l'efficacité du cadre de contrôle d'Aviva Canada.

Conformément aux exigences de la politique du cadre de gestion des risques, le comité définit, surveille et révisé l'appétence au risque d'Aviva Canada, y compris en matière de risques climatiques.

COMITÉ DE GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Appuie le chef des Services financiers afin d'optimiser les occasions d'utilisation du capital, tout en assurant une supervision adéquate de la gestion des risques financiers et d'assurance. Le mandat du comité inclut également la responsabilité d'examiner et d'approuver les déclarations financières liées au climat.

CONSEIL DE DIRECTION

Responsable de la gestion de la performance globale d'Aviva Canada et de la mise en œuvre du plan d'affaires selon l'ensemble des indicateurs financiers et non financiers clés. Il supervise la réalisation des objectifs de développement des affaires, des initiatives de vente et de marketing, et pilote la stratégie centrée sur le client.

COMITÉ DE L'AMBITION DE DURABILITÉ (ADA) D'AVIVA

Le comité de l'ADA a pour objectif d'assurer la mise en œuvre à l'échelle de l'entreprise de notre ambition de durabilité, ce qui inclut l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat. Ses principales responsabilités :

- Examiner et assurer une progression cohérente par rapport aux livrables stratégiques et aux indicateurs clés de performance (ICP), assurer des progrès constants par rapport aux livrables stratégiques et aux indicateurs clés de performance (KPI).
- Fournir une orientation stratégique pour la réalisation de l'ambition ZÉN.
- Surveiller la performance de la mise en œuvre du programme, y compris les résultats et les bénéfices, les livrables, les coûts, l'avancement de l'exécution, les risques et enjeux, les dépendances et les processus d'escalade.



ACTIVITÉS DE GOUVERNANCE EN 2025

Janvier

Le comité de l'ADA a discuté des progrès accomplis par rapport à l'Ambition de durabilité d'Aviva Canada, notamment les ambitions climatiques approuvées, la priorisation des initiatives pour 2025 et le tableau de bord de l'Ambition de durabilité d'Aviva.

Juillet

Le conseil d'administration d'Aviva Canada a approuvé la Déclaration sur les changements climatiques de 2024.

Août

Les membres du conseil d'administration d'Aviva Canada ont reçu des documents et ont été invités à participer à la séance de formation approfondie du conseil d'administration d'Aviva plc en matière d'ESG et de durabilité.

Octobre

Le comité des risques du conseil de direction a procédé à l'examen annuel des préférences en matière de risques, y compris les préférences en matière de risques climatiques.

Novembre

Le conseil d'administration d'Aviva Canada a examiné et approuvé l'appétence et les préférences en matière de risques climatiques.

Le conseil d'administration d'Aviva Canada a examiné et approuvé la stratégie et le plan financier (y compris l'Ambition de durabilité).

En plus des activités susmentionnées :

- Le comité de l'ADA a procédé à un examen trimestriel des progrès réalisés par rapport à la fiche d'évaluation de l'Ambitions de durabilité d'Aviva Canada; et
- Le comité des risques du conseil de direction a procédé à un examen trimestriel de l'appétence au risque climatique.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE CLIMATIQUE

Responsabilités du chef de la direction :

- Voir à la conformité à tous les principes juridiques, réglementaires, de gouvernance d'entreprise, sociaux, éthiques et environnementaux.
- Veiller à ce que les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent, ainsi que, s'il y a lieu, les autres risques liés à la durabilité, soient pris en compte dans les processus d'investissement, de production, de conception des produits, de tarification et d'indemnisation grâce à des rôles et à des responsabilités en la matière clairement définis.
- Identifier et gérer les risques financiers soulevés par les changements climatiques et diriger et superviser les progrès dans la réalisation de l'ambition de durabilité d'Aviva Canada.

Responsabilités du chef des Services financiers financier :

- Renseigner le conseil d'administration sur les risques financiers auxquels les changements climatiques exposent l'entreprise, y compris sur les manières dont ces risques pourraient influencer sur notre stratégie et notre modèle d'affaires, et aider le conseil à surveiller ces risques.
- Aider le conseil à mettre au point et à jour une méthode appropriée de communication et de déclaration réglementaire des risques financiers liés aux changements climatiques auxquels l'entreprise est exposée.
- Produire et suivre les principales mesures de contrôle du respect du cadre d'appétence aux risques liés aux changements climatiques (sur une base trimestrielle) et du plan d'affaires de l'entreprise.

Responsabilités du chef de la gestion du risque :

- Examiner et approuver chaque année l'appétit aux risques liés aux changements climatiques, ainsi que l'appétence aux autres risques financiers et non financiers. Examiner et remettre en question, le cas échéant, les processus de surveillance des risques mis en place par la direction et les conclusions tirées de ces processus pour garantir qu'ils fourniront des informations suffisantes pour gérer efficacement les risques au sein de l'entreprise.
- Voir à ce que les risques que soulèvent les changements climatiques ainsi que les occasions qui peuvent en découler pour l'entreprise soient identifiés, évalués, surveillés et gérés conformément à notre cadre de gestion des risques et dans les limites de notre appétence aux risques.

L'intégration des risques et des occasions liés au climat fait désormais partie de nos activités courantes, dans nos trois lignes de défense. Les équipes de direction d'Aviva sont responsables de la gestion des domaines de l'entreprise susceptibles d'être affectés par les changements climatiques ou d'avoir une incidence sur ceux-ci.

Formation

Les employés d'Aviva Canada ont accès à l'Académie Durabilité sur une plateforme d'apprentissage interne (Université Aviva). Il peuvent ainsi approfondir leurs connaissances en matière de durabilité et suivre des formations pour renforcer leurs compétences et aptitudes dans ce domaine.



Indicateurs et objectifs

Nos indicateurs pour évaluer les risques climatiques et les occasions qui en découlent

DANS CETTE SECTION

- 37 Aperçu de nos indicateurs
- 38 Politiques de déclaration climatique



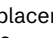
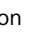
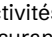
NOS INDICATEURS CLIMATIQUES

- 40 Note 1 - Modifications apportées à la méthodologie, aux indicateurs et aux montants comparatifs
- 40 Note 2 - Taux de change
- 41 Note 3 - Déclaration des émissions de portée 3
- 42 Note 4 - Émissions de carbone opérationnelles
- 44 Note 5 - Émissions financées
- 47 Note 6 - Suivi des placements souverains
- 49 Note 7 - Investissement dans des actifs durables
- 50 Note 8 - Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques
- 51 Note 9 - Risques de litige
- 52 Note 10 - Critères de déclaration
- 65 Rapport d'assurance indépendant



Aperçu de nos indicateurs

Nous utilisons les indicateurs de base suivants pour mesurer l'impact financier potentiel des risques et occasions liés au climat sur nos activités, nos émissions de portées 1, 2 et 3, et pour suivre les progrès d'ensemble par rapport à nos ambitions et initiatives, en reconnaissant qu'ils peuvent avoir des limites différentes. Notre décision de ne plus demander de validation officielle auprès de la SBTi n'a aucune incidence sur ces indicateurs.

Aperçu	Volet de mise en œuvre	Indicateur climatique	Risque ou occasion (physique ou de transition)	Portée	Fournisseur de données externe (le cas échéant)	Note
Mesure des émissions de carbone opérationnelles en t éq. CO ₂ (portée 1, portée 2 et certaines catégories de portée 3) - voir la note 3.	 Activités d'Aviva Canada	Émissions de carbone opérationnelles	Transition	Aviva à l'échelle du Canada, y compris les filiales	Ministère de la Sécurité énergétique et de la Zéro émission nette (DESNZ), Agence internationale de l'énergie (AIE)	Note 4
Données sur les émissions et l'intensité attribuées à nos investissements (portée 3, catégorie 15 - portées 1 et 2 des sociétés dans lesquelles nous investissons).	 Investissements	Émissions financées	Transition	Portefeuille d'entreprise	MSCI ¹	Note 5
Mesure de notre exposition aux pays et examen des placements souverains dont l'indice ND-GAIN (indice mondial d'adaptation Notre-Dame) est inférieur à 50 et la catégorie 15 de la portée 3 - émissions de production liées aux placements souverains.	 Investissements	Suivi des placements souverains	Physique et transition	Portefeuille d'entreprise	Université de Notre Dame (indice de pays ND-GAIN), Banque mondiale, PRIMAP-hist	Note 6
Mesure des investissements d'Aviva dans des actifs et des fonds qui répondent à la définition d'un actif durable.	 Investissements	Investissement dans des actifs durables	Occasion	Portefeuille d'entreprise	Climate Bonds Initiative (CBI), Science Based Target initiative (SBTi), Transition Pathway Initiative (TPI)	Note 7
Pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues par année et par unité de gestion et incidence des conditions météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva.	 Assurances	Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques	Physique	Activités en assurance de dommages	S.O.	Note 8

Ces indicateurs sont utilisés dans divers processus, du suivi de l'appétence pour le risque à la planification stratégique, en passant par l'évaluation des progrès réalisés par rapport à notre ambition ZÉN. Tout en reconnaissant les limites de ces indicateurs (par exemple, la portée de la couverture, la disponibilité des données, les horizons temporels étendus, ainsi que l'incertitude liée à certaines hypothèses sous-jacentes), nous pensons qu'ils sont précieux pour soutenir notre gouvernance, notre stratégie et notre gestion des risques liés au climat.

Nous utilisons des données internes, ainsi que des sources et fournisseurs de données externes, pour produire ces indicateurs climatiques. Pour de plus amples informations sur les politiques de déclaration pour chaque indicateur incluses dans les critères de déclaration (voir la note 10). Nous avons également inclus une mise à jour sur la manière dont nous mesurons et suivons le risque de litige lié au climat (voir la note 9). Tous les pourcentages et totaux sont calculés à partir de valeurs non arrondies, de sorte que des écarts d'arrondissement peu significatifs sont possibles.

1. Certaines informations ©2026. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.



Politiques de déclaration climatique

Aviva Canada a adopté des politiques de déclaration climatiques arrimées à celles d'Aviva plc, une société ouverte à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Royaume-Uni.

Les principales politiques de présentation de l'information adoptées pour la préparation des indicateurs climatiques sont présentées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces politiques ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés. Les indicateurs fournis couvrent l'exercice 2025 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025). Sauf indication contraire, les montants indiqués dans la Déclaration sur les changements climatiques sont en millions de dollars canadiens (\$).

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires suivantes ont été identifiées comme ayant un impact sur nos futurs rapports climatiques :

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

En mars 2025, le BSIF a publié la version actuelle de la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques. Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières fédérales réglementées (IFFR) en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques et de développement de leur résilience. Elle repose sur des principes directeurs et établit des attentes claires quant à la gestion de ces risques.

Le respect de cette ligne directrice devrait permettre l'atteinte de trois résultats :

- Comprendre et atténuer les impacts potentiels des risques liés aux changements climatiques sur notre modèle d'affaires et notre stratégie;
- Mettre en place une gouvernance et des pratiques de gestion des risques appropriées pour gérer les risques climatiques identifiés;

- Maintenir leur résilience financière face à des scénarios de risques climatiques graves mais plausibles, ainsi que leur résilience opérationnelle en cas de perturbations causées par des catastrophes climatiques.

Cette ligne directrice souligne l'importance de comprendre, de gérer et d'atténuer les répercussions potentielles des risques climatiques sur nos modèles et stratégies d'entreprise afin d'assurer notre résilience financière et opérationnelle. Elle souligne également la nécessité d'améliorer continuellement la gouvernance, les pratiques de gestion des risques et la communication de renseignements financiers sur les risques climatiques.

Autorité des marchés financiers (AMF)

En décembre 2025, l'Autorité a publié la version actuelle de sa Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques. Cette ligne directrice vise à renforcer la résilience des institutions financières face aux risques climatiques. Elle encourage également l'intégration de ces risques dans les processus de gestion intégrée des risques.

La ligne directrice énonce les attentes de l'AMF en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques dans six domaines clés : la gouvernance, la gestion intégrée des risques, les scénarios climatiques et les tests de résistance, l'adéquation des fonds propres et des liquidités, le traitement équitable des clients et la divulgation des risques financiers liés au climat.

La conformité d'Aviva Canada aux éléments de cette ligne directrice, en vigueur pour l'exercice financier 2025, est résumée à la page 9.

COMPARATIFS ET VALEURS DE RÉFÉRENCE

Nous excluons les données et, le cas échéant, nous les reformulerons ou les présenterons à nouveau des années précédentes dans les cas suivants :

- D'importantes inexactitudes sont relevées dans les données fournies par des sources externes;
- Il y a un changement important dans la couverture ou la qualité des données; et
- Il y a un changement important dans la définition ou la portée d'une mesure.

Les chiffres comparatifs et les objectifs de référence inclus sont conformes à notre Déclaration sur les changements climatiques de 2024, à l'exception de ce qui est indiqué dans la note 1, qui décrit les modifications apportées aux informations comparatives.

Les émissions financées sont déclarées en utilisant les données les plus récentes disponibles. Cela signifie généralement que les émissions estimées et déclarées sont basées sur des données ayant au moins un an de décalage. Par exemple, la majorité de nos émissions financées de 2025 seront fondées sur les données d'émissions de fin d'année 2024, telles que rapportées par les entités dans lesquelles nous investissons, en 2025. Les informations comparatives continueront de refléter ce décalage temporel dans les données.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE TIERS POUR L'OBTENTION DES DONNÉES

Les indicateurs climatiques sont plus incertains que, par exemple, les informations financières historiques. Les indicateurs climatiques s'appuient souvent sur des estimations des émissions, et même lorsque des émissions déclarées sont disponibles, ces données sont souvent elles-mêmes basées sur des estimations sous-jacentes. Les indicateurs sont donc susceptibles de varier d'une année à l'autre. Ces limitations s'appliquent aux indicateurs de portée 1 et de portée 2 pour nos investissements, mais sont aggravées pour les émissions de portée 3 de nos investissements et de notre souscription. Les informations sur les émissions de portée 3 sont moins largement communiquées, moins cohérentes et généralement soumises à des niveaux d'incertitude d'estimation encore plus élevés et à des scores de qualité des données plus faibles. De plus, la déclaration au niveau du portefeuille introduit une double comptabilisation significative des émissions.

La note 10 décrit la source des données utilisées pour calculer les indicateurs climatiques inclus dans le présent rapport, en précisant que la source des données varie selon la classe d'actifs et le type d'indicateur.



Politiques de déclaration climatique

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles Aviva Canada a le contrôle. Elles sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle ce contrôle est perdu.

Lorsque les données sont disponibles, les acquisitions de filiales sont incluses de manière prospective dans les indicateurs déclarés de la Société à partir de la date de finalisation de l'acquisition. Les cessions sont exclues à partir de leur date de finalisation. Pour les acquisitions réalisées au cours de la période, les meilleures données disponibles — y compris des estimations — peuvent être utilisées. Les données comparatives n'ont pas été retraitées à la suite des acquisitions ou cessions réalisées durant la période.

Les entreprises associées et les coentreprises sont des entités sur lesquelles Aviva Canada exerce une influence notable, sans toutefois en avoir le contrôle, conformément aux définitions utilisées à des fins de présentation de l'information financière. Les entreprises associées et les coentreprises seraient incluses dans les indicateurs relatifs aux investissements en fonction de la participation d'Aviva Canada.

Les indicateurs incluent également les montants investis par l'intermédiaire de notre portefeuille d'investissements d'entreprise. En raison de l'évolution constante des données et des pratiques de déclaration climatique, il n'est actuellement pas possible de produire des indicateurs climatiques pour l'ensemble des actifs concernés du portefeuille d'Aviva Canada. Un taux de couverture est fourni afin d'indiquer la proportion des actifs concernés pour lesquels des données climatiques sont actuellement disponibles.

MATÉRIALITÉ

Les déclarations financières liées aux changements climatiques couvrent un éventail de sujets que nous jugeons pertinents pour nos activités et d'intérêt pour les investisseurs ainsi que d'autres parties prenantes. Nous appliquons le principe de matérialité en fonction des règles et règlements applicables aux entités d'assurance au Canada, en tenant compte de nos interactions avec les parties prenantes, la société, l'économie et l'environnement naturel tout au long de notre chaîne de valeur.

Dans nos déclarations liées au climat, nous nous appuyons sur cette même approche de la matérialité, à laquelle nous ajoutons une prise en compte des horizons temporels à court, moyen et long terme. Ces horizons reflètent à la fois le calendrier de nos ambitions climatiques et des considérations plus larges, notamment la nature de la divulgation, les indicateurs concernés et le niveau d'estimation requis.

Ces hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer, en particulier lorsqu'elles s'étendent sur de longues périodes.

En appliquant la matérialité lors de la communication des indicateurs quantitatifs décrits dans ce rapport, nous adoptons une vision holistique prenant en compte à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour déterminer les informations essentielles à la communication de nos ambitions stratégiques en matière de durabilité et de climat auprès de nos parties prenantes.

La conjoncture incertaine et les limites dans la disponibilité des données sous-jacentes aux rapports sur la durabilité impliquent que ces divulgations continueront d'évoluer avec le temps.

Par conséquent, nous prévoyons que certaines informations fournies dans ce rapport seront probablement modifiées, mises à jour, recalculées et représentées à l'avenir.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Protocole des GES (GHG Protocol) sur la comptabilisation et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre des entreprises (2004) établit un cadre mondial normalisé complet pour mesurer et gérer les émissions de GES. Ce cadre sous-tend la mesure des émissions dans les indicateurs du GIFCC. Les émissions de GES utilisées pour les indicateurs du GIFCC sont alignées sur le Protocole sur les GES. Cela inclut les sept gaz à effet de serre couverts par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)/Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃). Les émissions de CO₂ biogénique¹ ne sont pas incluses dans notre déclaration.

CRITÈRES DE SIGNALEMENT

Les critères de déclaration pour les indicateurs inclus dans les notes 3 à 8 sont inclus dans la note 10.

ASSURANCE INDÉPENDANTE

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« EY ») est l'auditeur légal d'Aviva Canada. EY fournit une assurance indépendante sur certains indicateurs climatiques et de durabilité dans ce rapport, indiqués par ^(AR) pour une assurance raisonnable. Ce symbole indique que les données ont fait l'objet d'une assurance raisonnable externe indépendante. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 65 et la section Critères de déclaration 2025 d'Aviva plc sur l'assurance indépendante.

LE PROTOCOLE DES GES EXIGE LA DÉCLARATION PAR PORTÉE :

Émissions de portée 1

Émissions directes provenant des actifs appartenant à l'entreprise et des sources qu'elle contrôle, p. ex. les émissions des bureaux d'Aviva Canada.

Émissions de portée 2

Émissions indirectes émises lors de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage ou d'autres énergies achetées par l'entreprise

Émissions de portée 3

Émissions indirectes produites tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise



1. Émissions provenant d'une source fixe résultant directement de la combustion ou de la décomposition de matières d'origine biologique autres que les combustibles fossiles

Nos indicateurs climatiques

NOTE 1 - MODIFICATIONS APPORTÉES À LA MÉTHODOLOGIE, AUX INDICATEURS ET AUX MONTANTS COMPARATIFS

a) Modifications apportées à la méthodologie et à la portée sans modification des montants comparatifs

Actifs durables

Nous avons mis à jour notre méthodologie de comptabilisation des investissements dans des actifs durables afin de mieux refléter les investissements dans les entreprises en transition vers la neutralité carbone. Le montant investi correspond à la valeur de marché des investissements figurant à l'état de la situation financière à la date de clôture. Aucun chiffre comparatif n'est présenté pour cet indicateur. Pour plus d'informations sur les investissements dans des actifs durables, veuillez consulter la note 7.

b) Modifications apportées aux indicateurs et aux montants comparatifs Émissions opérationnelles

Les émissions liées au télétravail des employés étaient auparavant déclarées séparément, de même que les crédits carbone compensatoires correspondants liés au télétravail des employés (portée 3, catégorie 7). Les 1460 t éq. CO₂ d'émissions associées au télétravail des employés en 2024 sont désormais incluses dans le tableau Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR) sous les émissions opérationnelles de portée 3, ainsi que dans les indicateurs relatifs aux compensations carbone présentés à la note 4. Les données comparatives des exercices antérieurs ont été retraitées à cette fin, comme indiqué au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Déplacements domicile-travail des employés (télétravail) et compensations carbone associées

Nom de la mesure	Tel que mentionné précédemment en 2024	Représenté 2024
Émissions opérationnelles		
Portée 3 (t éq. CO ₂)	2 641	4 101
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)	3 955	5 415
Compensations carbone pour lesquelles des crédits ont été achetés et retirés au cours de l'exercice (t éq. CO ₂)	(3 955)	(5 415)

NOTE 2 - TAUX DE CHANGE

Le taux de change de la livre sterling est présenté pour la conversion à partir de la devise de base d'Aviva plc vers le dollar canadien. Le taux de change du dollar américain est également présenté, car certaines données d'entrée liées au climat sont exprimées en dollars américains. Les taux utilisés sont indiqués dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2: Taux de change

	2025	2024	2025	2024
	Royaume-Uni (1 £ équivaut à)		États-Unis (1 \$ USD équivaut à)	
Taux moyen	1,84 \$	1,75 \$	1,40 \$	1,37 \$
Taux de fin d'année	1,85 \$	1,81 \$	1,37 \$	1,44 \$



Our climate metrics

NOTE 3 - DÉCLARATION DES ÉMISSIONS DE PORTÉE 3

Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non incluses dans la portée 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, incluant à la fois les émissions en amont et en aval. Nous collaborons avec les organismes de réglementation, les associations sectorielles, les alliances et les entreprises de divers secteurs afin de développer des cadres et des approches cohérents et normalisés pour le calcul des émissions de portée 3. Aviva plc ne participe pas à toutes les activités associées aux catégories définies dans la portée 3. De plus, notre niveau de maturité varie selon les catégories en ce qui concerne l'établissement de méthodologies et de bases de calcul. Nous présentons ci-dessous nos émissions de portée 3 par catégorie dans le tableau 3 ci-dessous. Le tableau 4 présente les émissions totales de portée 1, portée 2 et certaines émissions de portée 3 (opérationnelles et financées) pour Aviva Canada. Les émissions souveraines sont présentées séparément en raison du double comptage inhérent à ces données.

Tableau 3 : Émissions de portée 3 par catégorie

	Catégories	Importance des émissions	Niveau d'influence	Section où trouver l'information
Activités en amont	1. Biens et services achetés	Moyenne	Moyen	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	2. Biens d'équipement	Moyenne	Moyen	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Faible	Faible	Note 4 - Émissions opérationnelles
	4. Transport et distribution en amont			Ne s'applique pas
	5. Déchets générés lors des activités	Faible	Moyen	Note 4 - Émissions opérationnelles
	6. Déplacements professionnels	Faible	Moyen/Élevé	Note 4 - Émissions opérationnelles
	7. Déplacements domicile-travail des employés	Faible	Faible	Note 4 - Émissions opérationnelles (déclaration partielle) ¹
	8. Actifs loués en amont			Ne s'applique pas
Activités en aval	9. Transport et distribution en aval			Ne s'applique pas
	10. Traitement des produits vendus			Ne s'applique pas
	11. Utilisation des produits vendus	Moyenne	Moyen	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	12. Traitement en fin de vie des produits vendus			Ne s'applique pas
	13. Actifs loués en aval			Ne s'applique pas
	14. Franchises			Ne s'applique pas
	15. Investissements et souscription ²	Élevée	Faible/Moyen	Note 5 - Émissions financées ³ et Note 6 - Suivi des placements souverains

Tableau 4: Récapitulatif des émissions d'Aviva Canada

t éq CO ₂ exprimée en milliers	Note	Portée 1 et portée 2	Portée 3	2025		2024	
				Total	Portée 1 et portée 2	Portée 3	Total
Émissions opérationnelles (basées sur la localisation) ¹	4	2	3	5	2	4	6
Émissions financées ³	5	—	41	41	—	33	33
Total des émissions opérationnelles¹ et financées déclarées par portée		2	44	46	2	37	39
Émissions souveraines	6	—	496	496	—	490	490

Notes de bas de page relatives à la note 3 :

- La déclaration partielle des émissions liées aux déplacements domicile-travail exclut ces déplacements, mais inclut les émissions associées au télétravail. Le tableau Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR) pour 2025 inclut la catégorie 7 et les données de 2024 ont été retraitées afin d'y inclure le télétravail.
- En raison de défis méthodologiques et de difficultés à mesurer avec précision des données de faible qualité et couverture, nous ne sommes pas encore en mesure de déclarer les émissions liées à nos activités d'assurance dans la catégorie 15 de la portée 3 - souscription.
- Les émissions financées incluent les émissions de portées 1 et 2 des investissements. Elles sont présentées dans la portée 3 du tableau ci-dessus, car elles relèvent de la catégorie 15 de la portée 3.



Nos indicateurs climatiques

NOTE 4 - ÉMISSIONS DE CARBONE OPÉRATIONNELLES

Les émissions opérationnelles et les données environnementales déclarées pour les activités propres d'Aviva Canada sont conformes à la norme du Protocole des GES sur la comptabilisation et la déclaration des GES des entreprises (2004).

Critères de déclaration

Cette note doit être lue en parallèle avec les politiques de déclaration climatique (voir la page 38) et les critères de déclaration (voir la note 10).

Approche et méthodologie

Aviva applique l'approche du contrôle opérationnel pour la déclaration de ses émissions de carbone opérationnelles. Cela signifie que nous comptabilisons 100 % des émissions provenant des opérations sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel (Aviva Canada et ses filiales).

Les émissions opérationnelles de GES d'Aviva comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2 provenant de sources détenues et certaines émissions provenant de sources non détenues de portée 3 (catégories 3, 5, 6 et 7).

Portée 1 - Émissions directes provenant de sources détenues. Cela inclut le gaz naturel et l'essence consommée par les véhicules d'entreprise.

Portée 2 Basée sur l'emplacement - Émissions indirectes provenant de sources non détenues (ex. : centrales électriques), calculées à partir de l'intensité moyenne des réseaux électriques utilisés. Cela comprend l'électricité achetée, le réseau municipal de chauffage et de climatisation.

Portée 2 Basée sur le marché - Émissions de carbone opérationnelles pour lesquelles Aviva a conclu des accords contractuels pour l'électricité renouvelable, par exemple, par le biais d'accords d'achat d'électricité ou d'énergie renouvelable certifiée par un tarif fournisseur.

Portée 3 - Émissions de carbone opérationnelles provenant de sources non détenues. Il s'agit des déplacements professionnels (avion, train, voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles et taxis), des déchets (eau, déchets de décharge) et du transport et de la distribution d'électricité. Voir la note 3 - Déclaration des émissions de portée 3.

Principales estimations et hypothèses

La prise en compte et l'importance relative des catégories de la portée 3 nécessitent de faire preuve de jugement. Nous considérons que certaines catégories de la portée 3 ne s'appliquent pas à Aviva Canada, car nous n'exerçons pas ces activités. Notre déclaration pour chaque catégorie est présenté à la note 3.

Les données opérationnelles (énergie, déplacements, eau, déchets, etc.) sont converties en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂) à l'aide de facteurs de conversion de carbone fournis en externe, notamment par le DESNZ et l'IEA, sur une base annuelle.

Ambitions

Les ambitions présentées dans cette section ont été publiées dans le cadre du Plan de transition d'Aviva plc de février 2025, dont un résumé figure aux pages 3 et 4 du présent rapport. Ces ambitions concernent le pilier opérationnel de notre stratégie de mise en oeuvre, soutenu par notre stratégie d'intervention

➤ **Pour en savoir plus:** [Plan de transition](#)

TP

Aviva plc vise une réduction de 90 % de ses émissions de portées 1 et 2 d'ici la fin de 2030 par rapport à 2019. Nous compenserons les 10 % restants à partir de 2030 par des crédits d'élimination du carbone.

Cette ambition est mesurée à l'aide d'une méthode fondée sur le marché pour la portée 2. Cela nous permet de tirer profit de nos mesures d'approvisionnement en électricité certifiée produite à partir de sources renouvelables, plutôt que de simplement prendre en compte la moyenne des émissions de carbone du réseau national ou régional. Au Canada, des attributs énergétiques, dont des certificats d'énergie renouvelable (REC), sont acquis pour s'assurer que l'électricité achetée provient de sources renouvelables.

Nous nous engageons à continuer d'utiliser 100 % d'électricité renouvelable dans nos activités (conformément à l'engagement RE100). Notre électricité produite en 2024 a été certifiée par le Carbon Disclosure Project (CDP) comme provenant de sources renouvelables certifiées, ce qui confirme notre engagement RE100.

Le tableau 5 présente nos émissions de GES sur une base absolue de éq. CO₂, conformément au rapport simplifié sur l'énergie et le carbone (SECR).

Analyse

Grâce à l'électrification de notre parc automobile et à notre programme de décarbonation des bureaux, nos émissions opérationnelles de portées 1 et 2 ont diminué de 1 % par rapport à l'année précédente.

Les modifications apportées aux ratios d'intensité d'émissions de portée 1 et de portée 2 basés sur le marché sont également attribuables à des variations des revenus et des effectifs.

Les émissions de portée 3 ont diminué par rapport à 2024 principalement en raison de la baisse des déplacements professionnels et des facteurs d'émissions associés.

Compensation

Pour maintenir la neutralité carbone de nos émissions opérationnelles, nous utilisons et retirons¹ des crédits carbone équivalents à nos émissions pour les portées 1 et 2 basées sur le marché et les catégories 3, 5, 6 et 7 de la portée 3. En 2025, nous avons retiré 4 576 crédits carbone pour compenser notre empreinte d'émissions basée sur le marché de 2025.

Les émissions d'Aviva Canada ont été compensées par des réductions d'émissions vérifiées (REV) générées par un programme de cuisinières en Inde, dans lequel Aviva plc investit depuis 2020. Une part importante de ces REV est allouée au Canada à des fins de compensation. Ce programme est supervisé par Climate Impact Partners et géré par son partenaire de mise en œuvre, Greenway Grameen Infra Private Limited. La validation et la vérification des crédits carbone sont effectuées selon la méthodologie Gold Standard (GS TPDDTEC v4.0).

1. Le terme « retrait » appliqué aux crédits carbone signifie que l'effet bénéfique du crédit a été obtenu (généralement par une déclaration publique attestant de son utilisation pour réduire les émissions). Le retrait des crédits carbone du registre public compétent garantit leur indisponibilité sur le marché et évite tout risque de double comptabilisation.



Nos indicateurs climatiques

Tableau 5: Émissions opérationnelles

	2025 ^(AR) Total	Représenté 2024 Total
Émissions (basées sur le marché)		
Portée 1 (t éq. CO ₂) ¹	879	901
Portée 2 (t éq. CO ₂) ²	423	413
Portée 3 (t éq. CO ₂) ^{3,4}	3 274	4 101
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)	4 576	5 415
Compensations carbone pour lesquelles des crédits ont été achetés et retirés au cours de l'année (t éq. CO ₂) ⁵	(4 576)	(5 415)
Émissions nettes totales basées sur le marché (t d'éq CO ₂)	—	—
Ratios d'intensité (basés sur le marché)		
Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur le marché (t d'éq CO ₂)/Revenu total en M\$ ^{1,2}	0,16	0,17
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)/Revenu total en M\$	0,56	0,69
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)/employé	0,88	1,08
Émissions (basées sur l'emplacement)		
Portée 1 (t éq. CO ₂) ¹	879	901
Portée 2 (t éq. CO ₂) ²	1 028	901
Portée 3 (t éq. CO ₂) ^{3,4}	3 274	4 101
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)	5 181	5 903
Ratios d'intensité (basés sur l'emplacement)		
Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/Revenu total en M\$ ^{1,2}	0,23	0,23
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/Revenu total en M\$ ²	0,64	0,75
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/employé	1,00	1,18
Consommation d'énergie		
Consommation d'énergie (MWh) ⁶	9 681	8 719

Notes de bas de page pour le tableau 5 :

- Portée 1 : Pour le Canada, le gaz naturel utilisé pour chauffer nos espaces de bureaux loués et l'essence provenant des voitures appartenant à l'entreprise.
- Portée 2 : Électricité (basée sur l'emplacement), chauffage urbain (basé sur l'emplacement, basé sur le marché) et climatisation urbaine (basée sur l'emplacement, basée sur le marché).
- Portée 3 : Comprend certaines catégories de portée 3 pour les activités liées aux carburants et à l'énergie (catégorie 3), les déchets (catégorie 5), les déplacements professionnels (catégorie 6) ainsi que les déplacements des employés (information communiquée partiellement) (catégorie 7).
- L'information communiquée partiellement quant aux déplacements des employés tient compte des émissions liées au télétravail. Le tableau a été mis à jour pour 2024 afin d'inclure le télétravail pour Aviva Canada.
- Toutes les émissions résiduelles ont été compensées. Depuis 2022, nous compensons nos émissions résiduelles de carbone à partir de nos émissions opérationnelles totales indexées sur le marché, ce qui tient compte de la réduction des émissions liée à notre utilisation d'électricité provenant de sources renouvelables. Les 4 576 crédits achetés dans le cadre de l'empreinte des émissions basée sur le marché de 2025 ont été retirés avant la déclaration. Pour 2024, les compensations carbone ont été représentées pour inclure le travail à domicile.
- Comprend l'ensemble de l'énergie consommée dans le cadre des activités d'Aviva Canada à partir de sources d'énergie renouvelables et non renouvelables.

^(AR) Ces indicateurs ont fait l'objet d'une assurance raisonnable indépendante externe par EY, le cas échéant. Pour les résultats de cette assurance en 2025, voir le rapport d'assurance indépendant à la page 65.





Nos indicateurs climatiques

NOTE 5 - ÉMISSIONS FINANÇÉES

Les émissions financées représentent les émissions de carbone estimées de notre portefeuille d'investissements. Elles correspondent aux émissions de portée 3, catégorie 15, selon le Protocole des GES. Nous surveillons les émissions de notre portefeuille ainsi que nos progrès par rapport à nos ambitions climatiques.

Nous utilisons trois indicateurs pour évaluer nos émissions financées : les émissions absolues, qui représentent les émissions estimées attribuées, un indicateur d'intensité propre à la classe d'actifs et l'intensité carbone économique (ICE). Bien que nous mesurons l'ICE à la fois en valeur de marché et en valeur nominale, nous utilisons principalement la valeur nominale dans nos rapports, car cela permet d'analyser l'intensité des émissions des investissements par rapport au montant financé, réduisant ainsi l'impact des fluctuations économiques.

Cette note couvre les émissions liées à nos investissements en entreprises et en actions. Les émissions liées aux investissements souverains sont incluses dans la note 6.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue en parallèle avec les politiques de déclaration climatique (voir page 38) et les critères de déclaration (voir la note 10).

Approche et méthodologie

Les mesures des émissions absolues et de l'intensité des émissions sont produites pour le portefeuille de placements d'Aviva Canada lorsque les méthodes de calcul sont établies et que les données sont suffisamment fiables. Les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 sont utilisées pour l'entité dans laquelle nous investissons et proviennent de fournisseurs tiers.

Émissions absolues

Nos émissions absolues de catégorie 15 de portée 3 sont présentées en tonnes d'équivalents CO₂ (t éq. CO₂) et représentent les émissions attribuées calculées à l'aide des facteurs d'attribution ci-dessous.

Classe d'actifs	Facteur d'attribution
Crédit et actions	\$M en parts proportionnelles d'Aviva Canada (crédit à la valeur nominale et actions cotées à la valeur de marché) / \$M Valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) de la société investie ou total des capitaux propres et de la dette pour les instruments de dette non cotés.

Le facteur d'attribution des émissions absolues pour les actions utilise la valeur de marché de notre participation ainsi que l'EVIC (qui inclut la valeur nominale de la dette). Ainsi, le facteur d'attribution des actions cotées et de la dette d'entreprise est sujet à volatilité en raison du lien avec la valeur de marché des actions et des variations associées des ratios d'endettement. De plus, une couverture accrue et de nouveaux flux positifs d'actifs sous gestion pourraient accroître les émissions attribuées à court terme.

Mesures d'intensité - Intensité carbone économique

Nous calculons l'intensité carbone économique en divisant les émissions absolues attribuées par le montant investi sur la base de la valeur nominale pour les obligations d'entreprises et sur la base de la valeur de marché pour les actions, afin de comparer l'année de référence de 2019 et nos ambitions pour 2030. L'utilisation de la valeur nominale pour comparer les ambitions réduit la volatilité et donne une

tendance plus significative sur des périodes plus longues. Les mouvements de l'intensité économique seront affectés par les mouvements de la valeur de marché des actions au cours de la période.

Mesures d'intensité - Intensité spécifique à la classe d'actifs

Pour calculer l'intensité d'une classe d'actifs, les émissions de GES (numérateur) sont évaluées en référence à la nature de l'actif sous-jacent (dénominateur) afin de déterminer une mesure d'intensité appropriée.

- Le crédit et les actions utilisent l'intensité carbone moyenne pondérée par chiffre d'affaires des sociétés sous-jacentes, et sont donc affectés par la volatilité des revenus au cours de la période.

Principales estimations et hypothèses

Nous utilisons les émissions déclarées lorsqu'elles sont disponibles; dans le cas contraire, les émissions estimées sont incluses. Les dernières données d'émissions disponibles ont été utilisées pour préparer les indicateurs de 2025, sachant que les dernières données d'émissions disponibles concernent généralement les émissions d'environ un an auparavant.

Cela est dû à la nature des émissions financées, qui oblige les autres entreprises à déclarer leurs propres émissions pour être utilisées dans cet indicateur. Les chiffres comparatifs ne sont pas mis à jour pour les données d'émissions des période postérieures à la date de publication initiale afin de démontrer une variation d'un an des données sous-jacentes.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus détaillées sur les principales estimations et hypothèses par classe d'actifs. Pour plus de détails sur les limites, veuillez vous référer aux mises en garde (page 69).

Crédit et actions

Les émissions des sociétés cotées sont basées en premier lieu sur la prise en compte des données déclarées par la société, si elles sont disponibles, ou sinon estimées sur la base d'un modèle spécifique à la société utilisant des données précédemment déclarées par la société ou sur un modèle spécifique à un segment industriel pour plus de 1 000 segments industriels tels que fournis par MSCI¹.

Couverture

Toutes les organisations ne publient pas leurs données d'émissions ou ne les font pas estimer par des fournisseurs. L'absence de données d'émissions déclarées ou estimées réduit la couverture des indicateurs.

Nous présentons donc un pourcentage de couverture :

- % de couverture des données d'émissions** - pourcentage d'actifs inclus dans les émissions financées pour lesquels des données d'émissions sont disponibles.

Le tableau 6 ci-dessous indique le pourcentage de couverture des émissions financées (à l'exclusion des émissions souveraines, qui sont couvertes par la note 6).

Tableau 6: Pourcentage de couverture des émissions financée

Couverture	2025	2024
% de couverture des données d'émissions ³	89 %	88 %

Indicateur et qualité des données

Un score de qualité des données du Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF), basé sur les lignes directrices du PCAF, a été calculé pour indiquer le niveau d'estimation des données d'entrée relatives à nos émissions financées.



Nos indicateurs climatiques

Le score de qualité des données par classe d'actifs est une moyenne pondérée basée sur le montant proportionnel de nos avoirs. Une échelle de 1 à 5 est utilisée, 1 correspondant aux émissions déclarées vérifiées et 5 aux émissions estimées. Plus le niveau d'estimation est élevé, plus les données d'émissions réelles, lorsqu'elles sont connues, sont susceptibles de s'écarter de l'estimation fournie.

Le score pour le crédit et les actions a augmenté à 2,1 (2024 : 2,3), ce qui indique un niveau élevé de données rapportées, bien que non vérifiées.

Ambitions

TP

Les ambitions d'investissement présentées dans cette section ont été publiées dans le cadre du Plan de transition d'Aviva plc de février 2025, dont un résumé figure aux pages 3 et 4 du présent rapport. Ces ambitions concernent le pilier « investissement » de notre stratégie de mise en oeuvre, étayé par notre stratégie d'intervention.

➤ Pour en savoir plus: [Plan de transition](#)

Ambitions

L'ambition d'Aviva plc en matière de placements pour 2030 est de réduire l'intensité carbone économique de 60 % d'ici la fin de 2029, par rapport à l'année de référence 2019, des actifs détenus par les actionnaires, pour les actifs détenus dans les fonds pour compte propre, avec participation aux bénéfices et pour le compte des assurés, lorsque Aviva détient le contrôle des décisions de placement ainsi que les données.

Calculée au niveau d'Aviva plc, l'ambition intermédiaire à l'horizon 2030 inclut, pour Aviva Canada en particulier, les actifs suivants :

- Émissions de GES financées (portées 1 et 2) associées aux actions cotées et aux obligations d'entreprises.

Aviva plc est réputée détenir le contrôle des décisions de placement lorsqu'elle est responsable de la définition du mandat de placement : définition de l'objectif de placement, des lignes directrices et de l'appétence au risque; choix de l'indice de référence pour répondre aux attentes des clients et des actionnaires; et sélection du gestionnaire.

La base de calcul est l'intensité carbone économique (ICE) par montant prêté ou investi, à la valeur nominale, pour toutes les classes d'actifs, à l'exception des actions à la valeur de marché.

L'année de référence associée à l'ambition d'investissement 2030 est susceptible d'être révisée et reformulée au fur et à mesure de l'évolution de la portée des rapports et de la disponibilité des données, à l'approche de l'échéance.

Résultats

Le tableau 7 présente les indicateurs d'émissions financées. Ces résultats sont suivis d'une analyse à la page suivante. Les indicateurs sont influencés par l'évolution des placements d'Aviva Canada ainsi que par d'autres facteurs. Par exemple, sur le crédit et les actions, les données sur les émissions attribuées à Aviva Canada dépendent des émissions et des revenus de entité détenue ou de ses liquidités (EVIC).

Tableau 7: Répartition des émissions financées par Aviva Canada par catégorie d'actifs (portée 1 et portée 2 des entités détenues incluses, portée 3 des entités détenues exclue)

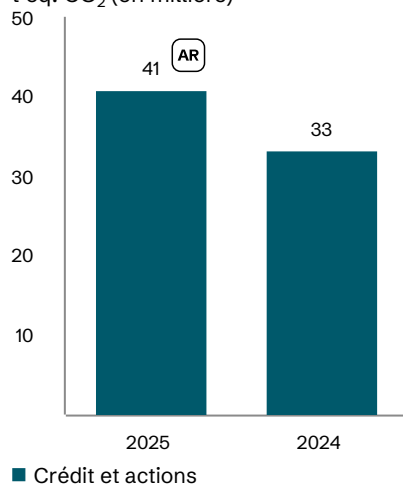
Classe d'actifs	Montant investi (G\$)	Couverture des données d'émissions : % ^{2,3}	Score de qualité des données PCAF		Émissions financées absolues attribuées (en milliers de t éq. CO ₂) ³		Intensité carbone par classe d'actifs (t éq. CO ₂ /M\$US de chiffre d'affaires)		Intensité carbone économique (t éq. CO ₂ /M\$ investi)	
			2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Crédit et actions	4,9	89 %	AR 2,1	2,3	AR 41	33	AR 52	43	AR 10	7

Nos indicateurs climatiques

La figure 1 présente les émissions absolues attribuées aux classes d'actifs en utilisant les facteurs d'attribution définis précédemment dans la note.

Figure 1 : Émissions absolues attribuées à Aviva Canada

t éq. CO₂ (en milliers)



ANALYSE

Émissions financées absolues attribuées

Les émissions absolues attribuées aux portées 1 et 2 ont augmenté de 22 %, pour passer à 41 milliers de t éq. CO₂ (2024: 33 milliers de t éq. CO₂), principalement en raison du réalignement de la composition du portefeuille dans le cadre de l'examen annuel de la répartition d'actifs.

Intensité carbone économique (ICE)

L'intensité économique du carbone montre les émissions absolues attribuées par rapport au montant de l'investissement en millions de dollars.

L'ICE total sur une base nominale a augmenté de 27 % à 10 t éq. CO₂/\$M investi (2024: 7 t éq. CO₂/\$M investi) en raison du réalignement de la composition du portefeuille.

Malgré l'augmentation attribuable au réalignement du portefeuille d'investissement, à la fin de l'année 2025, nous avons réalisé une réduction de 60 % de l'intensité carbone économique des investissements de portées 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2019, pour les classes d'actifs dans le cadre de l'ambition 2030, sur une base en livres sterling (63 % de réduction sur une base en dollars canadiens).

Mesures propres aux classes d'actifs

L'intensité carbone par revenu pour le crédit et les actions a augmenté de 22 % à 52 t éq. CO₂/USD\$m de revenus (2024: 43 t éq. CO₂/USD\$m de revenus) en raison du réalignement du portefeuille d'investissement.

Analyse sectorielle

Une analyse sectorielle est fournie pour le crédit et les actions dans le tableau 8. Ce tableau montre une ventilation de la part du montant investi et de la contribution aux émissions financées absolues attribuées, par secteur.

Les secteurs reposent sur la Classification internationale des industries (GICS®)⁴ et utilisent les données sectorielles fournies par MSCI¹. La structure GICS® comprend 11 secteurs.

Le secteur des services publics est le plus grand contributeur, représentant 8 % of du portefeuille, mais contribuant à 36 % des émissions absolues.

Tableau 8 : Répartition sectorielle

Secteur ⁴ GICS®	% du montant investi	% d'émissions financées absolues attribuées (portées 1 et 2)
Services publics	8%	36%
Industriels	7%	28%
Énergie	1%	9%
Biens de consommation de base	4%	4%
Tous les autres secteurs	80%	23%
Total	100%	100%

Le tableau 8 montre que les 4 principaux secteurs en termes d'émissions représentent 20 % du portefeuille et contribuent à hauteur de 77 % aux émissions absolues attribuées financées.

ÉMISSIONS DE PORTÉE 3 LIÉES À NOS INVESTISSEMENTS

Nous prenons des mesures pour réduire les émissions associées à nos investissements en crédits et en actions, lesquelles sont comptabilisées dans la catégorie 15 de la portée 3, conformément au Protocole des GES, et représentent la plus grande part de notre empreinte carbone totale. Bien que la disponibilité des données déclarées par les entreprises dans lesquelles nous investissons s'améliore avec le temps, l'information demeure souvent incomplète et généralement sujette à un niveau élevé d'incertitude liée aux estimations.

Ce constat est reconnu par les fournisseurs de données tiers, qui remplacent fréquemment les données de portée 3 déclarées lorsqu'ils les jugent peu fiables, en les substituant par leurs propres estimations. Ces estimations sont elles aussi sujettes à une forte incertitude, ce qui réduit la comparabilité entre les ensembles de données provenant de différents fournisseurs et entraîne une faible qualité des données.

Outre l'incertitude de mesure constatée, le fait de présenter les émissions de portée 3 des investissements à un niveau agrégé de portefeuille introduit d'importants risques de double comptabilisation. Le portefeuille d'Aviva Canada est vaste et diversifié, ce qui fait en sorte que les entreprises en portefeuille interagissent entre elles et font partie des chaînes de valeur les unes des autres.

Cela peut entraîner des situations où les émissions de portées 1 et 2 d'une entreprise en portefeuille sont comptabilisées comme des émissions de portée 3 pour une autre, ou encore des cas où plusieurs entreprises en portefeuille déclarent les mêmes émissions sous-jacentes dans leur portée 3.

Notes de bas de page pour la note 5 :

1. Certaines informations ©2026. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.
2. La couverture des données d'émissions montre le pourcentage du montant investi pour lequel les émissions absolues ont été calculées.
3. Les investissements dans des fonds cotés en bourse et des fonds privés ont été exclus à la fois des calculs des émissions absolues et du « pourcentage de couverture des données sur les émissions ».
4. La norme mondiale de classification sectorielle (GICS®), GICS® et GICS® Direct sont des services ou des marques de commerce de MSCI et de S&P Global Market Intelligence.

(AR) Cet indicateur a fait l'objet d'une assurance raisonnable externe indépendante réalisée par EY, le cas échéant. Pour connaître les résultats de cette assurance en 2025, voir le rapport d'assurance indépendant à la page 65.



Nos indicateurs climatiques

En raison de l'importante incertitude liée aux estimations et du risque inhérent de double comptabilisation à l'échelle du portefeuille, nous estimons que la divulgation des émissions de portée 3 agrégées des entreprises en portefeuille au niveau d'Aviva Canada ne constitue pas, à ce stade, une information utile à la prise de décision pour les principaux utilisateurs de notre divulgation financière liée aux changements climatiques. Par conséquent, nous n'avons pas divulgué de données sur les émissions de portée 3, qu'elles soient absolues ou exprimées en intensité.

Les données estimées sur les émissions de portée 3 actuellement disponibles pour notre portefeuille d'actions cotées et de titres de dettes, qui sont soumises à toutes les limitations décrites, impliquent que notre plus grande exposition aux émissions de portée 3 au sein de notre portefeuille d'investissement concerne le secteur de l'énergie, même si ce secteur ne représente pas une part importante du portefeuille en termes de valeur de marché.

L'estimation des émissions de portée 3 des entreprises dans lesquelles nous investissons sont utilisées comme intrants dans nos indicateurs prospectifs, lorsque l'empreinte carbone future totale est un sujet d'intérêt.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les principaux axes de développement sont les suivants :

- En reconnaissant les défis liés aux données et aux méthodologies concernant les émissions de portée 3 des investissements, nous continuerons à élaborer des approches de divulgation pour des indicateurs prospectifs intégrant ces estimations d'émissions, en nous appuyant à la fois sur les normes de déclaration externes et sur nos méthodologies internes.

NOTE 6 - SURVEILLANCE DES PLACEMENTS SOUVERAINS

Aviva Canada a calculé les émissions et l'intensité liés aux placements souverains.

Critères de déclaration

La présente note doit être lue conjointement avec les politiques de rapports climatiques (voir la page 38) et les critères de déclaration (voir la note 10).

Approche et méthodologie

Aviva Canada a inclus les émissions absolues souveraines ainsi qu'un indicateur d'intensité des émissions souveraines, qui mesure les émissions attribuées aux placements souverains en fonction du montant investi.

Les émissions de GES liées à la production sont basées sur les données extraites de PRIMAP-hist. Le PIB ajusté en fonction de la parité de pouvoir d'achat (PPA) provient des données de la Banque mondiale.

L'approche et la méthodologie utilisées pour le calcul des émissions attribuées aux souverains et de l'intensité sont présentées ci-dessous :

Classe d'actifs	Facteur d'attribution
Souverains	Part proportionnelle en millions \$CA (valeur de marché) / PIB en milliards \$US ajusté selon la parité de pouvoir d'achat (PPA)

Le calcul de l'intensité des émissions souveraines est présenté ci-dessous :

Classe d'actifs	Indicateur d'intensité
Souverains	Intensité carbone souveraine (ICS) : émissions attribuées en t éq. CO ₂ par million \$CA investi ¹

Aviva utilise également l'indice ND-GAIN de l'Université de Notre Dame² pour évaluer l'exposition de ses placements souverains aux risques physiques liés aux changements climatiques. L'indice ND-GAIN mesure la vulnérabilité d'un pays aux effets physiques des changements climatiques ainsi que sa capacité d'adaptation, en tenant compte de la gouvernance économique et de la préparation sociale. Le score attribué à chaque pays varie de 0 à 100 (un score plus élevé indiquant une meilleure résilience).

Principales estimations et hypothèses

Les données sur les émissions de GES provenant de PRIMAP-hist ainsi que le PIB ajusté selon la parité de pouvoir d'achat (PPA) sont fournies avec un décalage d'un an (c'est-à-dire que les données de 2024 ont été utilisées pour les calculs de 2025). Les données comparatives pour 2024 ont été établies à partir des données de 2022.

Les scores de l'indice ND-GAIN sont fournis avec un décalage de deux ans (c'est-à-dire que les scores de l'indice de 2023 ont été utilisés pour les calculs de 2025). Les données comparatives pour 2024 ont été établies à partir des scores de l'indice de 2022.

Les données externes nécessaires aux calculs de 2025 ont été obtenues en janvier 2026.

Couverture

La surveillance des placements souverains inclut le portefeuille d'investissements en titres de sociétés.

Le tableau 9 présente les pourcentages de couverture des données sur les émissions pour les placements souverains. Voir la note 5 pour plus de détails sur la méthode de calcul.

Tableau 9 : Pourcentage de couverture des émissions souveraines

Couverture	2025	2024
% de couverture des données sur les émissions	56 %	58 %

Les émissions financées incluent uniquement la dette souveraine, couvrant 100 % de ces investissements. La dette infranationale (par exemple, la dette provinciale ou régionale) n'est pas incluse dans nos émissions financées, ce qui réduit le pourcentage de couverture des données.

Qualité des indicateurs et des données

Un indice de qualité des données, basé sur les lignes directrices du PCAF, a été calculé pour indiquer le niveau d'estimation des données saisies.




Les données d'émissions ont reçu un indice de qualité de 2.0. Lors du calcul de la note de qualité des données pour les placements souverains, une note de 2 est attribuée aux pays dont la majorité des émissions provient du secteur de l'énergie et pour lesquels des données déclarées sont disponibles. Pour tous les autres pays, une note de 5 est attribuée en raison de l'utilisation de données approximatives (proxies).



Nos indicateurs climatiques

RÉSULTATS

Tableau 10: Répartition des indicateurs climatiques souverains d'Aviva Canada

	2025	2024
Intensité carbone souveraine t éq. CO ₂ /M\$ investi ¹	 180	189
Émissions souveraines absolues (attribuées en milliers de t éq. CO ₂)	 496	490
Indice de qualité des données PCAF (1-5)	 2,0	2,0

Les émissions absolues souveraines attribuées ont augmenté pour atteindre 496 milliers de t éq. CO₂ (2024 : 490 milliers de t éq. CO₂) soit une augmentation de 8 % des avoirs souverains. L'intensité carbone souveraine a diminué à 180 t éq. CO₂/M\$ montant investi (2024 : 189 t éq. CO₂/M\$ montant investi) entraîné par l'augmentation du PIB ajusté aux PPA, le facteur d'attribution des émissions absolues souveraines, entraînant une dilution de l'intensité.

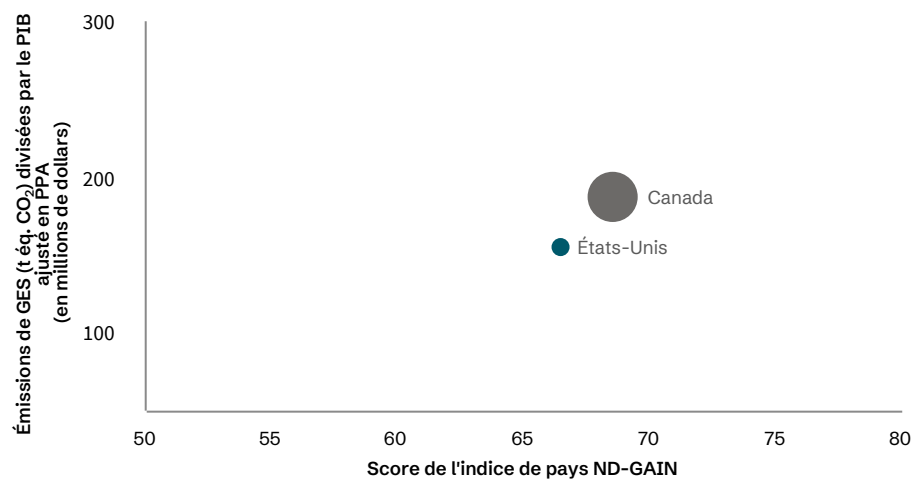
Comme le montre la figure 2, Aviva Canada est exposée uniquement aux émissions souveraines des pays développés, avec 77 % de la dette souveraine détenue par le Canada et 23 % par les États-Unis.

En 2025, aucune de nos expositions souveraines n'était associée à des pays dont l'indice ND-GAIN est inférieur à 50 (2024 : aucune).

Perspectives d'avenir

Un axe de développement en cours concerne l'élargissement potentiel des informations publiées afin d'inclure la dette supranationale et infranationale, sous réserve de la disponibilité et de la fiabilité des données. Cette extension fera suite à notre évaluation de la méthodologie de comptabilisation du carbone du PCAF pour les dettes supranationales et infranationales, désormais officiellement intégrées à la Norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES (Global GHG Accounting and Reporting Standard) dans le cadre de sa publication de décembre 2025.

Figure 2: Exposition des placements souverains aux risques liés au climat (scores de l'indice ND-GAIN et intensité des émissions souveraines pour les principaux placements souverains d'Aviva Canada pour 2025)³




Légende (indice ND-GAIN, intensité t éq. CO₂/M\$ PPA ajusté PIB, % contribution à la valeur souveraine)

■ États-Unis (66; 155; 23 %) ■ Canada (69; 187; 77 %)

Notes de bas de page pour la note 6 :

- Cet indicateur est équivalent à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille des placements souverains, basée sur les émissions de production / PIB ajusté en PPA, la pondération du portefeuille étant basée sur le montant investi sur la base de la valeur de marché.
- Consultez le site Web de l'Université de Notre Dame ici : gain.nd.edu/our-work/country-index/
- Les émissions de GES (t éq. CO₂) divisées par le PIB ajusté en PPA (en millions de dollars) représentent l'intensité globale des émissions de production au niveau de l'économie en utilisant des données cohérentes avec les émissions au niveau de notre portefeuille décrites dans le tableau 10.

 Ces indicateurs ont fait l'objet d'une assurance raisonnable indépendante externe par EY, le cas échéant. Pour les résultats de cette assurance en 2025, voir le rapport d'assurance indépendante à la page 65



Nos indicateurs climatiques

NOTE 7 - INVESTISSEMENT DANS DES ACTIFS DURABLES

Aviva Canada mesure ses investissements qui répondent à la définition d'actifs durables, telle qu'énoncée dans les critères de déclaration.

Critères de déclaration

La présente note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration climatique (voir la page 38) et les critères de rapport (voir la note 10), qui fournit des détails supplémentaires sur les catégories et les classifications.

Approche et méthodologie

Aviva plc a intégré une définition révisée des actifs durables visant à mieux prendre en compte les investissements de transition crédibles, en s'appuyant sur des trajectoires de décarbonation alignées sur la science et sur l'évaluation de plans et d'actions de transition robustes.

Les critères de déclaration mis à jour sont conformes à la Climate Bonds Initiative (CBI) et les critères sectoriels pertinents et sont éclairés par des trajectoires et des évaluations de décarbonation fondées sur des données scientifiques ou par des plans et des mesures de transition crédibles. Les actifs sont regroupés dans les sous-catégories suivantes :

- **Verts** - actifs qui font référence à une méthodologie d'évaluation scientifique externe ou à des actifs de dette ou de capitaux propres d'entreprises « Green Pure Play » générant plus de 90 % de leurs revenus à partir d'activités conformes au Climate Bond Standard ou aux critères sectoriels du CBI, les revenus ne provenant pas d'activités exclues dans le secteur des énergies fossiles;
- **De transition** - actifs de dette et de capitaux propres qui sont conformes à une trajectoire validée qui concorde avec un plafonnement du réchauffement à 1,5 °C d'ici 2035;

- **Sociaux** - actifs qui satisfont aux critères sociaux de la méthodologie de la base de données du CBI relative aux obligations sociales et de durabilité et qui font l'objet d'une revue externe, auxquels s'ajoutent des prêts privés répondant aux catégories sociales prédéfinies dans les exigences de déclaration; et
- **Autres actifs durables** - actifs qui font référence à une méthodologie d'évaluation scientifique externe ainsi qu'à des critères de durabilité prédéfinis dans les critères de déclaration.

Principales estimations et hypothèses

Les actifs durables sont évalués à l'aide d'indicateurs externes actuels reflétant leurs caractéristiques vertes, de transition, de durabilité et sociales, et sont présentés à la juste valeur afin d'assurer la cohérence avec l'état de la situation financière. Les données comparatives de l'exercice antérieur ont été omises, cette publication constituant la première année de déclaration selon la nouvelle définition.

Les actifs de dette et de capitaux propres sont classés comme « Pure Play » lorsque plus de 90 % des revenus proviennent d'activités alignées sur la taxonomie des Climate Bonds et la méthodologie des obligations vertes. Cette classification est basée sur une évaluation effectuée par la CBI.

Les actifs de transition sont évalués en fonction de leurs stratégies de décarbonation et doivent satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- Dette fortement conforme, ou en voie de devenir conforme, au développement durable selon la norme Climate Bonds;
- Société non financière ayant un objectif de réduction des émissions validé par la SBTi et conforme à l'approche de décarbonation sectorielle (SDA);
- Non évalués par le CBI et non visés par des objectifs validés par la SBTi, mais

soumis à une évaluation TPI et, sans être à ce stade compatible avec l'objectif de plafonnement du réchauffement à 1,5 °C, devrait s'y conformer d'ici 2035, conformément aux trajectoires SDA et aux scores en matière de gestion.

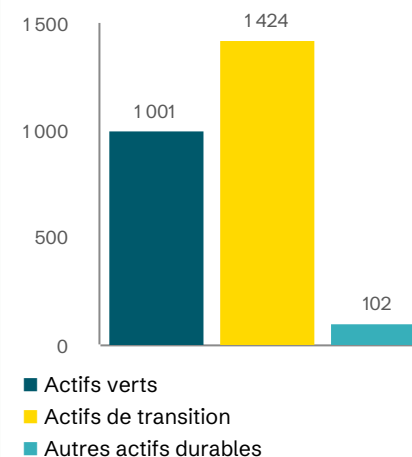
Analyse

Les investissements les plus importants au sein de chaque catégorie d'actifs durables sont présentés ci-dessous :

- **Actifs de transition** : Comprend les actifs inclus dans la base de données de la SBTi. Ces sociétés représentent la totalité des actifs en transition (1 424 M\$);
- **Actifs verts** : Comprend des obligations classées comme vertes dans la base de données de la CBI (1 001 M\$); et
- **Autres actifs durables** : Comprend des obligations classées comme durables dans la base de données de la CBI (102 M\$).

Résultats

Figure 3: Investissement dans les actifs durables (en M\$)^(AR)





Nos indicateurs climatiques

NOTE 8 - PERTES ATTRIBUABLES AUX PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Aviva Canada s'engage à aider ses clients à protéger leurs biens contre les inondations dévastatrices, les tempêtes de grêle, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les ouragans et les tornades. Les protections « Reconstruire en mieux », lorsqu'elles s'appliquent, sont offertes dans nos polices afin de faciliter le règlement des demandes d'indemnisation liées aux dommages causés par l'eau, en permettant aux clients du Canada d'installer des matériaux plus écologiques et résistants aux événements futurs. Nous offrons également aux propriétaires des conseils professionnels indépendants et une installation fiable pour accroître leur confiance dans la réparation des dégâts d'eau, et ainsi réduire les dommages futurs et accélérer la reprise des activités. De plus, nos équipes internes de gestion des sinistres sur le terrain d'une expertise pour les conseiller sur les garanties offertes dans le cadre du processus de réparation. Notre équipe de gestion des risques des entreprises conseille et accompagne nos clients sur les mesures à prendre pour protéger leurs locaux afin d'atténuer les conséquences des inondations et de s'assurer que nos clients commerciaux disposent de plans leur permettant de poursuivre leurs activités.

Aviva Canada mesure les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues (nettes de la réassurance) ainsi que les impacts météorologiques sur notre principal indicateur de performance financière, soit le ratio d'exploitation combiné (REC)¹. Le REC inclut l'effet de l'actualisation (REC actualisé). Aviva considère également le REC basé sur des réclamations non actualisées (REC non actualisé), car il reflète mieux la gestion réelle de l'entreprise. Cet indicateur est présenté sur une base non actualisée, conformément aux rapports précédents.

Critères de déclaration

La présente note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration climatique (voir la page 38) et les critères de déclaration (voir la note 10).

Approche et méthodologie

Cet indicateur est présenté par Aviva Canada depuis plusieurs années dans le cadre de notre rapport sur le REC.

La rapidité de ces changements, ainsi que la capacité de la société à adopter des stratégies d'atténuation, pourraient influencer notre capacité à offrir des produits rentables à un prix raisonnable pour nos clients à long terme. Nous intégrons la possibilité d'événements météorologiques extrêmes dans notre tarification afin d'assurer son adéquation, et nous surveillons les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues, selon les secteurs d'activité. Les résultats des modèles de catastrophes sont complétés par des scénarios de sinistres élaborés à l'interne.

Au Canada, un événement catastrophique (CAT) est « un événement ou une série d'événements dont la nature ou la durée est telle que les processus et les ressources ordinaires de prise en charge des sinistres doivent immédiatement être modifiés ou renforcés, afin que le service à la clientèle et le contrôle des sinistres soient maintenus. On parle généralement d'un montant supérieur à 5 millions de dollars ou de plus de 500 demandes d'indemnisation ». Nous continuerons de collaborer avec notre réseau de fournisseurs privilégiés pour définir les attentes en matière de pratiques durables et établir ces bases importantes pour l'avenir. Les municipalités reconnaissent également la nécessité d'un changement et améliorent leurs codes du bâtiment afin d'accroître leur résilience face à la multiplication probable des phénomènes météorologiques.

Aviva Canada offre une couverture de réassurance contre les catastrophes,

couvrant les risques liés au climat ainsi que les tremblements de terre jusqu'à une récurrence de 500 ans, conformément aux exigences réglementaires. À moyen et long terme, il est possible que les primes que nous devons facturer pour couvrir notre exposition aux risques augmentent en fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Résultats et analyse

Comme le montrent les figures 4 et 5, les pertes réelles liées aux phénomènes météorologiques en 2025 sont légèrement supérieures aux pertes prévues liées aux conditions météorologiques, sur la base de la moyenne à long terme (MLT).

Les pertes attribuables aux phénomènes météorologiques ont été supérieures aux prévisions en raison de la fréquence accrue des catastrophes naturelles tout au long de l'année, notamment un certain nombre de tempêtes, d'incendies de forêt et d'épisodes de gel/dégel et de grêle dans toutes les provinces.

Dans la figure 4, lorsque les pertes réelles liées aux conditions météorologiques sont égales à la MLT, le pourcentage est égal à 0 %. Une performance supérieure aux prévisions entraînera un pourcentage négatif, tandis qu'une performance inférieure aux prévisions entraînera un pourcentage positif.

Figure 4 : Pertes réelles d'Aviva Canada liées aux intempéries par rapport aux pertes prévues (par année, hors réassurance). Source : Aviva Canada

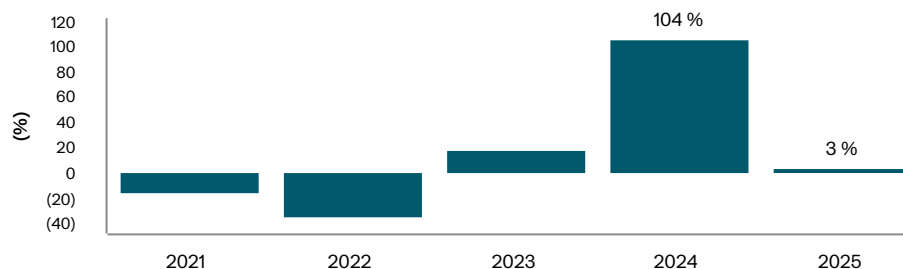
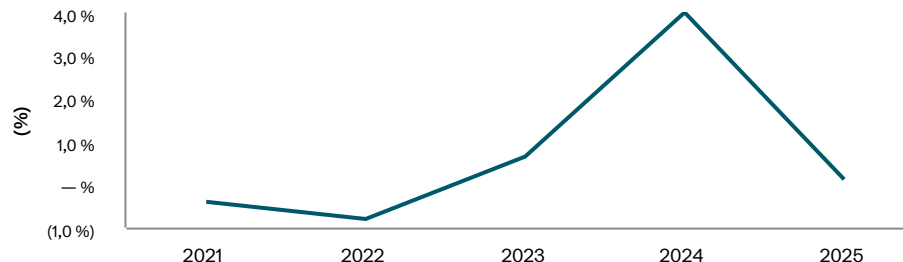


Figure 5 : Impact des conditions météorologiques sur le REC1 non actualisé d'Aviva Canada (net de réassurance). Source : Aviva Canada



Note de bas de page pour la note 8 :

1. Une définition complète et des informations complémentaires sur le ratio d'exploitation combiné sont accessibles dans la section « Autres informations » du document intitulé Aviva plc Annual Report and Accounts 2025.

Nos indicateurs climatiques

Dans la figure 5, lorsque l'impact sur le REC non actualisé est conforme aux attentes, le pourcentage est égal à 0 %. Une performance supérieure aux attentes correspond à un pourcentage négatif (d'où une réduction du REC non actualisé) et une performance inférieure aux attentes correspond à un pourcentage positif (d'où une augmentation du REC non actualisé).

NOTE 9 - RISQUES DE LITIGE

Les litiges liés aux changements climatiques continuent de prendre de l'ampleur. Chaque année, ils gagnent en importance en tant que moyen d'influencer les décisions politiques et le comportement des entreprises dans divers secteurs, touchant à la fois les gouvernements et les sociétés.

L'approche d'Aviva Canada

Aviva Canada estime que la meilleure façon d'atténuer les risques de litige liés aux changements climatiques est de maintenir une gouvernance rigoureuse entourant notre exposition à ces enjeux, comme le décrit la section sur la gouvernance de ce rapport. De plus, Aviva évalue que l'impact direct de tout recours juridique, ainsi que les amendes potentielles qui pourraient en découler, demeure faible à l'échelle de notre portefeuille.

Notre analyse des risques de litiges liés au climat se concentre sur les domaines clés suivants :

- Les impacts financiers directs découlant des risques associés à la souscription de produits d'assurance responsabilité (c'est-à-dire lorsque Aviva Canada assure des clients qui font eux-mêmes l'objet de poursuites);
- Les impacts financiers directs liés à un manquement aux exigences réglementaires et/ou aux obligations de divulgation;
- D'autres impacts financiers potentiellement importants découlant de poursuites intentées directement contre Aviva Canada.

Risques liés aux produits d'assurance de responsabilité

En ce qui concerne les risques découlant de la souscription de produits d'assurance de responsabilité, notre évaluation a révélé que la majorité des risques de litiges liés aux changements climatiques concernent les produits suivants :

- L'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants
- L'assurance responsabilité professionnelle

Le risque de litige climatique associé à chacun de ces produits est considéré comme faible, en raison d'une combinaison de facteurs, notamment des restrictions dans la formulation des polices et de faibles expositions dans les secteurs à haut risque.

Risques liés au non-respect des exigences ou déclarations réglementaires

Il existe plusieurs exigences réglementaires en matière de déclaration liée au climat et à la durabilité qui ont actuellement, ou auront à l'avenir, un impact direct sur Aviva Canada (par exemple, la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques du BSIF, la ligne directrice de l'AMF sur la gestion des risques climatiques, ainsi que la Loi sur la concurrence (Canada)).

Nous examinons régulièrement les nouvelles exigences ou les modifications proposées aux exigences existantes, et nous continuons d'améliorer nos contrôles internes et nos formations (notamment en ce qui concerne les risques d'écoblanchiment) afin de demeurer conformes. À la suite des examens effectués dans ces domaines, Aviva a évalué que le risque actuel d'un impact financier direct important découlant du non-respect des exigences réglementaires liées aux déclarations climatiques et de durabilité est faible.

Risques découlant d'autres sources de litiges directs contre Aviva Canada

Outre les domaines mentionnés précédemment, des travaux ont été menés tout au long de 2025 afin d'identifier d'autres sources potentielles de risques de litiges liés aux changements climatiques qui pourraient entraîner des poursuites directes contre Aviva Canada. Bien qu'il existe des litiges climatiques au Canada, leur fréquence est moindre comparativement aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Nous reconnaissons que le risque de litige constitue un domaine d'intérêt croissant pour les entreprises et les organismes de réglementation. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour continuer à renforcer nos pratiques de divulgation non financière et nos contrôles contre l'écoblanchiment tout au long de 2025. Nous poursuivrons la surveillance et l'évaluation des risques de litiges liés au climat en 2026.



Nos indicateurs climatiques

NOTE 10 - CRITÈRES DE DÉCLARATION

Les critères de déclaration pour chacun des indicateurs du GIFCC sont définis ci-dessous :

Émissions opérationnelles

Émissions opérationnelles de portée 1

Définition	Quantité totale d'émissions directes de GES liées aux activités d'Aviva Canada (portée 1). La portée 1 couvre les émissions opérationnelles provenant de sources détenues par l'entreprise. Pour Aviva Canada, cela inclut le gaz naturel provenant des espaces loués et le kilométrage des véhicules de fonction.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Combustion de carburant Le gaz naturel est le principal combustible utilisé dans les activités d'Aviva Canada et sert notamment au chauffage et à la climatisation de nos bureaux. Les données de consommation de gaz naturel sont fournies directement par le fournisseur, sauf pour quelques petits bureaux où elles sont fournies par le propriétaire au moyen de charges locatives. Les données reçues sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ).</p> <p>Véhicules de fonction Le kilométrage des véhicules de fonction (flotte jaune) est calculé à partir du système de dépenses. Les données reçues sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ) afin d'estimer les émissions de carbone des véhicules de fonction. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées sur la base des chiffres de consommation historiques. Les émissions fugitives étant négligeables, elles ont été exclues des émissions opérationnelles de portée 1. Comme l'a établi Aviva plc, l'année de référence est 2019; par conséquent, Aviva Canada a adopté la même année de référence. Aucun retraitement n'a été effectué pour l'exercice en cours par rapport à l'année de référence.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles de portée 2	
Définition	<p>Quantité totale d'émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée (portée 2). Les émissions de portée 2 couvrent les émissions générées par l'électricité utilisée dans tous les bâtiments qu'exploite Aviva Canada, telles que calculées selon la méthodologie basée sur l'emplacement et le marché.</p> <p>Basé sur l'emplacement Émissions opérationnelles provenant de sources non détenues (par exemple, les centrales électriques), en utilisant une intensité moyenne d'émissions pour les réseaux électriques sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Cela inclut l'électricité achetée, le chauffage municipal et la climatisation.</p> <p>Basé sur le marché Émissions opérationnelles dans les cas où nous avons des accords contractuels pour de l'électricité issue de sources renouvelables, p. ex., via un tarif fournisseur certifié pour de l'électricité verte.</p>
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Au Canada, les données de consommation, y compris celles relatives au chauffage municipal et à la climatisation, sont fournies par les propriétaires à partir des factures de services publics et attribuées à Aviva en fonction de la superficie occupée.</p> <p>Déclaration basée sur l'emplacement Conformément aux directives du champ d'application 2 du protocole des GES, les données totales d'électricité achetée sont multipliées par les facteurs d'émission de l'AIE. Les données sur la consommation d'électricité pour le chauffage municipal et la climatisation sont multipliées par le le facteur d'émission du DESNZ relatif aux réseaux de chaleur et de vapeur.</p> <p>Déclaration basée sur le marché L'achat de certificats d'énergie (par exemple, des certificats d'énergie renouvelable (REC) est exclu du total de l'électricité. Le résultat est multiplié par le facteur de réseau moyen de DESNZ pour la production d'électricité durant la période considérée.</p> <p>Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées à partir des données historiques de consommation.</p> <p>Comme l'a établi Aviva plc, l'année de référence est 2019; par conséquent, Aviva Canada a adopté la même année de référence. Aucun retraitement n'a été effectué pour l'exercice en cours par rapport à l'année de référence.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles de portée 3	
Définition	Quantité totale d'émissions opérationnelles indirectes (hors portée 1 et portée 2) générées dans la chaîne de valeur, incluant les émissions en amont et en aval (portée 3). Les émissions opérationnelles de portée 3 couvrent les émissions opérationnelles liées aux déplacements professionnels (avion, train, voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles et taxis), à l'eau, aux déchets, au transport et à la distribution d'électricité et au télétravail; les catégories de la portée 3 incluses sont présentées dans la note 3 - « Déclaration des émissions de portée 3 ».
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Déplacements professionnels Pour les déplacements professionnels effectués par avion, train et taxi, les données sur la distance totale parcourue sont obtenues auprès des prestataires de gestion des déplacements professionnels sur une base trimestrielle. La distance parcourue pour les déplacements professionnels en véhicule personnel est calculée à partir des systèmes de dépenses d'Aviva plc qui remboursent les collègues sur la base du coût par kilomètre (km) parcouru. Les déplacements sont mesurés ou convertis en km. Les déplacements aériens sont classés par distance parcourue, les vols court-courriers étant définis comme des vols de moins de 500 km et les vols long-courriers de plus de 500 km, et calculés en fonction de la classe de service (première, affaires, économique) et des facteurs d'émission DESNZ sont appliqués à chaque classe.</p> <p>Eau et déchets Les données sont fournies par les propriétaires. Les données sur la production de déchets sont également fournies par les propriétaires. L'eau est mesurée en m³ et les déchets en tonnes. Les facteurs d'émission publiés par le DESNZ sont appliqués à la quantité totale d'eau et de déchets pour estimer les émissions, en éq. CO₂.</p> <p>Transport et distribution d'électricité La transmission et la distribution d'électricité (T et D) correspondent à l'énergie nécessaire pour transférer l'électricité du générateur à l'utilisateur final, mesurée en kWh et convertie en éq. CO₂.</p> <p>Travail à domicile Les émissions liées au télétravail sont calculées à l'aide des facteurs d'émission publiés par les instances gouvernementales (DESNZ) pour le matériel de bureau et le chauffage, multipliés par l'effectif et le taux d'occupation des bureaux d'Aviva plc comme approximation.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc.



Nos indicateurs climatiques

Pourcentage des émissions d'éq. CO₂ des activités d'Aviva Canada compensées annuellement/compensations carbone (tonnes d'éq. CO₂)	
Définition	Les émissions opérationnelles d'éq. CO ₂ sont compensées par les opérations d'Aviva Canada grâce à l'achat de crédits carbone Gold Standard, Voluntary Carbon Scheme et Carbon Emission Reduction provenant de projets d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau propre et de production d'énergie renouvelable sur le marché volontaire du carbone.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Pourcentage/Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Nous achetons des réductions d'émissions volontaires certifiées Gold Standard, Verified Carbon Standard et Certified Emission Reduction Standard. Ces crédits carbone proviennent de projets communautaires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau potable et de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement, via le marché volontaire du carbone. Une fois émis et achetés, les crédits sont transférés vers le registre carbone correspondant, de sorte qu'ils ne peuvent plus être utilisés ni vendus. Aviva s'approvisionne en crédits carbone auprès d'entreprises accréditées par l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA).</p> <p>Dans nos rapports, nous indiquons une estimation du volume de crédits requis pour la dernière période de l'année. Par conséquent, nous pouvons inclure dans nos rapports des compensations achetées et qu'Aviva plc s'est engagée à retirer à la date de clôture, par communication au courtier.</p>
	$\text{Pourcentage de compensation carbone réalisé} = \frac{\text{Nombre total de crédits achetés}}{\text{Quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3}} \times 100\%$
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc.
Émissions basées sur l'emplacement de portées 1 et 2 - (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total	
Définition	Intensité des gaz à effet de serre (GES) calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions, conformément au compte de résultat consolidé, tel que divulgué pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc, représentés en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/M\$ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	<p>L'intensité des GES est calculée comme suit : quantité totale des émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) divisée par le revenu total en millions de dollars pour Aviva Canada.</p> <p>Une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle d'Aviva plc. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc.



Nos indicateurs climatiques

Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total	
Définition	L'intensité des émissions de gaz à effet de serre est calculée comme la quantité totale des émissions de la portée 1, de la portée 2 (basées sur l'emplacement), et des émissions opérationnelles de la portée 3, divisée par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et commissions, tels que présentés dans l'état consolidé des résultats, conformément au rapport annuel et aux comptes d'Aviva plc, et exprimés en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/M\$ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3 est divisée par le revenu total d'Aviva Canada en millions de dollars. Une méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Les émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3 sont calculées selon la méthode décrite dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle d'Aviva plc. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc.
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO₂)/employé	
Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3 par employé.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/employé
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3, divisée par le nombre total d'employés. Une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Le nombre d'employés est basé sur l'effectif au 31 décembre de l'année de référence tel que fourni par notre équipe RH d'Aviva plc. Les émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc. Les données sur les employés proviennent du service RH d'Aviva plc.
Émissions basées sur le marché de portées 1 et 2 (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total	
Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions, conformément au compte de résultat consolidé, tel que communiqué pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc, et exprimé en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t éq CO ₂) /M\$ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) divisée par le revenu total en millions de dollars pour Aviva Canada. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) sont calculées selon la méthode décrite dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2.
Source	Les données sur les émissions proviennent du processus de déclaration environnementale opérationnelle d'Aviva plc. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc.



Nos indicateurs climatiques

Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total	
Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale des émissions de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et opérationnelles de portée 3 par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions, conformément au compte de résultat consolidé, tel que divulgué pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc, exprimés en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t d'éq CO ₂) / \$m Revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et opérationnelles de portée 3 est divisée par le revenu total en millions de dollars pour Aviva Canada. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 (basées sur le marché) et de portée 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Les données sur les émissions proviennent du processus de déclaration environnementale opérationnelle d'Aviva plc. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc.
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO₂)/employé	
Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et de portée 3 par employé.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t éq CO ₂)/employé
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et de portée 3 est divisée par le nombre total d'employés. Une méthode basée sur le marché reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Le nombre d'employés est basé sur l'effectif au 31 décembre de l'année de déclaration tel que fourni par l'équipe RH d'Aviva plc. Les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc. Les données sur les employés proviennent du service RH d'Aviva plc.
Émissions opérationnelles - absolues	
Définition	Les données absolues d'éq CO ₂ incluent les émissions de nos bâtiments, les déplacements professionnels, le télétravail, l'eau et les déchets mis en décharge générés au cours de l'année.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t éq CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les émissions opérationnelles des portées 1, 2 et 3 sont établies selon la méthode indiquée dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc.



Nos indicateurs climatiques

Consommation totale d'énergie	
Définition	La quantité totale d'énergie consommée dans le cadre des activités d'Aviva Canada à partir de sources d'énergie renouvelables et non renouvelables.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons l'énergie consommée par les entités d'Aviva Canada sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	MWh
Méthode de calcul et de déclaration	<p>La consommation d'énergie est le total des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité renouvelable; • Consommation moyenne d'électricité du réseau; et • Consommation de gaz naturel; chauffage et climatisation municipaux <p>La consommation totale d'électricité est calculée comme la somme de la quantité totale d'électricité produite/consommée à partir de sources renouvelables et non renouvelables.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du groupe Aviva plc.
% des fournisseurs (selon les dépenses), pour ce qui est de l'approvisionnement, dotés d'objectifs validés et fondés sur la science	
Définition	<p>Le pourcentage des fournisseurs totaux d'Aviva Canada (selon les dépenses, sur la base des paiements en espèces) dotés d'objectifs scientifiques validés (ou l'équivalent) au sein de notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle et de notre chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation.</p> <p>Les objectifs fondés sur la science sont définis par l'initiative Science Based Targets (SBTi) comme des objectifs de réduction des émissions adoptés par les entreprises pour réduire les émissions de GES conformément au niveau de décarbonation requis pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles, tel que décrit par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).</p> <p>L'indicateur couvre principalement les fournisseurs disposant d'objectifs validés par la SBTi; toutefois, une évaluation fondée sur des critères d'équivalence SBTi peut être utilisée dans certains cas lorsqu'un fournisseur a défini des objectifs scientifiques équivalents et peut, à ce titre, être inclus dans l'indicateur.</p>
Portée	<p>Ces données visent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.</p> <p>Les dépenses représentent les sommes versées au cours de la période, sans tenir compte de la date d'enregistrement comptable du sinistre ou de la dépense. Les paiements effectués directement aux assurés pour le règlement de sinistres sont exclus du calcul. Les paiements effectués à un tiers, pour lesquels Aviva n'a aucun contrôle sur le choix du fournisseur final utilisé pour le règlement du sinistre, sont également exclus.</p>
Unités	Pourcentage
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les dépenses associées à des fournisseurs dotés d'objectifs scientifiques validés sont divisées par le total des dépenses concernées.</p> <p>Les données relatives aux dépenses en espèces, ventilées par fournisseur, proviennent des systèmes financiers. Les données du portail de la SBTi servent à identifier les fournisseurs dont les objectifs scientifiques sont validés.</p> <p>Les données relatives aux fournisseurs dont les objectifs scientifiques sont jugés équivalents à ceux validés par la SBTi font l'objet d'un suivi interne.</p>
Source	Les données proviennent du système d'approvisionnement, du portail de la SBTi et de systèmes financiers.



Nos indicateurs climatiques

Émissions financées	
Définition	<p>Les indicateurs d'émissions financées couvrent les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'Aviva Canada finance par l'intermédiaire de ses investissements dans le cadre de la catégorie 15 de la portée 3 du Protocole sur les GES. La divulgation des émissions financées englobe plusieurs indicateurs différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions absolues de GES attribuées à un investissement; • Intensité carbone économique (ICE), représentant l'intensité des émissions de GES attribuées aux investissements par million de dollars investi. Le montant investi est basé sur une valeur nominale, à la fois pour articuler les progrès par rapport aux ambitions du Groupe à l'horizon 2030 et pour la divulgation de l'intensité déclarée dans la note 5. L'ICE calculée à l'aide du montant investi sur la base de la valeur de marché est également surveillée; • Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) par chiffre d'affaires, représentant l'intensité carbone moyenne pondérée de l'entreprise détenue par chiffre d'affaires, où l'intensité carbone de chaque entreprise détenue par chiffre d'affaires correspond à ses émissions de GES par rapport à ses revenus générés, et la pondération étant la pondération de l'investissement dans le portefeuille.
Portée	<p>Les émissions de portée 1 et 2 des sociétés dans lesquelles nous investissons sont mesurées. Ces émissions sont basées sur les dernières données déclarées ou estimées (lorsque les données déclarées ne sont pas disponibles) concernant Aviva Canada. Les émissions correspondent à la part des émissions des sociétés dans lesquelles nous investissons qui est attribuée à Aviva Canada en fonction de sa part d'investissement ou de son niveau de financement. Nous n'incluons pas les émissions de portée 3 des sociétés dans lesquelles nous investissons, en raison de préoccupations concernant la double comptabilisation, la qualité des données et le niveau d'estimation, comme indiqué dans la note 5 – Émissions financées.</p> <p>En ce qui concerne Aviva Canada, les émissions financées pour notre portefeuille d'entreprises sont calculées pour les catégories d'actifs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations de sociétés; • Actions cotées.
Unités	<p>Émissions absolues de gaz à effet de serre attribuées : millions de tonnes métriques équivalent CO₂ (millions de t éq. CO₂)</p> <p>Intensité carbone économique : t éq. CO₂ par million de dollars investi</p> <p>Intensité carbone par revenus : t éq. CO₂ par million de dollars américains de revenu de l'entreprise dans laquelle nous investissons</p>



Nos indicateurs climatiques

<p>Méthode de calcul et de déclaration</p>	<p>Les méthodes utilisées pour calculer les émissions financées sont basées sur la deuxième édition du Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A : Financed Emissions publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) le 19 décembre 2022.</p> <p>Les émissions absolues sont calculées en attribuant une partie des émissions totales de l'entité émettrice au niveau d'investissement relatif d'Aviva Canada. Les émissions absolues financées associées aux placements en titres de créance et en actions sont attribuées en considérant l'encours (valeur nominale pour les titres de créance cotés, valeur de marché pour les actions) de l'entité émettrice comme une partie de la valeur totale de l'entité ou de l'actif. Dans le cas des sociétés cotées, il s'agit de la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC); sinon, c'est le total des dettes et des capitaux propres de l'entité émettrice qui est utilisé.</p> <p>L'intensité carbone économique est calculée en divisant le total des émissions absolues attribuées par le montant de l'investissement basé sur la valeur nominale, aux fins de la présentation de l'intensité dans la note 5 et de l'articulation des progrès par rapport aux ambitions d'Aviva plc pour 2030. L'intensité carbone économique, calculée à partir du montant des investissements basé sur la valeur de marché actuelle, est également surveillée.</p> <p>L'intensité carbone moyenne pondérée par chiffre d'affaires est obtenue en calculant d'abord les émissions absolues de chaque entreprise par million de dollars de chiffre d'affaires (t éq CO₂ divisées par million de dollars de chiffre d'affaires), puis en calculant une moyenne pondérée pour le portefeuille concerné, avec une pondération basée sur la valeur actuelle des investissements.</p> <p>Les indicateurs d'émissions souveraines sont présentés séparément de ceux des entreprises et ne doivent pas être agrégés, compte tenu du double comptage inhérent des mêmes émissions sous-jacentes dans les deux catégories d'indicateurs (les émissions de GES souveraines à l'échelle nationale incluraient les émissions des entreprises).</p> <p>Les émissions financées couvrent les classes d'actifs pour lesquelles des méthodologies de calcul externes existent et pour lesquelles les données d'émissions sont disponibles et répondent à nos seuils de qualité requis. Notre approche de mesure des émissions consiste à utiliser des données de la plus haute qualité, conformément à la norme PCAF. Une ventilation du score de qualité des données PCAF est fournie dans le cadre de la publication. Notre « pourcentage de couverture des données d'émissions » est inclus dans la note 5. Les investissements dans des fonds cotés en bourse ont été exclus des calculs d'émissions absolues et du « pourcentage de couverture des données d'émissions ».</p>
<p>Source</p>	<p>Les mesures d'émissions financées sont basées à la fois sur les données d'actifs collectées à partir des processus internes de déclaration financière d'Aviva plc et sur les données d'émissions collectées à partir de diverses sources et décrites plus en détail ci-dessous.</p> <p>Les données financières et d'émissions déclarées proviennent des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSCI¹ pour le crédit et les actions. MSCI base ses données sur des sources d'entreprise (telles que les rapports annuels, les rapports de responsabilité sociale des entreprises et les sites web des entreprises), le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) ainsi que les bases de données gouvernementales (lorsque les données ne sont pas disponibles via les divulgations directes des entreprises). <p>Les données estimées sur les émissions proviennent des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimations MSCI pour le crédit et les actions. Si disponibles, les estimations sont basées sur les données historiques de revenu propres à l'entreprise. Plus généralement, elles reposent sur un modèle d'intensité spécifique à un secteur d'activité, qui utilise les émissions actuelles et/ou historiques pour estimer l'intensité carbone d'un secteur d'activité donné et applique cette intensité estimée au revenu de l'entreprise.

1. Certaines informations ©2025. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.



Nos indicateurs climatiques

Indicateur des placements souverains	
Définition	Cette mesure couvre l'exposition de nos fonds souverains ou d'État et détermine l'indice ND-GAIN (risque physique) et les scores d'intensité des émissions des fonds souverains pour ces États souverains (risque de transition).
Portée	Cet indicateur couvre la dette souveraine des fonds d'investissement d'entreprise et se limite aux émissions de production souveraine (hors émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie en raison des limites de disponibilité et de qualité des données). Les émissions de consommation (produites localement et importées) ne sont actuellement pas mesurées. La dette infranationale et supranationale est exclue du périmètre de déclaration. ¹
Unités	Indice ND-GAIN : mesuré sur un indice compris entre 0 et 100, 0 étant le score le plus bas et 100 le score le plus élevé. Émissions absolues attribuées à la production souveraine : mesurées en millions de tonnes métriques équivalent CO ₂ (millions de t d'éq CO ₂). Intensité des émissions de la production souveraine : mesurée en millions de t d'éq CO ₂ /M\$ de montant investi attribué.
Méthode de calcul et de déclaration	Les émissions souveraines absolues attribuées et l'intensité des émissions souveraines sont basées sur la méthodologie des obligations souveraines publiée par le Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF) en décembre 2022. Les émissions souveraines sont attribuées en divisant l'exposition actuelle (sur la base de la valeur de marché) par le PIB ajusté en PPA de l'émetteur souverain. L'intensité souveraine au niveau du portefeuille est calculée comme les émissions de production souveraines attribuées par million de dollars investi. Une ventilation du score de qualité des données du PCAF est fournie dans le cadre de la publication. L'indice ND-GAIN (University of Notre Dame's Adaptation Initiative) ² mesure la vulnérabilité et la préparation d'un pays aux changements climatiques. Nos participations souveraines dont l'indice ND-GAIN est inférieur à 50 sont également mesurées; il s'agit de pays très ou modérément vulnérables aux changements climatiques. Nous représentons l'intensité souveraine et l'indice ND-GAIN pour nos expositions souveraines les plus importantes. Une mesure globale des émissions et de l'intensité souveraines absolues est également fournie pour l'ensemble du portefeuille souverain.
Source	La mesure repose à la fois sur les données d'exposition souveraine collectées à partir des systèmes internes d'Aviva et des sources externes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • University of Notre Dame (mesure de l'indice national ND-GAIN)²; • Banque mondiale (PIB ajusté en PPA)³; et • PRIMAP-hist (Émissions de GES liées à la production)⁴.

1. Ces catégories d'actifs ont été officiellement ajoutées aux normes PCAF à compter du 2 décembre 2025 et pourront être prises en compte dans la portée des prochaines déclarations.

2. Droits d'auteur © 2025 University of Notre Dame. Cet indice utilise les données de 2023.

3. Les données de la Banque mondiale sont fournies sous licence Creative Commons By 4.0 DEED. Programme de comparaison internationale, Banque mondiale | Base de données des indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale | Programme PPA Eurostat-OCDE. © 2025 Groupe de la Banque mondiale, Tous droits réservés.

4. L'ensemble de données historiques sur les émissions PRIMAP (PRIMAP-hist) est un ensemble de données qui combine les données d'inventaire de la CCNUCC avec plusieurs autres ensembles de données publiés pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (basé sur la « version 2.7 » de PRIMAMP-hist)



Nos indicateurs climatiques

Investissement dans des actifs durables	
Définition	Notre investissement dans les actifs durables est composé de quatre sous-catégories : actifs verts, actifs sociaux, actifs de transition et autres actifs durables. Voir le tableau suivant pour plus de détails sur la définition d'un actif durable.
Portée	L'investissement dans des actifs durables couvre le portefeuille d'investissement des sociétés.
Unités	Dollar canadien (\$) en millions
Méthode de calcul et de déclaration	L'investissement dans des actifs durables est présenté à la date de clôture et présente les actifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidé IFRS qui répondent à la définition d'un actif durable. Les principales catégories d'actifs sont les obligations et les actions cotées. Le montant de l'investissement correspond à la part proportionnelle d'Aviva Canada dans la juste valeur des investissements comptabilisés à la date de clôture, conformément à la valeur présentée dans l'état consolidé de la situation financière établi selon les normes IFRS. La juste valeur reflète les évolutions enregistrées sur la période ainsi que les effets des cessions et des décaissements.
Source	Cet indicateur est basé sur les données d'actifs collectées auprès des systèmes internes d'Aviva plc. Concernant les obligations, les données de la Climate Bonds Initiative (CBI) sont utilisées pour déterminer si les obligations sont des actifs verts, sociaux ou d'autres actifs durables (y compris liés à la durabilité). À défaut, les données de l'entreprise émettrice de l'obligation sont évaluées en fonction des normes de la CBI, des objectifs de la SBTi et des évaluations TPI, conformément aux directives détaillées ci-dessous. Tous les investissements dans des actifs durables, y compris les actifs sous gestion détenus par le fonds Canada – Core Plus Climate Transition Fund, sont évalués et présentés selon la classe d'actifs figurant ci-dessous, sous réserve du respect d'au moins un des critères définis pour la classe d'actifs concernée.

Définition des actifs durables - ventilée par catégorie d'actifs :

Classe d'actifs	Actifs verts	Actifs sociaux	Actifs de transition	Autres actifs durables
Obligations et prêts	Actifs classés dans la base de données des obligations vertes de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ . Dettes liées au développement durable (SLD) pleinement alignées sur les objectifs de durabilité et incluses dans la base de données des obligations durables de la CBI. Prêts liés au développement durable évalués selon les critères de la base de données des obligations vertes de la CBI ou de la méthodologie de la base de données des SLB de la CBI, et répondant à ces critères.	Actifs répondant aux critères définissant les obligations durables de la CBI (y compris les obligations durables et liées à la durabilité) et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ . Prêts liés à la durabilité avec des indicateurs clés de rendement social et de financement d'actifs sociaux. Prêts sociaux finançant des services essentiels (par exemple, activités éducatives, infrastructures de santé).	Actifs évalués comme transitionnels dans la base de données des obligations vertes de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ . Dette liée à la durabilité présentant un fort niveau de conformité ou une évolution favorable, répertoriée dans la base SLB de la CBI ou certifiée par un vérificateur agréé. Prêts considérés comme satisfaisant aux critères de transition de la CBI à l'issue d'une analyse fondée sur le Climate Bonds Standard v4.0 et ayant fait l'objet d'un examen externe.	Classés comme actifs liés à la durabilité dans la base de données de la CBI relative aux obligations sociales et durables (incluant les obligations durables et les obligations liées à la durabilité) et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ . Obligations ou prêts liés au développement durable inclus dans la base de données SLB de la CBI dont les indicateurs de rendement clés (ICR) relatifs aux émissions sont considérés comme non conformes. Dette liée à la durabilité comportant des IRC environnementaux ou sociaux.

1. Un examen externe est une évaluation réalisée par un tiers indépendant et comprenant soit une assurance par un tiers, soit des avis de seconde partie (SPO), soit une vérification dans le cadre de la certification des obligations climatiques, soit une notation par une agence de notation. Cette évaluation examinera les caractéristiques écologiques, sociales ou de durabilité de l'émission au regard d'un cadre internationalement reconnu (tel que les Principes des obligations vertes).



Nos indicateurs climatiques

Classe d'actifs	Actifs verts	Actifs sociaux	Actifs de transition	Autres actifs durables
Entreprises (investissements en actions)	<p>Dette ou actions d'entreprises dont plus de 90 % des revenus proviennent d'actifs ou d'activités conformes à la norme Climate Bonds, les revenus résiduels et le produit de la dette étant réputés ne pas financer des actifs ou activités liés aux combustibles fossiles exclus.</p> <p>Dette ou actions de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> certifiées en tant qu'actifs conformes à la norme Climate Bonds; associées à un objectif de maintien validé par la SBTi; déjà reconnues comme étant compatibles avec la trajectoire de 1,5 °C établie dans le cadre de la Transition Pathway Initiative. 	<p>Dette ou actions d'entreprises dont plus de 90 % des revenus proviennent d'actifs ou d'activités relevant des secteurs sociaux énumérés ci-dessus sous la rubrique « Infrastructures », les revenus résiduels et le produit de la dette étant réputés ne pas financer des actifs ou activités liés aux combustibles fossiles exclus, tels que décrits dans la méthodologie de la base de données sur les obligations sociales et de durabilité de la CBI.</p>	<p>Reconnus selon l'un des critères suivants :</p> <p>Dette des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> dont plus de 90 % des revenus proviennent d'actifs ou d'activités qui devraient s'aligner sur les trajectoires de décarbonation sectorielle fondées sur des données scientifiques d'ici 2030, et dont les revenus résiduels et le produit de la dette sont réputés ne pas financer des actifs ou activités liés aux combustibles fossiles exclus. <p>Dette ou actions d'entreprises (à l'exclusion des sociétés de services financiers ou de services professionnels dotées d'objectifs fondés sur la science) :</p> <ul style="list-style-type: none"> certifiées en tant qu'actifs de transition conformes à la norme Climate Bonds; associées à un objectif de réduction validé par la SBTi à court terme selon l'approche de décarbonation sectorielle et la trajectoire de 1,5 °C ou nettement en deçà de la trajectoire de 2 °C; reconnues comme étant compatibles, à l'aide de la SDA de la SBTi, avec la trajectoire établie dans le cadre de la Transition Pathway Initiative, soit un alignement sur la trajectoire de 1,5 °C ou nettement en deçà de la trajectoire de 2 °C d'ici 2036 et le maintien de cette trajectoire jusqu'en 2050. 	<p>Dette ou actions d'entreprises dont 75 à 90 % des revenus proviennent d'actifs ou d'activités inclus dans la définition d'actif vert ou d'actif social, les revenus et produits de la dette restants étant connus pour ne pas être destinés à des actifs/activités liés aux combustibles fossiles exclus.</p>



Nos indicateurs climatiques

Pertes liées aux conditions météorologiques	
Définition	<p>Le risque physique d'Aviva est mesuré au moyen de la mesure des pertes liées aux conditions météorologiques. L'impact des conditions météorologiques sur notre ratio d'exploitation combiné (REC) ainsi que l'impact réel des pertes météorologiques par rapport aux pertes attendues sont calculés.</p> <p>Le REC est une mesure financière de la rentabilité de souscription en assurance de dommages, calculée comme le total des coûts de souscription (y compris les sinistres) dans nos entités d'assurance de dommages, exprimé en pourcentage des primes nettes acquises. Un REC inférieur à 100 % indique une souscription rentable.</p> <p>Les phénomènes météorologiques suivants au Canada sont classés comme des événements catastrophiques (CAT)</p> <ul style="list-style-type: none">• Inondations, tempêtes de vent, grêle et incendies de forêt.
Portée	Les pertes liées aux conditions météorologiques au Canada ne prennent en compte que les demandes d'indemnisation pour les sinistres catastrophiques.
Unités	Pertes réelles liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes attendues : pourcentage (%) Impact climatique sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva : pourcentage (%)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les pertes attendues liées aux conditions météorologiques sont basées sur la moyenne à long terme (MLT). La MLT tient compte du volume d'affaires souscrites et de la structure de réassurance en place durant l'année d'accident concernée.</p> <p>Les pertes réelles liées aux conditions météorologiques sont calculées à partir des sinistres payés, déclarés et encourus mais non déclarés (IBNR) pour l'année d'accident concernée. Les pertes météorologiques, qu'elles soient réelles ou attendues, sont présentées nettes des programmes de réassurance en place.</p>
Source	La mesure est basée sur les données réelles et prévues relatives aux sinistres et à la réassurance obtenues à partir des systèmes financiers.



Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant

À LA DIRECTION D'AVIVA CANADA INC.

Étendue

Nous avons été chargés par Aviva Canada Inc. (« Aviva ») de réaliser une « mission d'assurance raisonnable », au sens des Normes canadiennes de missions de certification (NCCM), ci-après appelée la « mission », visant la délivrance d'un rapport sur les principaux indicateurs de performance d'Aviva présentés en détail dans l'annexe ci-jointe (collectivement, l'« objet considéré ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et figurant dans le rapport Déclaration sur les changements climatiques 2025 d'Aviva Canada (le « Rapport »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure de certification n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le Rapport et, par conséquent, nous n'exprimons par d'opinion sur celles-ci.

Critères appliqués par Aviva

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, Aviva a appliqué les lignes directrices pertinentes contenues dans le guide intitulé The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (le « protocole des GES ») et les Lignes directrices du Champ d'application 2, la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials, Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions, Second Edition (« PCAF »), ainsi que des critères élaborés en interne qui sont décrits à l'annexe ci-jointe (collectivement, les « critères »). Les critères élaborés en interne ont été expressément conçus aux fins de la préparation du Rapport. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilités d'Aviva

Il incombe à la direction d'Aviva de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion à l'égard de la présentation de l'objet considéré sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons effectué notre mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCM) 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques, et à la NCCM 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir une assurance raisonnable que l'objet considéré est présenté, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères et à délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement raisonnable à notre opinion.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de

certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Nos procédures ont notamment consisté à :

- mener des entretiens auprès des membres du personnel concerné pour comprendre les activités et le processus d'information, incluant le processus de collecte, de regroupement et de communication de l'information sur l'objet considéré;
- vérifier que les critères de calcul ont été correctement appliqués conformément aux méthodes décrites dans les critères;
- mettre en œuvre des procédures d'examen analytique à l'appui du caractère raisonnable des données;
- contrôler par sondages les données sources sous-jacentes pour vérifier l'exactitude des données;
- examiner la présentation et de l'objet considéré et l'information fournie sur celui-ci dans le Rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Limites inhérentes

L'information non financière, comme l'objet considéré, est assujettie à un plus grand nombre de limites inhérentes que l'information financière, en raison des caractéristiques davantage qualitatives de l'objet considéré et des méthodes utilisées pour déterminer cette information. Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques de mesure acceptables peuvent être employées, ce qui peut donner lieu à des évaluations comportant des différences significatives et rendre difficile la comparaison entre les entités et au fil du temps.

Le processus de quantification des gaz à effet de serre (« GES ») est soumis à une incertitude scientifique, qui découle du fait que les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des GES sont incomplètes. En outre, les procédures relatives aux GES font l'objet d'une incertitude d'estimation (ou de mesure), qui résulte des processus de mesure et de calcul utilisés pour quantifier les émissions dans les limites des connaissances scientifiques existantes.

Opinion

À notre avis, l'objet considéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est présenté, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 4 mai 2026
Toronto, Canada



Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant

Annexe

Notre mission d'assurance raisonnable a porté sur l'objet considéré suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée	Page du rapport
Émissions de gaz à effet de serre (basées sur le marché)				
• Émissions de portée 1	Protocole des GES ¹	t éq. CO ₂	879	43
• Émissions de portée 2		t éq. CO ₂	423	43
• Émissions de portée 3 ²		t éq. CO ₂	3 274	43
Compensations carbone pour lesquelles des crédits ont été achetés et retirés au cours de l'année	Élaborés en interne ³	t éq. CO ₂	4 576	43
Ratios d'intensité (basés sur le marché)				
• Intensité des émissions (portées 1 et 2) basées sur le marché par rapport au revenu total	Élaborés en interne ¹	t éq. CO ₂ / million \$	0,16	43
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur le marché par rapport au revenu total		t éq. CO ₂ / million \$	0,56	43
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur le marché par employé		t éq. CO ₂ / employé	0,88	43
Émissions de gaz à effet de serre (basées sur l'emplacement)				
• Émissions de portée 1	Protocole des GES ¹	t éq. CO ₂	879	43
• Émissions de portée 2		t éq. CO ₂	1 028	43
• Émissions de portée 3		t éq. CO ₂	3 274	43
Ratios d'intensité (basés sur l'emplacement)				
• Intensité des émissions (portées 1 et 2) basées sur l'emplacement par rapport au revenu total	Élaborés en interne ¹	t éq. CO ₂ / million \$	0,23	43
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur l'emplacement par rapport au revenu total		t éq. CO ₂ / million \$	0,64	43
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur l'emplacement par employé		t éq. CO ₂ / employé	1,00	43

1. De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions liées aux émissions de GES de portée 3, a été présentée dans le Rapport, à la note 10 - Critères de déclaration.

2. Comme il est indiqué dans le Rapport, les émissions de GES de portée 3 comprennent les catégories de portée 3 pour les activités liées aux carburants et à l'énergie (catégorie 3), les déchets (catégorie 5), les déplacements professionnels (catégorie 6) et les trajets domicile-travail des employés (rapport partiel) (catégorie 7).

3. Comme il est indiqué dans le Rapport, Aviva Plc achète des réductions d'émissions volontaires certifiées Gold Standard, Verified Carbon Standard et Certified Emission Reduction Standard. Une fois émis et achetés, les crédits sont retirés du registre carbone respectif, de sorte qu'ils ne peuvent pas être utilisés ni vendus.



Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée	Page du rapport
Consommation d'énergie	Élaborés en interne ⁴	MWh	9 681	43
Émissions financées - Titres de crédit et actions				
• Émissions financées absolues		t éq. CO ₂ (en milliers)	41	45
• Intensité carbone	PCAF ⁵	t éq. CO ₂ / million \$ US de chiffre d'affaires ⁶	52	45
• Intensité carbone économique		t éq. CO ₂ / million \$ investis ⁷	10	45
• Score de qualité des données PCAF		Score	2,1	45
Émissions financées - Placements souverains				
• Émissions financées absolues		t éq. CO ₂ (en milliers)	496	48
• Intensité carbone économique	PCAF ⁵	t éq. CO ₂ / million \$ investis ⁷	180	48
• Score de qualité des données PCAF		Score	2,0	48
Investissement dans des actifs durables				
• Actifs verts	Élaborés en interne ⁸	millions \$	1 001	49
• Actifs de transition		millions \$	1 424	49
• Autres actifs durables		millions \$	102	49

4. Comme il est indiqué dans le Rapport, la consommation d'énergie est le total de la consommation d'électricité renouvelable, de la consommation moyenne d'électricité du réseau, et de la consommation de gaz naturel, de chauffage municipal et de climatisation.

5. De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans le Rapport, à la note 10 - Critères de déclaration. Comme indiqué dans le rapport, la consommation d'énergie correspond à la somme de la consommation d'électricité renouvelable, de la consommation d'électricité du réseau, de la consommation de gaz naturel et des besoins en chauffage et climatisation municipaux.

6. Comme il est indiqué dans le Rapport, l'intensité carbone à l'égard des titres de crédit et des actions est calculée en utilisant les émissions financées absolues en t éq. CO₂ par millions \$ US de chiffre d'affaires des entreprises détenues.

7. Comme il est indiqué dans le Rapport, l'intensité carbone économique à l'égard des titres de crédit et des actions et des placements souverains est calculée en utilisant les émissions financées absolues en t éq. CO₂ par millions \$ investis.

8. Comme il est indiqué dans le Rapport, l'investissement dans les actifs durables est composé de quatre sous-catégories : actifs verts, actifs sociaux, actifs de transition et autres actifs durables. Le montant investi est basé sur la part proportionnelle d'Aviva Canada dans la juste valeur des investissements constatés à la date de présentation de l'information, incluse dans la valeur présentée dans l'état consolidé de la situation financière selon les normes IFRS. En ce qui concerne les obligations, les données de la Climate Bonds Initiative (CBI) sont utilisées pour déterminer si les obligations sont des actifs verts, sociaux ou autres actifs durables, ou les données de la société se rapportant à l'obligation sous-jacente sont évaluées au regard des normes de la CBI, des cibles de la SBTI et des évaluations de la TPI, conformément aux directives exposées aux pages 62 et 63 du Rapport.



Mises en garde

Cette section présente des mises en garde concernant nos indicateurs financiers et nos renseignements liés au climat.

DANS CETTE SECTION

- 69 Mise en garde relative aux changements climatiques
- 70 Autres énoncés prospectifs
- 71 Utilisation des données MSCI



Mises en garde

MISE EN GARDE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Indicateur climatiques

Les références aux indicateurs climatiques dans cette déclaration de mise en garde s'appliquent également aux projections, prévisions et autres déclarations prospectives contenues dans ce document, sauf indication contraire du contexte. Les indicateurs climatiques utilisés dans ce rapport doivent être interprétés avec une prudence particulière, notamment parce qu'ils sont plus incertains que les données financières historiques, et en raison de l'incertitude plus large entourant l'évolution et les impacts des changements climatiques.

Les indicateurs climatiques sont résumés à la page 37 et comprennent ce qui suit :

- les estimations des émissions historiques et des investissements dans les actifs durables;
- les pertes réelles et prévues liées aux conditions météorologiques;
- les indicateurs climatiques prospectifs, utilisés pour définir nos ambitions et nos objectifs ainsi que nos scénarios, projections et prévisions climatiques.

Les indicateurs climatiques sont également utilisés pour évaluer les risques et les occasions liés au climat dans les stratégies de financement et d'investissement.

Ces indicateurs doivent être considérés en parallèle et placés dans le contexte des notes que nous avons incluses dans les pages 40 à 64. Notre compréhension des effets des changements climatiques, des données, des indicateurs et des méthodologies, ainsi que de son impact et de ses impacts plus larges sur la durabilité, continue d'évoluer. Par conséquent, les indicateurs climatiques, tant historiques que prospectifs, sont intrinsèquement incertains et pourraient donc s'avérer moins utiles à la prise de décision que les

indicateurs basés sur des états financiers historiques. Ci-dessous et dans la colonne suivante, nous présentons une liste non exhaustive de certains des défis liés à une utilisation plus détaillée des indicateurs climatiques.

1. Les méthodes d'estimation et de calcul des émissions de GES ou de l'intensité des émissions et d'autres indicateurs climatiques varient considérablement.

Il existe un manque de normalisation et de comparabilité en raison de la diversité des cadres et des méthodologies utilisés pour calculer les indicateurs climatiques. En particulier :

- Certaines méthodologies utilisent des données historiques spécifiques à l'entreprise, tandis que d'autres ne fournissent que des estimations basées sur des données sectorielles, géographiques ou des moyennes.
- Les émissions de portée 2 peuvent être calculées selon deux approches : basée sur le marché ou basée sur l'emplacement. Certains émetteurs ne divulguent que les données basées sur le marché, d'autres uniquement celles basées sur l'emplacement, et certains utilisent les deux. Cette variabilité reflète l'évolution constante des méthodologies et des pratiques de divulgation en matière d'indicateurs climatiques.
- Les méthodologies qui intègrent des objectifs et ambitions de réduction des émissions peuvent s'appuyer sur des critères différents quant aux types d'ambitions et d'objectifs acceptés ou non.
- Les méthodologies varient quant à l'utilisation des émissions de portée 1, 2 et/ou 3. Certaines ne prennent en compte que les données de portée 1, d'autres les portées 1 et 2, et d'autres encore les trois portées.
- Certaines méthodologies tiennent compte des émissions historiques

cumulées, tandis que d'autres se basent sur des évaluations ponctuelles de l'intensité des émissions.

Il existe un risque que les indicateurs climatiques entraînent des surestimations ou des sous-estimations.

2. Le calcul des indicateurs climatiques est un exercice complexe qui repose sur de nombreux jugements et hypothèses.

Certaines données climatiques, en particulier les scénarios climatiques prospectifs et les objectifs associés, sont fondés sur des hypothèses sous-jacentes concernant les politiques climatiques, les technologies et d'autres facteurs incertains ou encore inconnus.

Tout changement significatif de ces variables peut rendre les hypothèses — et donc les indicateurs climatiques, les analyses, les ambitions et les objectifs qui en découlent — inexacts. En particulier :

- Les scénarios de température incluent généralement un ensemble d'hypothèses portant sur les politiques mondiales ou régionales existantes ou prévues, des projections sociodémographiques selon un scénario de statu quo, ainsi que des prévisions de progrès technologiques (y compris les technologies d'émissions négatives et de séquestration) et des évolutions réglementaires, dont aucune n'est garantie.
- Certaines hypothèses visent à compenser les lacunes de données existantes, comme les tendances passées en matière d'émissions ou l'absence d'objectifs comparables et fiables propres aux entreprises. Ces hypothèses peuvent s'avérer incorrectes et ne pas refléter fidèlement les données réelles.
- Les émissions souveraines incluses dans la présente déclaration sont basées sur des estimations nationales d'émissions fournies par des tiers et sont donc

sujettes à une incertitude d'estimation importante.

- Des problèmes de modélisation spécifiques aux émissions financées posent des défis supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'attribution des émissions à une large gamme d'actifs investis, d'émissions assurées et d'activités financées.
- Par exemple, lorsqu'une institution financière détient un portefeuille d'investissement diversifié couvrant plusieurs secteurs, il est inévitable que les chaînes de valeur des entreprises investies se recoupent, en raison de l'interconnexion de l'économie réelle. Ainsi, les émissions de portée 1 des fournisseurs d'énergie sont intégrées dans les émissions de portée 2 de toutes les entreprises qui achètent cette électricité.
- Pour les émissions de portée 3 liées aux investissements, ce phénomène est amplifié par les chaînes de valeur en amont et en aval qui se croisent à plusieurs reprises, ce qui peut entraîner un double comptage important si les émissions absolues de portée 3 sont agrégées au niveau du portefeuille.

Il existe donc un risque que les jugements exercés, ou les estimations et hypothèses utilisées, s'avèrent par la suite incorrects.

3. Défis liés à l'obtention de données climatiques complètes, normalisées, précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables

Les risques et occasions liés au climat, ainsi que leurs impacts potentiels et les indicateurs associés, dépendent de l'accès à des données climatiques complètes, normalisées, précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables. Le secteur de l'assurance, comme d'autres secteurs, est confronté à des problèmes de disponibilité et de qualité des données.



Mises en garde

En particulier :

- Les données relatives au climat peuvent ne pas être disponibles auprès des contreparties ou des clients ou, si elles le sont, leur qualité est variable, ce qui les rend potentiellement incomplètes, non normalisées, imprécises, non vérifiables, peu fiables, incohérentes ou non comparables.
- Les entreprises peuvent s'appuyer sur des informations agrégées provenant de données sectorielles générales élaborées par des tiers, qui peuvent être préparées de manière incohérente, selon des méthodologies, hypothèses ou des périodes de référence différentes.
- Certaines classes d'actifs investis sont moins bien couvertes en données, notamment les entreprises privées, ce qui entraîne des lacunes comblées par des données de substitution (par exemple, moyennes sectorielles), elles-mêmes produites selon des approches diverses.
- Il n'existe aucun fournisseur de données unique, mondial et intersectoriel qui couvre de manière adéquate et cohérente l'ensemble des données nécessaires à l'analyse des émissions et à l'évaluation des risques physiques et de transition dans les opérations et portefeuilles d'investissement.
- Bien que certains régulateurs et organismes de normalisation exigent la divulgation de données climatiques vérifiées, ces normes sont encore en développement et moins largement harmonisées que celles des rapports financiers, ce qui crée des écarts entre les données nécessaires et celles disponibles.

La disponibilité des données sur le climat, la classification industrielle, la consommation et l'efficacité énergétique — y compris les données de substitution comme les cotes de performance

énergétique (EPC) — dépend de sources publiques, privées et civiques. Historiquement, les données climatiques étaient principalement environnementales et produites par des agences gouvernementales. Le défi actuel est de trouver les sources pertinentes, si elles existent, puis de valider, nettoyer et normaliser ces données dans un format accessible.

L'évolution des normes de déclaration, des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et des législations mondiales et régionales pourrait avoir un impact significatif sur les indicateurs, les ambitions et les objectifs contenus dans ce rapport et pourrait empêcher le lecteur de comparer les indicateurs, les ambitions et les objectifs sur une base comparable dans les rapports ultérieurs. Certaines informations sont susceptibles d'être modifiées, mises à jour, recalculées et présentées à nouveau dans les rapports futurs.

Il existe de nombreuses incertitudes, hypothèses, jugements, opinions, estimations, prévisions et données non historiques entourant les mesures, données, modèles et scénarios climatiques utilisés pour créer le rapport d'information financière lié au climat de 2025; et les technologies de mesure, les méthodologies analytiques et les services qui les soutiennent restent à un stade précoce de développement.

Par conséquent, la qualité et l'interopérabilité de ces modèles, technologies et méthodologies sont également à un stade de développement relativement précoce.

D'importantes lacunes en matière de données dans les secteurs, les sous-secteurs et les classes d'actifs investis entravent non seulement la gestion des risques climatiques, mais également l'élaboration de mesures d'atténuation et

l'adoption de stratégies, ainsi que les aspects des opérations, du risque de crédit et de marché et de l'analyse des investissements qui dépendent de processus fondés sur les données.

En résumé, les informations contenues dans ce rapport sont sujettes à des incertitudes et à des risques importants qui pourraient empêcher Aviva plc de réaliser les plans, attentes, estimations, ambitions, objectifs ou projections actuels.

Certaines informations contenues dans ce rapport ont été ou peuvent avoir été obtenues auprès de sources publiques et autres, y compris de tiers, et Aviva plc ne les a pas vérifiées de manière indépendante. Aviva plc ne fait aucune déclaration ni ne garantit leur exhaustivité, leur exactitude, leur adéquation à un usage particulier ou leur non-violation, et toute révision de ces informations n'est pas sous son contrôle.

AUTRES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport contient, et nous pouvons faire, d'autres « déclarations prospectives » verbales ou écrites concernant certains des plans et ambitions et attentes actuelles d'Aviva concernant sa situation financière future, sa performance, ses résultats, ses initiatives et objectifs stratégiques et d'autres événements et circonstances futurs.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les projections, estimations, engagements, plans, approches, ambitions et cibles (y compris, sans s'y limiter, les engagements, ambitions et buts en matière de développement durable). Les énoncés contenant les termes « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « projeter », « planifier », « volonté », « chercher à », « viser », « peut », « pourrait », « devrait », « perspectives », « objectif », « prédire », « probable », « cible », « but »,

« orientation », « tendances », « futur », « estimations », « potentiel », « possible », « ambition » et « anticiper », ainsi que d'autres termes de même signification, sont des énoncés prospectif.

De par leur nature, tous les énoncés prospectifs sont soumis à des risques et incertitudes connus et inconnus. Par conséquent, des facteurs importants pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats réels, ainsi que les plans, attentes et objectifs d'Aviva, et ceux indiqués dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs liés au climat, en particulier, peuvent être soumis à une incertitude accrue en raison des difficultés d'évaluation des risques et vulnérabilités liés au climat, par rapport aux évaluations des risques financiers plus conventionnelles.

Les facteurs qui pourraient entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux décrits dans ces déclarations comprennent :

- les mesures réglementaires portant sur les changements climatiques et les questions plus larges liées à la durabilité;
- l'élaboration de normes et d'interprétations, y compris l'évolution des exigences et des pratiques en matière de rapports sur le climat ou la durabilité; et la capacité du Groupe, en collaboration avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, à mesurer, gérer et atténuer efficacement les impacts du changement climatique et des questions plus larges liées à la durabilité;
- l'incidence de la persistance de conditions incertaines sur les marchés financiers mondiaux et de la situation politique et économique nationale et internationale en général (y compris celles découlant du contexte géopolitique actuel et émergent et de la montée des mesures protectionnistes).



Mises en garde

Une description détaillée des autres facteurs pertinents est contenue dans le dernier rapport annuel d'Aviva plc, disponible sur son site Web à l'adresse www.aviva.com/investors/results-presentations-reports/ (en anglais)

En raison de ces incertitudes et de ces risques, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives; celles-ci doivent être considérées comme indicatives et illustratives uniquement. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont formulées.

Nonobstant toute déclaration d'intention ou d'attente contenue dans ce rapport, Aviva plc ne s'engage pas à mettre à jour ses énoncés prospectifs, sauf si la loi applicable l'exige, et ne fournit aucune représentation, assurance ou garantie que la survenance des événements exprimés ou implicites dans les énoncés prospectifs se produira effectivement.

UTILISATION DES DONNÉES MSCI

Certaines informations contenues dans le présent document (les « Informations ») proviennent de MSCI Inc., MSCI Solutions LLC, de leurs sociétés affiliées (« MSCI ») ou de fournisseurs d'informations (collectivement les « Parties MSCI ») et sont protégées par les droits d'auteur de ces derniers. Elles peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Ces Informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable. Elles ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de tout titre, instrument financier ou produit, stratégie de trading ou indice, et ne constituent pas non plus une indication ou une garantie de performance future. Certains fonds peuvent être basés

sur des indices MSCI ou y être liés, et MSCI peut être rémunérée en fonction de ses actifs sous gestion ou d'autres mesures. MSCI a mis en place un cloisonnement de l'information entre la recherche indicielle et certaines Informations.

Aucune information ne permet en soi de déterminer quels titres acheter ou vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'entière responsabilité de toute utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre qu'elles soient faites. Aucune partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune d'elles décline expressément toute garantie, expresse ou implicite.

Aucune partie MSCI ne sera responsable des erreurs ou omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de profits), même si elle est informée de la possibilité de tels dommages.

Comme expliqué dans notre « Approche d'assurance » (page 2), les informations contenues dans ce rapport ne sont pas auditées, à l'exception des indicateurs signalés par un symbole ^(AB), indiquant une assurance raisonnable. Ce rapport a été préparé à l'intention exclusive des membres de la Société, en tant qu'entité, et à l'exclusion de toute autre personne. La Société, ses administrateurs, employés, agents ou conseillers déclinent toute responsabilité envers toute autre personne à qui ce rapport est présenté ou entre les mains de laquelle il pourrait tomber, et toute responsabilité de ce type est expressément déclinée.



Aviva Canada

10, Aviva Way, bureau 100
Markham (Ontario)
L5G 0G1
1 800 387-4518

www.aviva.ca/fr

Suivez Aviva Canada :

